



VILLE
DE
CHALLANS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration**

n° CA202403-010

Conseil d'administration du 19.03.2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13.03.2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Election du président de séance - Approbation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2023 de Monsieur le Président

Aux termes des dispositions des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, rappelées à l'article 21 du règlement intérieur du conseil d'administration : « Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. ».

Ces règles découlent du principe général selon lequel une personne ne peut être à la fois juge et partie. Il convient donc d'élire un président de séance pour l'examen et le vote des délibérations consacrées aux comptes administratifs et aux comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par Monsieur le Président.

Se déclare(nt) candidat(s), aux fonctions de président de séance pour l'examen et le vote des délibérations consacrées aux comptes administratifs et aux comptes de gestion de l'exercice 2023 : Madame Marie-Noëlle MANDIN.

En outre, l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, reproduit à l'article 24 du règlement intérieur du conseil d'administration, dispose qu'il est voté à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Toutefois, le Conseil d'administration peut décider, à

l'unanimité de ses membres présents et représentés, de déroger à ce règlement ou réglementaire prévoyant expressément le vote à bulletin secret.

Il est proposé de désigner le Président de séance par vote à main levée.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU les dispositions des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU les dispositions des articles 21 et 24, du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Challans ;

- **DECIDE**, à l'unanimité de membres du conseil d'administration présents et représentés, de voter à main levée pour désigner le président de séance pour l'examen et le vote des délibérations consacrées aux comptes administratifs et aux comptes de gestion de l'exercice 2023.
- **DESIGNE** aux fonctions de président de séance pour l'examen et le vote des délibérations consacrées aux comptes administratifs et aux comptes de gestion de l'exercice 2023 : Madame Marie-Noëlle MANDIN.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables
d'Olonne le

Pour Extraire Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gildas VALLE



Pour Extraire Conforme,
La secrétaire de séance



Marie-Noëlle MANDIN



VILLE
DE
CHALLANS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration**

n° CA202403-011

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 du Trésorier – EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU – Résidence autonomie l'Entracte

Parallèlement à la comptabilité tenue à la Résidence GUILLONNEAU pour les budgets de la Résidence autonomie l'Entracte et de l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU, le Trésorier Municipal établit les Comptes de Gestion qui retracent les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il est tenu de remettre ces documents à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin de l'année suivante. Bien entendu, les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs doivent présenter des éléments en concordance.

Avant d'approuver les Comptes Administratifs 2023 de la Résidence autonomie et l'ERRD 2023 de l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU, il convient de statuer sur les Comptes de Gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de CHALLANS-PALLUAU.

Ses résultats dont les synthèses sont présentées au Conseil d'Administration sont rigoureusement identiques à ceux des Comptes Administratifs.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver les Comptes de Gestion 2023.

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer sans ses écritures.

Considérant que les écritures sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- En l'absence de son Président de séance,
- Après avoir procédé à l'élection du Président de séance pour la délibération concernant l'approbation des comptes de gestion 2023, Madame Marie-Noëlle MANDIN,

DECLARE que les Comptes de Gestion de la Résidence autonomie et l'ERRD de l'EHPAD Guillonneau dressés, pour l'exercice 2023, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.



Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,
Gildas VALLEE



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance.



Marie-Noëlle MANDIN

EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Vincent GUILGAULT
M Patrick JONCOUR

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 02/05/2023 AU 27/02/2024
DU 01/01/2023 AU 01/05/2023

085030 SGC CHALLANS

Nomenclature M22 EPRD Evaluatif

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ère PARTIE : EXÉCUTION DE L'EPRD (Etats A)	4
1. Situation synthétique des prévisions et réalisations (Etat A1)	5
2. Situation détaillée des prévisions et réalisations (Etat A2)	11
2ème PARTIE : GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIÈRE (Etats B)	23
1. Bilan (Etat B1)	24
1. Bilan Actif	
2. Bilan Passif	
2. Compte de résultat (Etat B2-1)	29
4. Balance des comptes (Etat B3)	33
5. Balance des valeurs inactives (Etat B4)	52
3ème PARTIE : AFFECTATION DES RÉSULTATS (Etats C)	54
1. Tableau général d'affectation du résultat de l'exercice N-1 au cours de l'exercice N (Etat C1)	55
2. Détermination des résultats de l'exercice N à affecter au cours de l'exercice N+1 (Etat C2)	57
4ème PARTIE : SIGNATURES	59



SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS


Compte de résultat

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	694 590,00	-5 000,00	0,00	689 590,00	668 918,80	-2%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	2 420 168,01	144 524,44	0,00	2 564 692,45	2 519 955,19	-1%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	861 445,63	-5 000,00	0,00	856 445,63	893 065,56	5%
TOTAL DES CHARGES	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 081 939,55	0%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	41 107,49	

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-011-DE



SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS
 Compte de résultat

Exercice 2023
 PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	3 928 444,52	67 524,44	0,00	3 995 968,96	3 978 876,00	0%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00	88 613,46	33%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	55 557,58	17%
TOTAL DES PRODUITS	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 123 047,04	1%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.



66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Compte de résultat consolidé

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	694 590,00	-5 000,00	0,00	689 590,00	668 918,80	-2%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	2 420 168,01	144 524,44	0,00	2 564 692,45	2 519 955,19	-1%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	861 445,63	-5 000,00	0,00	856 445,63	893 065,56	5%
TOTAL DES CHARGES	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 081 939,55	0%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00	41 107,49	

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	3 928 444,52	67 524,44	0,00	3 995 968,96	3 978 876,00	0%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00	88 613,46	33%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	55 557,58	17%
TOTAL DES PRODUITS	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 123 047,04	1%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

8/22

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Tableau de passage des résultats à la CAF

Libellé	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
TOTAL DES CHARGES	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 081 939,55	0%
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	487 334,52	0,00	0,00	487 334,52	487 540,83	1%
TOTAL I	3 488 869,12	134 524,44	0,00	3 623 393,56	3 594 398,72	0%
TOTAL DES PRODUITS	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 123 047,04	1%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	47 759,12	0%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL II	3 928 444,52	134 524,44	0,00	4 062 968,96	4 075 287,92	1%
CAF OU IAF	439 575,40	0,00	0,00	439 575,40	480 889,20	10%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Tableau de financement

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						-
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	325 732,80	0,00	0,00	325 732,80	327 232,79	1%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	26 494,66	847%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	328 532,80	0,00	0,00	328 532,80	353 727,45	8%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	128 883,60	0,00	0,00	128 883,60	164 463,04	28%

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	439 575,40	0,00	0,00	439 575,40	480 889,20	10%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	5 841,00	0,00	0,00	5 841,00	24 301,29	317%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	13 000,00	9%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	457 416,40	0,00	0,00	457 416,40	518 190,49	14%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

(1) [(Réalizations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

10/22

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
6063 - Alimentation	382 000,00	0,00	0,00	382 000,00	542 686,19	176 812,84	365 873,35	-4%
6066 - Fournitures médicales	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	14 335,15	2 639,70	11 695,45	-2%
6068 - Autres achats non stockés de matières et fournitures	4 380,00	0,00	0,00	4 380,00	2 034,33	1 409,34	624,99	-85%
6251 - Voyages et déplacements	800,00	0,00	0,00	800,00	820,81	0,00	820,81	3%
6261 - Frais d'affranchissements	650,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	-100%
6262 - Frais de télécommunication	20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	18 912,63	0,00	18 912,63	-7%
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00	64 284,83	5 400,00	58 884,83	8%
6283 - Prestation de nettoyage a l'exterieur	0,00	0,00	0,00	0,00	1 764,00	1 764,00	0,00	-
6288 - Autres	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	21 657,36	8 320,00	13 337,36	790%
60611 - Eau et assainissement	15 400,00	0,00	0,00	15 400,00	22 409,36	7 200,00	15 209,36	-1%
60612 - Energie, électricité	84 000,00	-5 000,00	0,00	79 000,00	88 208,24	13 504,69	74 703,55	-5%
60613 - Chauffage	47 500,00	0,00	0,00	47 500,00	55 969,78	3 900,00	52 069,78	10%
60621 - Combustibles et carburants	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	40,69	0,00	40,69	-95%
60622 - Produits d'entretien	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	21 805,47	2 844,75	18 960,72	-24%
60623 - Fournitures d'atelier	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	4 405,57	520,08	3 885,49	-22%
60624 - Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 946,59	60,00	1 886,59	-5%
60625 - Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	-100%
60628 - Autres fournitures non stockées	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	594,82	0,00	594,82	-80%

(1) [(Total des réalisation - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
61118 - Autres	8 060,00	0,00	0,00	8 060,00	3 825,07	2 461,09	1 363,98	-83%
62421 - Accueil de jour en EHPAD	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	-100%
62428 - Autres transports d'usagers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 512,00	291,20	4 220,80	-
602268 - Autres fournitures hôtelières	0,00	0,00	0,00	0,00	3 993,19	3 993,19	0,00	-
606261 - Protections, produits absorbants	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	21 040,09	0,00	21 040,09	38%
606268 - Autres fournitures hôtelières	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 166,05	372,54	4 793,51	-12%
TOTAL GF 1 : CHARGES AFFÉRENTES À L'EXPLOITATION COURANTE	694 590,00	-5 000,00	0,00	689 590,00	900 412,22	231 493,42	668 918,80	-2%
6228 - Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	208,00	0,00	208,00	-
6332 - Allocation logement	7 340,00	0,00	0,00	7 340,00	7 703,57	0,00	7 703,57	5%
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	19 552,00	1 254,00	18 298,00	53%
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	34 515,00	0,00	0,00	34 515,00	36 965,76	0,00	36 965,76	8%
6416 - Emplois d'insertion	69 626,00	0,00	0,00	69 626,00	34 554,18	0,00	34 554,18	-50%
6417 - Apprentis	12 741,00	0,00	0,00	12 741,00	12 128,77	0,00	12 128,77	-4%
6421 - Praticiens	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636,45	0,00	3 636,45	-
6428 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	5 244,09	0,00	5 244,09	-
6473 - Allocations de chômage	0,00	0,00	0,00	0,00	8 595,61	0,00	8 595,61	-
6475 - Médecine du travail	1 017,00	0,00	0,00	1 017,00	1 581,49	0,00	1 581,49	56%
62113 - Personnel médical et paramédical	0,00	0,00	0,00	0,00	2 830,44	0,00	2 830,44	-

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Compte de résultat

Exercice 2023

CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
64111 - Rémunération principale	854 973,00	144 524,44	0,00	999 497,44	844 981,89	0,00	844 981,89	-15%
64112 - Indemnité de résidence	905,00	0,00	0,00	905,00	1 120,14	0,00	1 120,14	24%
64114 - Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	2 430,00	0,00	0,00	2 430,00	2 368,06	0,00	2 368,06	-2%
64115 - Supplément familial de traitement	12 649,00	0,00	0,00	12 649,00	15 553,79	0,00	15 553,79	23%
64131 - Rémunération principale	344 952,00	0,00	0,00	344 952,00	383 496,60	0,00	383 496,60	12%
64151 - Rémunération principale	4 749,00	0,00	0,00	4 749,00	23 456,96	0,00	23 456,96	394%
64511 - Cotisations à l'URSSAF	320 523,01	0,00	0,00	320 523,01	342 063,49	0,00	342 063,49	7%
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	20 278,00	0,00	0,00	20 278,00	24 849,51	0,00	24 849,51	23%
64514 - Cotisations à l'ASSEDIC	18 150,00	0,00	0,00	18 150,00	22 656,03	0,00	22 656,03	25%
64515 - Cotisations à la CNRACL	288 009,00	0,00	0,00	288 009,00	284 815,82	0,00	284 815,82	-1%
64521 - Cotisations à l'URSSAF	0,00	0,00	0,00	0,00	2 430,82	0,00	2 430,82	-
64523 - Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	841,96	0,00	841,96	-
64524 - Cotisations à l'ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	0,00	359,65	0,00	359,65	-
64784 - Oeuvres sociales	11 419,00	0,00	0,00	11 419,00	10 323,00	250,00	10 073,00	-11%
622311 - Médecins coordonnateurs	0,00	0,00	0,00	0,00	10 251,44	0,00	10 251,44	-
622312 - Autres médecins	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
641182 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	110 046,00	0,00	0,00	110 046,00	106 677,38	0,00	106 677,38	-3%
641183 - Prime Grand âge	19 036,00	0,00	0,00	19 036,00	17 990,42	0,00	17 990,42	-5%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Compte de résultat

Exercice 2023

CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
641185 - Majoration horaire pour travail de nuit	2 875,00	0,00	0,00	2 875,00	2 693,38	0,00	2 693,38	-6%
641186 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	28 847,00	0,00	0,00	28 847,00	36 140,53	0,00	36 140,53	26%
641188 - Autres	138 234,00	0,00	0,00	138 234,00	110 817,17	0,00	110 817,17	-19%
641382 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	36 665,00	0,00	0,00	36 665,00	45 144,44	0,00	45 144,44	24%
641383 - Prime Grand âge	6 632,00	0,00	0,00	6 632,00	7 648,52	0,00	7 648,52	16%
641385 - Majoration horaire pour travail de nuit	2 712,00	0,00	0,00	2 712,00	4 098,32	0,00	4 098,32	52%
641386 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	15 324,00	0,00	0,00	15 324,00	17 918,21	0,00	17 918,21	17%
641388 - Autres	31 047,00	0,00	0,00	31 047,00	62 259,64	0,00	62 259,64	101%
641582 - Complément de traitement indiciaire (CTI)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 960,54	0,00	2 960,54	-
641583 - Prime Grand âge	0,00	0,00	0,00	0,00	120,36	0,00	120,36	-
641586 - Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	474,00	0,00	0,00	474,00	983,35	0,00	983,35	108%
641588 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 437,41	0,00	3 437,41	-
TOTAL GF 2 : CHARGES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	2 420 168,01	144 524,44	0,00	2 564 692,45	2 521 459,19	1 504,00	2 519 955,19	-1%
623 - Publicité, publications, relations publiques	500,00	0,00	0,00	500,00	1 791,64	0,00	1 791,64	259%
627 - Services bancaires et assimilés	250,00	0,00	0,00	250,00	250,00	0,00	250,00	0%
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	-5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
6161 - Multirisques	11 500,00	0,00	0,00	11 500,00	11 447,35	310,43	11 136,92	-3%
6163 - Assurance transport	1 105,00	0,00	0,00	1 105,00	0,00	0,00	0,00	-100%

(1) $[(\text{Total des réalisations} - \text{Prévisions totales}) / \text{Total des prévisions}] * 100$.


15/22

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
6182 - Documentation generale et technique	1 240,00	0,00	0,00	1 240,00	1 251,00	0,00	1 251,00	1%
6184 - Concours divers (cotisations ...)	900,00	0,00	0,00	900,00	1 173,77	0,00	1 173,77	31%
6188 - Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	35,00	-
6588 - Autres	2,00	0,00	0,00	2,00	1,65	0,00	1,65	-17%
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	106 037,11	0,00	0,00	106 037,11	183 619,30	0,00	183 619,30	74%
6615 - Interets des lignes de credit de tresorerie	250,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	-100%
61353 - Matériel de transport	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	-100%
61357 - Matériel médical	11 600,00	0,00	0,00	11 600,00	15 739,90	1 543,70	14 196,20	23%
61521 - Bâtiments publics	300,00	0,00	0,00	300,00	5 780,79	0,00	5 780,79	1827%
61528 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	297,00	0,00	297,00	-
61551 - Matériel médical	300,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	-100%
61558 - Autres matériels et outillages	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	2 058,06	0,00	2 058,06	-58%
61561 - Informatique	71 100,00	0,00	0,00	71 100,00	86 750,96	47 036,10	39 714,86	-44%
61562 - Matériel médical	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00	9 848,88	5 006,40	4 842,48	-10%
61568 - Autres	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	54 721,21	11 570,37	43 150,84	8%
61681 - Assurance maladie, maternité et accident du travail	92 427,00	0,00	0,00	92 427,00	96 225,22	0,00	96 225,22	5%
63513 - Autres impôts locaux	11 200,00	0,00	0,00	11 200,00	5 080,04	5 080,04	0,00	-100%
68111 - Immobilisations incorporelles	900,00	0,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00	0%

(1) [(Total des réalisation - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-011-DE



SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Compte de résultat

Exercice 2023

CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
68112 - Immobilisations corporelles	486 434,52	0,00	0,00	486 434,52	486 640,83	0,00	486 640,83	1%
TOTAL GF 3 : CHARGES AFFÉRENTES À LA STRUCTURE	861 445,63	-5 000,00	0,00	856 445,63	963 612,60	70 547,04	893 065,56	5%
TOTAL DES CHARGES	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 385 484,01	303 544,46	4 081 939,55	0%
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00	0,00			41 107,49	

(1) $[(\text{Total des réalisations} - \text{Prévisions totales}) / \text{Total des prévisions}] * 100$.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLETONNEAU - CHALLANS

Compte de résultat

Exercice 2023

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
73532 - Part afférente à la dépendance	126 430,15	25 132,37	0,00	151 562,52	143 877,97	427,28	143 450,69	-5%
73581 - Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00	28 116,00	367,00	27 749,00	24%
73588 - Autres	12 350,00	0,00	0,00	12 350,00	9 062,00	0,00	9 062,00	-26%
735111 - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	1 202 735,84	187 165,26	0,00	1 389 901,10	1 262 835,28	0,00	1 262 835,28	-9%
735311 - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestations	1 391 217,16	11 038,03	0,00	1 402 255,19	1 525 910,83	6 911,54	1 518 999,29	9%
735348 - Autres prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 648,00	0,00	6 648,00	-
735352 - Accueil sans hébergement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	35 577,13	0,00	35 577,13	19%
7351121 - Accueil temporaire avec hébergement	88 357,14	1 820,15	0,00	90 177,29	90 177,29	0,00	90 177,29	0%
7351122 - Accueil temporaire sans hébergement	68 180,86	1 404,52	0,00	69 585,38	69 585,38	0,00	69 585,38	0%
7351123 - Pôle d'activités et de soins adaptés	55 878,00	-46 756,00	0,00	9 122,00	57 029,08	23 642,80	33 386,28	266%
7351128 - Autres financements complémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,48	0,00	16 000,48	-
7352121 - Hébergement permanent des résidents	270 233,25	12 592,30	0,00	282 825,55	294 825,60	0,00	294 825,60	5%
7352122 - Financements complémentaires	234 462,12	-147 562,12	0,00	86 900,00	74 900,04	0,00	74 900,04	-13%
7352281 - Part afférente à l'hébergement	243 000,00	12 350,00	0,00	255 350,00	201 076,38	75,38	201 001,00	-21%
7352282 - Part afférente à la dépendance	33 100,00	-12 160,07	0,00	20 939,93	30 488,88	1 197,56	29 291,32	40%
7353511 - Part afférente à l'hébergement	150 000,00	22 500,00	0,00	172 500,00	154 066,90	0,00	154 066,90	-10%
7353512 - Part afférente à la dépendance	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,32	0,00	11 320,32	-
TOTAL GF 1 : PRODUITS DE LA TARIFICATION	3 928 444,52	67 524,44	0,00	3 995 968,96	4 011 497,56	32 621,56	3 978 876,00	0%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

18/22

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
744 - FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	48,35	0,00	48,35	-
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00	60 075,29	908,68	59 166,61	17%
6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00	440,00	0,00	440,00	448,54	0,00	448,54	2%
7488 - Autres	0,00	12 560,00	0,00	12 560,00	25 452,29	0,00	25 452,29	103%
7548 - Autres remboursements de frais	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 796,00	300,00	3 496,00	17%
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	438,37	436,70	1,67	-
TOTAL GF 2 : AUTRES PRODUITS RELATIFS À L'EXPLOITATION	0,00	67 000,00	0,00	67 000,00	90 258,84	1 645,38	88 613,46	33%
773 - Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	0,00	0,00	0,00	892,25	0,00	892,25	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	47 759,12	0,00	47 759,12	0%
778 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	6 897,17	0,00	6 897,17	-
7718 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	9,04	0,00	9,04	-
TOTAL GF 3 : PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	55 557,58	0,00	55 557,58	17%
TOTAL DES PRODUITS DÉFICIT	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	4 157 313,98	34 266,94	4 123 047,04	1%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Tableau de passage des résultats à la CAF

Libellé	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Mandats/ Titres émis	Mandats/ Titres annulés	Total des réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
TOTAL DES CHARGES	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	0,00	0,00	4 081 939,55	0%
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	487 334,52	0,00	0,00	487 334,52	487 540,83	0,00	487 540,83	1%
68111 - Immobilisations incorporelles	900,00	0,00	0,00	900,00	900,00	0,00	900,00	0%
68112 - Immobilisations corporelles	486 434,52	0,00	0,00	486 434,52	486 640,83	0,00	486 640,83	1%
TOTAL I	3 488 869,12	134 524,44	0,00	3 623 393,56	-487 540,83	0,00	3 594 398,72	0%
TOTAL DES PRODUITS	3 976 203,64	134 524,44	0,00	4 110 728,08	0,00	0,00	4 123 047,04	1%
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	47 759,12	0,00	0,00	47 759,12	47 759,12	0,00	47 759,12	0%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL II	3 928 444,52	134 524,44	0,00	4 062 968,96	-47 759,12	0,00	4 075 287,92	1%
CAF OU IAF	439 575,40	0,00	0,00	439 575,40			480 889,20	10%

(1) $[(\text{Total des réalisations} - \text{Prévisions totales}) / \text{Total des prévisions}] * 100$.

SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS


66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Tableau de financement

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Mandats émis	Mandats annulés	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT								-
165 - Dépôts et cautionnements reçus	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13%
1641 - Emprunts en euros	243 732,80	0,00	0,00	243 732,80	243 732,79	0,00	243 732,79	0%
1681 - Autres emprunts	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0%
TOTAL TITRE 1 : Remboursement des dettes financières	325 732,80	0,00	0,00	325 732,80	327 232,79	0,00	327 232,79	1%
2153 - Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	9 260,94	0,00	9 260,94	-
2154 - Matériel et outillage	300,00	0,00	0,00	300,00	3 909,31	0,00	3 909,31	1204%
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	7 437,38	0,00	7 437,38	644%
2184 - Mobilier	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	2 108,17	0,00	2 108,17	41%
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 778,86	0,00	3 778,86	-
TOTAL TITRE 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00	26 494,66	0,00	26 494,66	847%
TOTAL TITRE 3 : Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	328 532,80	0,00	0,00	328 532,80	353 727,45	0,00	353 727,45	8%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	128 883,60	0,00	0,00	128 883,60			164 463,04	28%

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-011-DE



SITUATION DÉTAILLÉE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Tableau de financement

Exercice 2023

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Titres émis	Titres annulés	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %)(1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	439 575,40	0,00	0,00	439 575,40			480 889,20	10%
10222 - Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	5 841,00	0,00	0,00	5 841,00	5 841,29	0,00	5 841,29	1%
13188 - Autres subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	44 699,00	26 239,00	18 460,00	-
TOTAL TITRE 1 : Augmentation des capitaux propres	5 841,00	0,00	0,00	5 841,00	50 540,29	26 239,00	24 301,29	317%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	9%
TOTAL TITRE 2 : Augmentation des dettes financières	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	9%
TOTAL TITRE 3 : Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	457 416,40	0,00	0,00	457 416,40	63 540,29	26 239,00	518 190,49	14%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT								

(1) [(Total des réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

BILAN

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de recherche et de développement				
Contributions aux investissements communs des GHT				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	126 678,96	125 778,96	900,00	1 800,00
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations, matériel et outillage techniques	40 584,41	5 521,39	35 063,02	25 809,08
Collections, oeuvres d'art ; autres immobilisations corporelles	817 070,93	437 596,69	379 474,24	514 174,91
Immobilisations reçues en affectation	10 040 983,42	669 398,88	9 371 584,54	9 706 283,98
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées ou mises à disposition				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 025 317,72	1 238 295,92	9 787 021,80	10 248 067,97

25/26

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

66301 - EHPAD GUILLOMNEAU - CHALLANS

BILAN

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
. Matières premières				
. Autres approvisionnements				
. En cours de production de biens				
. Produits				
. Marchandises				
. Autres stocks				
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
. Usagers	18 127,62		18 127,62	61 667,81
. Caisse pivot	26 745,18		26 745,18	
. Autres tiers payants	209 297,03		209 297,03	50 110,64
. Créances irrécouvrables admises en non-valeur				
. Autres				
CRÉANCES DIVERSES				
. Avances de frais relatifs à la gestion des biens des malades protégés				
. Autres	870 788,97		870 788,97	869 893,60
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	60,00		60,00	60,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 125 018,80		1 125 018,80	981 732,05
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer ou à régulariser	30,87		30,87	
Ecart de conversion Actif				
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION (III)	30,87		30,87	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	12 150 367,39	1 238 295,92	10 912 071,47	11 229 800,02
				26/26

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

BILAN

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	2 242 779,21	2 236 937,92
RÉSERVES		
Excédents affectés à l'investissement		
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserve de compensation des déficits		
Réserve de compensation des charges d'amortissement		
REPORT À NOUVEAU		
Report à nouveau excédentaire	823 004,04	507 324,59
Report à nouveau déficitaire	-158 930,92	
Dépenses rejetées par l'autorité de tarification		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	41 107,49	156 748,53
Subventions d'investissement	1 302 629,45	1 331 928,57
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
Provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement		
Autres provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 250 589,27	4 232 939,61
		27/28

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

BILAN

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 608 573,44	5 852 306,23
Emprunts et dettes financières divers	909 082,20	902 000,00
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances reçues		0,30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 642,77	209 110,64
Dettes fiscales et sociales	3 514,00	1 104,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Fonds déposés par les usagers, les hébergés		
Autres	27 245,95	26 003,07
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	6 657 058,36	6 990 524,24
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser	4 423,84	6 336,17
Ecart de conversion Passif		
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION (IV)	4 423,84	6 336,17
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	10 912 071,47	11 229 800,02
		28/28

RESULTATS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
- prestations de services		
- divers		
Production stockée ou déstockage de production		
Dotations et produits de la tarification	3 978 876,00	3 839 612,33
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation et participations	25 500,64	66 959,35
Reprises sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	3 497,67	1 113,67
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 007 874,31	3 907 685,35
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'autres approvisionnements		
Achats non stockés de matières et fournitures	571 378,39	535 279,76
Services extérieurs et autres	332 734,07	389 839,95
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	62 967,33	47 118,87
- autres		10 209,92
Charges de personnel		
- salaires et traitements	1 686 263,99	1 574 106,29
- charges sociales	697 818,84	614 900,97
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions des immobilisations	487 540,83	545 208,89
- dotations aux dépréciations sur actif circulant		
- dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1,65	1,30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 838 705,10	3 716 665,95
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	169 169,21	191 019,40

RESULTATS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS
 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	183 619,30	81 513,82
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	183 619,30	81 513,82
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-183 619,30	-81 513,82
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-14 450,09	109 505,58
		31/32

RESULTATS

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS
 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant	6 906,21	359,43
- exercices antérieurs	892,25	
Sur opérations en capital	47 759,12	47 759,12
Reprises sur dépréciations et provisions		
- reprises sur les provisions réglementées		
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	55 557,58	48 118,55
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		875,60
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		875,60
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	55 557,58	47 242,95
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 063 431,89	3 955 803,90
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	4 022 324,40	3 799 055,37
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (5-6)	41 107,49	156 748,53
		32/32

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		800 123,83						800 123,83		800 123,83
10222	FCTVA		186,45				5 841,29		6 027,74		6 027,74
	Sous Total compte 1022		186,45				5 841,29		6 027,74		6 027,74
	Sous Total compte 102		800 310,28				5 841,29		806 151,57		806 151,57
	Sous Total compte 10		800 310,28				5 841,29		806 151,57		806 151,57
11031	EHPAD en attente de CPOM -hébergement		145 922,04	145 922,04				145 922,04	145 922,04		0,00
11032	EHPAD en attente CPOM-dépendance et soin		361 402,55		461 601,49				823 004,04		823 004,04
	Sous Total compte 1103		507 324,59	145 922,04	461 601,49			145 922,04	968 926,08		823 004,04
	Sous Total compte 110		507 324,59	145 922,04	461 601,49			145 922,04	968 926,08		823 004,04
11931	EHPAD en attente de CPOM - hébergement			158 930,92				158 930,92		158 930,92	
	Sous Total compte 1193			158 930,92				158 930,92		158 930,92	
	Sous Total compte 119			158 930,92				158 930,92		158 930,92	
	Sous Total compte 11		507 324,59	304 852,96	461 601,49			304 852,96	968 926,08		664 073,12
12	Résultat exercice (excédent ou déficit)		156 748,53	461 601,49	304 852,96			461 601,49	461 601,49		0,00
	Sous Total compte 12		156 748,53	461 601,49	304 852,96			461 601,49	461 601,49		0,00
1311	Etat		770 000,00						770 000,00		770 000,00
1312	Collectivités et établissements publics		282 000,00						282 000,00		282 000,00
13188	Autres subv		328 530,55			26 239,00	44 699,00	26 239,00	373 229,55		346 990,55
	Sous Total compte 1318		328 530,55			26 239,00	44 699,00	26 239,00	373 229,55		346 990,55

34/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 131		1 380 530,55			26 239,00	44 699,00	26 239,00	1 425 229,55		1 398 990,55
1391	Etat	35 066,67		25 666,67				60 733,34		60 733,34	
1392	Collectivités et établissements publics			9 400,00				9 400,00		9 400,00	
13988	Autres subventions	13 535,31		12 692,45				26 227,76		26 227,76	
	Sous Total compte 1398	13 535,31		12 692,45				26 227,76		26 227,76	
	Sous Total compte 139	48 601,98		47 759,12				96 361,10		96 361,10	
	Sous Total compte 13	48 601,98	1 380 530,55	47 759,12		26 239,00	44 699,00	122 600,10	1 425 229,55		1 302 629,45
1641	Emprunts en euros		5 852 306,23			243 732,79		243 732,79	5 852 306,23		5 608 573,44
	Sous Total compte 164		5 852 306,23			243 732,79		243 732,79	5 852 306,23		5 608 573,44
165	Dépôts et cautionnements reçus		32 000,00			13 500,00	13 000,00	13 500,00	45 000,00		31 500,00
1681	Autres emprunts		870 000,00			70 000,00		70 000,00	870 000,00		800 000,00
1688	Intérêts courus				77 582,20				77 582,20		77 582,20
	Sous Total compte 168		870 000,00		77 582,20	70 000,00		70 000,00	947 582,20		877 582,20
	Sous Total compte 16		6 754 306,23		77 582,20	327 232,79	13 000,00	327 232,79	6 844 888,43		6 517 655,64
	Total classe 1	48 601,98	9 599 220,18	814 213,57	844 036,65	353 471,79	63 540,29	1 216 287,34	10 506 797,12	255 292,02	9 545 801,80
205	Concessions droits similaires brevets..	126 678,96						126 678,96		126 678,96	
	Sous Total compte 20	126 678,96						126 678,96		126 678,96	
2153	Instal à caractère spécif	7 365,72				9 260,94		16 626,66		16 626,66	
2154	Matériel et outillage	20 048,44				3 909,31		23 957,75		23 957,75	

35/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 215	27 414,16				13 170,25		40 584,41		40 584,41	
2183	Matériel de bureau et matér informatique	254 404,58				7 437,38		261 841,96		261 841,96	
2184	Mobilier	355 923,92				2 108,17		358 032,09		358 032,09	
2188	Autres immobilisations corporelles	193 418,02				3 778,86		197 196,88		197 196,88	
	Sous Total compte 218	803 746,52				13 324,41		817 070,93		817 070,93	
	Sous Total compte 21	831 160,68				26 494,66		857 655,34		857 655,34	
2241	Construct sur sol autrui-bâts publics	10 040 983,42						10 040 983,42		10 040 983,42	
	Sous Total compte 224	10 040 983,42						10 040 983,42		10 040 983,42	
229	Droits de l'affectant		1 436 627,64					1 436 627,64			1 436 627,64
	Sous Total compte 22	10 040 983,42	1 436 627,64					10 040 983,42	1 436 627,64	8 604 355,78	
2805	Concessions droits similaires brevets		124 878,96		900,00			125 778,96			125 778,96
	Sous Total compte 280		124 878,96		900,00			125 778,96			125 778,96
28153	Installations à caractère spécifique		432,69		1 052,25			1 484,94			1 484,94
28154	Matériel et outillage		1 172,39		2 864,06			4 036,45			4 036,45
	Sous Total compte 2815		1 605,08		3 916,31			5 521,39			5 521,39
28183	Matériel de bureau et matériel informati		166 689,73		84 801,54			251 491,27			251 491,27
28184	Mobilier		69 564,66		35 592,40			105 157,06			105 157,06
28188	Autres immobilisations corporelles		53 317,22		27 631,14			80 948,36			80 948,36
	Sous Total compte 2818		289 571,61		148 025,08			437 596,69			437 596,69

36/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 281		291 176,69		151 941,39				443 118,08		443 118,08
28241	Constructions sur sol d'autrui, bâtiment		334 699,44		334 699,44				669 398,88		669 398,88
	Sous Total compte 2824		334 699,44		334 699,44				669 398,88		669 398,88
	Sous Total compte 282		334 699,44		334 699,44				669 398,88		669 398,88
	Sous Total compte 28		750 755,09		487 540,83				1 238 295,92		1 238 295,92
	Total classe 2	10 998 823,06	2 187 382,73		487 540,83	26 494,66		11 025 317,72	2 674 923,56	11 025 317,72	2 674 923,56
4011	Fournisseurs		4 711,35	1 099 012,96	1 094 301,61			1 099 012,96	1 099 012,96		0,00
	Sous Total compte 401		4 711,35	1 099 012,96	1 094 301,61			1 099 012,96	1 099 012,96		0,00
4041	Fournisseurs ; achats d'immobilisations			24 532,35	24 532,35			24 532,35	24 532,35		0,00
	Sous Total compte 404			24 532,35	24 532,35			24 532,35	24 532,35		0,00
408	Fournisseurs ; factures non parvenues		204 399,29	204 399,29	108 642,77			204 399,29	313 042,06		108 642,77
	Sous Total compte 40		209 110,64	1 327 944,60	1 227 476,73			1 327 944,60	1 436 587,37		108 642,77
4111	Usagers	53 019,11		1 564 230,24	1 599 121,73			1 617 249,35	1 599 121,73	18 127,62	
4112	Caisse pivot			147 222,49	120 477,31			147 222,49	120 477,31	26 745,18	
4114	Départements	48 662,18		221 300,13	206 851,52			269 962,31	206 851,52	63 110,79	
4115	Autres tiers payants			335 677,91	190 940,13			335 677,91	190 940,13	144 737,78	
	Sous Total compte 411	101 681,29		2 268 430,77	2 117 390,69			2 370 112,06	2 117 390,69	252 721,37	
4161	Usagers	8 648,70			8 648,70			8 648,70	8 648,70		0,00
4164	Départements	1 448,46						1 448,46		1 448,46	

37/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 416	10 097,16			8 648,70			10 097,16	8 648,70	1 448,46	
419171	Provision versée par hébergés en attente			6 105,30	6 105,30			6 105,30	6 105,30		0,00
419172	Contribut hébergés admis à aide sociale		0,30	99 213,17	99 212,87			99 213,17	99 213,17		0,00
	Sous Total compte 41917		0,30	105 318,47	105 318,17			105 318,47	105 318,47		0,00
	Sous Total compte 4191		0,30	105 318,47	105 318,17			105 318,47	105 318,47		0,00
	Sous Total compte 419		0,30	105 318,47	105 318,17			105 318,47	105 318,47		0,00
	Sous Total compte 41	111 778,45	0,30	2 373 749,24	2 231 357,56			2 485 527,69	2 231 357,86	254 169,83	
421	Personnel - rémunérations dues			1 396 221,23	1 396 221,23			1 396 221,23	1 396 221,23		0,00
427	Personnel - oppositions			1 232,56	1 232,56			1 232,56	1 232,56		0,00
	Sous Total compte 42			1 397 453,79	1 397 453,79			1 397 453,79	1 397 453,79		0,00
431	Sécurité sociale			558 534,99	558 534,99			558 534,99	558 534,99		0,00
437	Autres organismes sociaux			496 924,79	496 924,79			496 924,79	496 924,79		0,00
	Sous Total compte 43			1 055 459,78	1 055 459,78			1 055 459,78	1 055 459,78		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le			21 808,54	21 808,54			21 808,54	21 808,54		0,00
	Sous Total compte 442			21 808,54	21 808,54			21 808,54	21 808,54		0,00
44311	Op part Contrib versées par les hébergés		20 841,54	78 600,03	79 916,80			78 600,03	100 758,34		22 158,31
443121	Ressources encaissées par le comptable		2 929,01	19 995,16	20 064,13			19 995,16	22 993,14		2 997,98
443122	Ress à reverser par cpt à collect assist		1 980,52	20 612,84	20 721,68			20 612,84	22 702,20		2 089,36
	Sous Total compte 44312		4 909,53	40 608,00	40 785,81			40 608,00	45 695,34		5 087,34
38/51											

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4431		25 751,07	119 208,03	120 702,61			119 208,03	146 453,68		27 245,65
44381	Autres collectivités publiques - Dépense			200,00	200,00			200,00	200,00		0,00
	Sous Total compte 4438			200,00	200,00			200,00	200,00		0,00
	Sous Total compte 443		25 751,07	119 408,03	120 902,61			119 408,03	146 653,68		27 245,65
4478	Autres impôts et taxes			26 477,65	26 477,65			26 477,65	26 477,65		0,00
	Sous Total compte 447			26 477,65	26 477,65			26 477,65	26 477,65		0,00
4486	Autres charges à payer		1 104,00	1 104,00	3 514,00			1 104,00	4 618,00		3 514,00
	Sous Total compte 448		1 104,00	1 104,00	3 514,00			1 104,00	4 618,00		3 514,00
	Sous Total compte 44		26 855,07	168 798,22	172 702,80			168 798,22	199 557,87		30 759,65
4511	Compte de rattachement avec le BP	860 443,01		4 022 403,84	4 050 059,25			4 882 846,85	4 050 059,25	832 787,60	
	Sous Total compte 451	860 443,01		4 022 403,84	4 050 059,25			4 882 846,85	4 050 059,25	832 787,60	
	Sous Total compte 45	860 443,01		4 022 403,84	4 050 059,25			4 882 846,85	4 050 059,25	832 787,60	
46321	Fonds reçus ou dépos hospital hébergés			3 479,28	3 479,28			3 479,28	3 479,28		0,00
	Sous Total compte 4632			3 479,28	3 479,28			3 479,28	3 479,28		0,00
	Sous Total compte 463			3 479,28	3 479,28			3 479,28	3 479,28		0,00
466	Excédents de versement		2,00	6 849,69	6 847,99			6 849,69	6 849,99		0,30
4671	Autres comptes créditeurs			364 059,58	364 059,58			364 059,58	364 059,58		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable	8 410,19		111 509,89	83 040,63			119 920,08	83 040,63	36 879,45	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	1 040,40		502,74	421,22			1 543,14	421,22	1 121,92	

39/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4672	9 450,59		112 012,63	83 461,85			121 463,22	83 461,85	38 001,37	
	Sous Total compte 467	9 450,59		476 072,21	447 521,43			485 522,80	447 521,43	38 001,37	
4686	Autres charges à payer		250,00	250,00				250,00	250,00		0,00
	Sous Total compte 468		250,00	250,00				250,00	250,00		0,00
	Sous Total compte 46	9 450,59	252,00	486 651,18	457 848,70			496 101,77	458 100,70	38 001,07	
4713	Recettes perçues avant émission titres		4 840,17	2 016 760,29	2 011 920,12			2 016 760,29	2 016 760,29		0,00
471411	Excédents à réimputer-personne physiques			8 407,06	8 556,04			8 407,06	8 556,04		148,98
471412	Excédents à réimputer -personnes morales			51 746,36	51 746,36			51 746,36	51 746,36		0,00
	Sous Total compte 47141			60 153,42	60 302,40			60 153,42	60 302,40		148,98
	Sous Total compte 4714			60 153,42	60 302,40			60 153,42	60 302,40		148,98
4718	Autres recettes à régulariser		1 496,00	73 831,20	76 610,06			73 831,20	78 106,06		4 274,86
	Sous Total compte 471		6 336,17	2 150 744,91	2 148 832,58			2 150 744,91	2 155 168,75		4 423,84
4721	Dépenses régl sans mandatement préalable			80 581,17	80 581,17			80 581,17	80 581,17		0,00
4722	Com bancaires en instance de mdt CB			30,87				30,87		30,87	
4728	Autres dépenses à régulariser			32 520,66	32 520,66			32 520,66	32 520,66		0,00
	Sous Total compte 472			113 132,70	113 101,83			113 132,70	113 101,83	30,87	
	Sous Total compte 47		6 336,17	2 263 877,61	2 261 934,41			2 263 877,61	2 268 270,58		4 392,97
	Total classe 4	981 672,05	242 554,18	13 096 338,26	12 854 293,02			14 078 010,31	13 096 847,20	1 124 989,67	143 826,56
51178	Autres valeurs impayées			10 851,95	10 851,95			10 851,95	10 851,95		0,00
											40/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLETONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 5117			10 851,95	10 851,95			10 851,95	10 851,95		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 455 753,61	1 455 753,61			1 455 753,61	1 455 753,61		0,00
	Sous Total compte 511			1 466 605,56	1 466 605,56			1 466 605,56	1 466 605,56		0,00
	Sous Total compte 51			1 466 605,56	1 466 605,56			1 466 605,56	1 466 605,56		0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	60,00						60,00		60,00	
	Sous Total compte 541	60,00						60,00		60,00	
	Sous Total compte 54	60,00						60,00		60,00	
588	Autres virements internes			2 799,38	2 799,38			2 799,38	2 799,38		0,00
	Sous Total compte 58			2 799,38	2 799,38			2 799,38	2 799,38		0,00
	Total classe 5	60,00		1 469 404,94	1 469 404,94			1 469 464,94	1 469 404,94	60,00	
602268	Autres fournitures hôtelières					3 993,19	3 993,19	3 993,19	3 993,19		0,00
	Sous Total compte 60226					3 993,19	3 993,19	3 993,19	3 993,19		0,00
	Sous Total compte 6022					3 993,19	3 993,19	3 993,19	3 993,19		0,00
	Sous Total compte 602					3 993,19	3 993,19	3 993,19	3 993,19		0,00
60611	Eau et assainissement					22 409,36	7 200,00	22 409,36	7 200,00	15 209,36	
60612	Energie, électricité					88 208,24	13 504,69	88 208,24	13 504,69	74 703,55	
60613	Chauffage					55 969,78	3 900,00	55 969,78	3 900,00	52 069,78	
	Sous Total compte 6061					166 587,38	24 604,69	166 587,38	24 604,69	141 982,69	
60621	Combustibles et carburants					40,69		40,69		40,69	

41/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Produits d'entretien					21 805,47	2 844,75	21 805,47	2 844,75	18 960,72	
60623	Fournitures d'atelier					4 405,57	520,08	4 405,57	520,08	3 885,49	
60624	Fournitures administratives					1 946,59	60,00	1 946,59	60,00	1 886,59	
606261	Protections, produits absorbants					21 040,09		21 040,09		21 040,09	
606268	Autres fournitures hôtelières					5 166,05	372,54	5 166,05	372,54	4 793,51	
	Sous Total compte 60626					26 206,14	372,54	26 206,14	372,54	25 833,60	
60628	Autres fournitures non stkées					594,82		594,82		594,82	
	Sous Total compte 6062					54 999,28	3 797,37	54 999,28	3 797,37	51 201,91	
6063	Alimentation					542 686,19	176 812,84	542 686,19	176 812,84	365 873,35	
6066	Fournitures médicales					14 335,15	2 639,70	14 335,15	2 639,70	11 695,45	
6068	Autres achats non stkés matières fourniture					2 034,33	1 409,34	2 034,33	1 409,34	624,99	
	Sous Total compte 606					780 642,33	209 263,94	780 642,33	209 263,94	571 378,39	
	Sous Total compte 60					784 635,52	213 257,13	784 635,52	213 257,13	571 378,39	
61118	Autres					3 825,07	2 461,09	3 825,07	2 461,09	1 363,98	
	Sous Total compte 6111					3 825,07	2 461,09	3 825,07	2 461,09	1 363,98	
	Sous Total compte 611					3 825,07	2 461,09	3 825,07	2 461,09	1 363,98	
61357	Matériel médical					15 739,90	1 543,70	15 739,90	1 543,70	14 196,20	
	Sous Total compte 6135					15 739,90	1 543,70	15 739,90	1 543,70	14 196,20	
	Sous Total compte 613					15 739,90	1 543,70	15 739,90	1 543,70	14 196,20	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Bâtiments publics					5 780,79		5 780,79		5 780,79	
61528	Autres					297,00		297,00		297,00	
	Sous Total compte 6152					6 077,79		6 077,79		6 077,79	
61558	Autres matériels et outillages					2 058,06		2 058,06		2 058,06	
	Sous Total compte 6155					2 058,06		2 058,06		2 058,06	
61561	Informatique					86 750,96	47 036,10	86 750,96	47 036,10	39 714,86	
61562	Matériel médical					9 848,88	5 006,40	9 848,88	5 006,40	4 842,48	
61568	Autres					54 721,21	11 570,37	54 721,21	11 570,37	43 150,84	
	Sous Total compte 6156					151 321,05	63 612,87	151 321,05	63 612,87	87 708,18	
	Sous Total compte 615					159 456,90	63 612,87	159 456,90	63 612,87	95 844,03	
6161	Multirisques					11 447,35	310,43	11 447,35	310,43	11 136,92	
61681	Assurance maladie, maternité et accident					96 225,22		96 225,22		96 225,22	
	Sous Total compte 6168					96 225,22		96 225,22		96 225,22	
	Sous Total compte 616					107 672,57	310,43	107 672,57	310,43	107 362,14	
6182	Documentation générale et technique					1 251,00		1 251,00		1 251,00	
6184	Concours divers (cotisations ...)					1 173,77		1 173,77		1 173,77	
6188	Autres frais divers					35,00		35,00		35,00	
	Sous Total compte 618					2 459,77		2 459,77		2 459,77	
	Sous Total compte 61					289 154,21	67 928,09	289 154,21	67 928,09	221 226,12	

43/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62113	Personnel médical et paramédical					2 830,44		2 830,44		2 830,44	
	Sous Total compte 6211					2 830,44		2 830,44		2 830,44	
	Sous Total compte 621					2 830,44		2 830,44		2 830,44	
622311	Médecins coordonnateurs					10 251,44		10 251,44		10 251,44	
	Sous Total compte 62231					10 251,44		10 251,44		10 251,44	
	Sous Total compte 6223					10 251,44		10 251,44		10 251,44	
6228	Divers					208,00		208,00		208,00	
	Sous Total compte 622					10 459,44		10 459,44		10 459,44	
623	Publicité publications relations publicu					1 791,64		1 791,64		1 791,64	
62428	Autres transports d'usagers					4 512,00	291,20	4 512,00	291,20	4 220,80	
	Sous Total compte 6242					4 512,00	291,20	4 512,00	291,20	4 220,80	
	Sous Total compte 624					4 512,00	291,20	4 512,00	291,20	4 220,80	
6251	Voyages et déplacements					820,81		820,81		820,81	
	Sous Total compte 625					820,81		820,81		820,81	
6262	Frais de télécommunication					18 912,63		18 912,63		18 912,63	
	Sous Total compte 626					18 912,63		18 912,63		18 912,63	
627	Services bancaires et assimilés					250,00		250,00		250,00	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur					64 284,83	5 400,00	64 284,83	5 400,00	58 884,83	
6283	Prestation de nettoyage à l'extérieur					1 764,00	1 764,00	1 764,00	1 764,00		0,00
44/51											

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					21 657,36	8 320,00	21 657,36	8 320,00	13 337,36	
	Sous Total compte 628					87 706,19	15 484,00	87 706,19	15 484,00	72 222,19	
	Sous Total compte 62					127 283,15	15 775,20	127 283,15	15 775,20	111 507,95	
6332	Alloc logement					7 703,57		7 703,57		7 703,57	
6333	Participation des employeurs à la format					19 552,00	1 254,00	19 552,00	1 254,00	18 298,00	
6338	Autres impôts taxes et assimilés sur rém					36 965,76		36 965,76		36 965,76	
	Sous Total compte 633					64 221,33	1 254,00	64 221,33	1 254,00	62 967,33	
63513	Autres impôts locaux					5 080,04	5 080,04	5 080,04	5 080,04		0,00
	Sous Total compte 6351					5 080,04	5 080,04	5 080,04	5 080,04		0,00
	Sous Total compte 635					5 080,04	5 080,04	5 080,04	5 080,04		0,00
	Sous Total compte 63					69 301,37	6 334,04	69 301,37	6 334,04	62 967,33	
64111	Rémunération principale					844 981,89		844 981,89		844 981,89	
64112	Indemnité de résidence					1 120,14		1 120,14		1 120,14	
64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)					2 368,06		2 368,06		2 368,06	
64115	Supplément familial de traitement					15 553,79		15 553,79		15 553,79	
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)					106 677,38		106 677,38		106 677,38	
641183	Prime Grand âge					17 990,42		17 990,42		17 990,42	
641185	Majoration horaire pour travail de nuit					2 693,38		2 693,38		2 693,38	
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des					36 140,53		36 140,53		36 140,53	

45/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
641188	Autres					110 817,17		110 817,17		110 817,17	
	Sous Total compte 64118					274 318,88		274 318,88		274 318,88	
	Sous Total compte 6411					1 138 342,76		1 138 342,76		1 138 342,76	
64131	Rémunération principale					383 496,60		383 496,60		383 496,60	
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)					45 144,44		45 144,44		45 144,44	
641383	Prime Grand âge					7 648,52		7 648,52		7 648,52	
641385	Majoration horaire pour travail de nuit					4 098,32		4 098,32		4 098,32	
641386	Indemnités forfaitaires pour travail des					17 918,21		17 918,21		17 918,21	
641388	Autres					62 259,64		62 259,64		62 259,64	
	Sous Total compte 64138					137 069,13		137 069,13		137 069,13	
	Sous Total compte 6413					520 565,73		520 565,73		520 565,73	
64151	Rémunération principale					23 456,96		23 456,96		23 456,96	
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)					2 960,54		2 960,54		2 960,54	
641583	Prime Grand âge					120,36		120,36		120,36	
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des					983,35		983,35		983,35	
641588	Autres					3 437,41		3 437,41		3 437,41	
	Sous Total compte 64158					7 501,66		7 501,66		7 501,66	
	Sous Total compte 6415					30 958,62		30 958,62		30 958,62	
6416	Emplois d'insertion					34 554,18		34 554,18		34 554,18	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6417	Apprentis					12 128,77		12 128,77		12 128,77	
6419	Rembst rémunérations du persel non médi					908,68	60 075,29	908,68	60 075,29		59 166,61
	Sous Total compte 641					1 737 458,74	60 075,29	1 737 458,74	60 075,29	1 677 383,45	
6421	Praticiens					3 636,45		3 636,45		3 636,45	
6428	Autres					5 244,09		5 244,09		5 244,09	
	Sous Total compte 642					8 880,54		8 880,54		8 880,54	
64511	Cotisations à l'URSSAF					342 063,49		342 063,49		342 063,49	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					24 849,51		24 849,51		24 849,51	
64514	Cotisations à l'ASEDIC					22 656,03		22 656,03		22 656,03	
64515	Cotisations à la CNRACL					284 815,82		284 815,82		284 815,82	
	Sous Total compte 6451					674 384,85		674 384,85		674 384,85	
64521	Cotisations à l'URSSAF					2 430,82		2 430,82		2 430,82	
64523	Cotisations aux caisses de retraite					841,96		841,96		841,96	
64524	Cotisations à l'ASEDIC					359,65		359,65		359,65	
	Sous Total compte 6452					3 632,43		3 632,43		3 632,43	
6459	Rembst charges de sécu soc						448,54		448,54		448,54
	Sous Total compte 645					678 017,28	448,54	678 017,28	448,54	677 568,74	
6473	Allocations de chômage					8 595,61		8 595,61		8 595,61	
6475	Médecine du travail					1 581,49		1 581,49		1 581,49	

47/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64784	Oeuvres sociales					10 323,00	250,00	10 323,00	250,00	10 073,00	
	Sous Total compte 6478					10 323,00	250,00	10 323,00	250,00	10 073,00	
	Sous Total compte 647					20 500,10	250,00	20 500,10	250,00	20 250,10	
	Sous Total compte 64					2 444 856,66	60 773,83	2 444 856,66	60 773,83	2 384 082,83	
6588	Autres					1,65		1,65		1,65	
	Sous Total compte 658					1,65		1,65		1,65	
	Sous Total compte 65					1,65		1,65		1,65	
6611	Intérêts des emprunts et dettes					183 619,30		183 619,30		183 619,30	
	Sous Total compte 661					183 619,30		183 619,30		183 619,30	
	Sous Total compte 66					183 619,30		183 619,30		183 619,30	
68111	Immob incorporelles					900,00		900,00		900,00	
68112	Immob corporelles					486 640,83		486 640,83		486 640,83	
	Sous Total compte 6811					487 540,83		487 540,83		487 540,83	
	Sous Total compte 681					487 540,83		487 540,83		487 540,83	
	Sous Total compte 68					487 540,83		487 540,83		487 540,83	
	Total classe 6					4 386 392,69	364 068,29	4 386 392,69	364 068,29	4 081 939,55	59 615,15
735111	Hébergé permant résidents régim oblig SS						1 262 835,28		1 262 835,28		1 262 835,28
7351121	Accueil temporaire avec hébergement						90 177,29		90 177,29		90 177,29
7351122	Accueil temporaire sans hébergement						69 585,38		69 585,38		69 585,38
											48/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7351123	Pôle d'activités et de soins adaptés					23 642,80	57 029,08	23 642,80	57 029,08		33 386,28
7351128	Autres financements complémentaires						16 000,48		16 000,48		16 000,48
	Sous Total compte 735112					23 642,80	232 792,23	23 642,80	232 792,23		209 149,43
	Sous Total compte 73511					23 642,80	1 495 627,51	23 642,80	1 495 627,51		1 471 984,71
	Sous Total compte 7351					23 642,80	1 495 627,51	23 642,80	1 495 627,51		1 471 984,71
7352121	Hébergement permanent des résidents						294 825,60		294 825,60		294 825,60
7352122	Financements complémentaires						74 900,04		74 900,04		74 900,04
	Sous Total compte 735212						369 725,64		369 725,64		369 725,64
	Sous Total compte 73521						369 725,64		369 725,64		369 725,64
7352281	Part afférente à l'hébergement					75,38	201 076,38	75,38	201 076,38		201 001,00
7352282	Part afférente à la dépendance					1 197,56	30 488,88	1 197,56	30 488,88		29 291,32
	Sous Total compte 735228					1 272,94	231 565,26	1 272,94	231 565,26		230 292,32
	Sous Total compte 73522					1 272,94	231 565,26	1 272,94	231 565,26		230 292,32
	Sous Total compte 7352					1 272,94	601 290,90	1 272,94	601 290,90		600 017,96
735311	Tarifs journaliers socle de prestations					6 911,54	1 525 910,83	6 911,54	1 525 910,83		1 518 999,29
	Sous Total compte 73531					6 911,54	1 525 910,83	6 911,54	1 525 910,83		1 518 999,29
73532	Part afférente à la dépendance					427,28	143 877,97	427,28	143 877,97		143 450,69
735348	Autres prestations						6 648,00		6 648,00		6 648,00
	Sous Total compte 73534						6 648,00		6 648,00		6 648,00
											49/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLELONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7353511	Part afférente à l'hébergement						154 066,90		154 066,90		154 066,90
7353512	Part afférente à la dépendance						11 320,32		11 320,32		11 320,32
	Sous Total compte 735351						165 387,22		165 387,22		165 387,22
735352	Accueil sans hébergement						35 577,13		35 577,13		35 577,13
	Sous Total compte 73535						200 964,35		200 964,35		200 964,35
	Sous Total compte 7353					7 338,82	1 877 401,15	7 338,82	1 877 401,15		1 870 062,33
73581	Produits à la charge de la CAF					367,00	28 116,00	367,00	28 116,00		27 749,00
73588	Autres						9 062,00		9 062,00		9 062,00
	Sous Total compte 7358					367,00	37 178,00	367,00	37 178,00		36 811,00
	Sous Total compte 735					32 621,56	4 011 497,56	32 621,56	4 011 497,56		3 978 876,00
	Sous Total compte 73					32 621,56	4 011 497,56	32 621,56	4 011 497,56		3 978 876,00
744	FCTVA						48,35		48,35		48,35
7488	Autres						25 452,29		25 452,29		25 452,29
	Sous Total compte 748						25 452,29		25 452,29		25 452,29
	Sous Total compte 74						25 500,64		25 500,64		25 500,64
7548	Autres remboursements de frais					300,00	3 796,00	300,00	3 796,00		3 496,00
	Sous Total compte 754					300,00	3 796,00	300,00	3 796,00		3 496,00
7588	Autres produits divers de gestion couran					436,70	438,37	436,70	438,37		1,67
	Sous Total compte 758					436,70	438,37	436,70	438,37		1,67

50/51

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 75					736,70	4 234,37	736,70	4 234,37		3 497,67
7718	Autres						9,04		9,04		9,04
	Sous Total compte 771						9,04		9,04		9,04
773	Mdts annulés (ex ant) ou atteints déchée						892,25		892,25		892,25
777	Quote-part des subv d'investisSEM						47 759,12		47 759,12		47 759,12
778	Autres produits exceptionnels						6 897,17		6 897,17		6 897,17
	Sous Total compte 77						55 557,58		55 557,58		55 557,58
	Total classe 7					33 358,26	4 096 790,15	33 358,26	4 096 790,15		4 063 431,89
	Total général	12 029 157,09	12 029 157,09	15 379 956,77	15 655 275,44	4 799 717,40	4 524 398,73	32 208 831,26	32 208 831,26	16 487 598,96	16 487 598,96
											51/51



Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives								
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
								51/53

TABLEAU GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Intitulé du CR (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 (2)	REPORT A NOUVEAU 2022 (3)		RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 (4) = (2) + (3)
		RAN excédentaire (SC 110)	RAN déficitaire (SD 119)	
CRP EHPAD	-304 852,96	145 922,04		-158 930,92
CR Dép-soins	461 601,49	361 402,55		823 004,04

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est globale).

(2) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) Faire précéder du signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").

(6) (7) (8) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'une affectation en réserve ou d'une reprise sur cette réserve.

56/59

TABLEAU GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU COURS DE L'EXERCICE 2023

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

INTITULÉ DU CR (1)	C/10682 Investissement (5)	C/10685 Réserve de trésorerie (6)	C/10686 Réserve de compensation (7)	C/10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement (8)	C/110 RAN excédentaire (9)	C/119 RAN déficitaire (10)
CRP EHPAD						
CR Dép-soins					823 004,04	-158 930,92

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est globale).

(2) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) Faire précéder du signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").

(6) (7) (8) Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'une affectation en réserve ou d'une reprise sur cette réserve.

57/59

DÉTERMINATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023 À AFFECTER L'EXERCICE 2024

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Exercice 2023

Intitulé du CR (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 (2)	REPORT A NOUVEAU 2023 (3)		RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 (4) = (2) + (3)
		RAN excédentaire (SC 110)	RAN déficitaire (SD 119)	
CRP EHPAD			-158 930,92	-158 930,92
CR Dép-soins		823 004,04		823 004,04
CR GLOBAL 2023	41 107,49			41 107,49

(1) Une ligne par CR (CRP et CRA). Pour les EHPAD, une ligne pour la section "hébergement" et une ligne pour la section "dépendance et soins" tant que l'EHPAD n'a pas signé son CPOM (après signature du CPOM, l'affectation du résultat est global).

(2) Faire précéder d'un signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.

(3) Faire précéder d'un signe + s'il s'agit d'un RAN excédentaire et d'un signe - s'il s'agit d'un RAN déficitaire.

Le RAN excédentaire de l'activité principale comprend le compte 1100 du CRPP et l'éventuel compte 1101 du CRPA "service relevant de l'article R314-74 du CASF" (dans ce cas faire apparaître les deux RAN sur la ligne "activité principale").

59/59

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Exercice 2023

Page des signatures

66301 - EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PARAGEAULT Noemie (1048505860-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE LA VENDEE, le 11/03/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **EHPAD GUILLONNEAU - CHALLANS** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FOULQUIER Jerome (1014199831-0), Inspecteur des Finances Publiques

A CHALLANS, le 12/03/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

RA L'ENTRACTE - CHALLANS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Patrick JONCOUR
M Vincent GUILGAULT

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/05/2023
DU 02/05/2023 AU 27/02/2024

Nomenclature M22

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE :

Bilan	Etat A1 Page 3 A Page 9
1. Bilan Actif	
2. Bilan Passif	
Compte de résultat	Etat A2 Page 10 A Page 13
Compte de résultat consolidé	Etat A2 Page 14 A Page 16
Résultats budgétaires de l'exercice	Etat B1 Page 17 A Page 17
Résultats d'exploitation consolidé	Etat B2 Page 18 A Page 18
Affectation des résultats	Etat C1 à C3 Page 19 A Page 21
Amortissements comptables excédentaires différés(cpt 116) ...	Etat C4 Page 22 A Page 22
Opérations budgétaires d'investissement	Etat D1 à D2 Page 23 A Page 25
Opérations budgétaires d'exploitation	Etat D3 à D4 Page 26 A Page 30
Consommation des crédits de la section d'investissement	Etat D5 Page 31 A Page 32
Consommation des crédits de la section d'exploitation	Etat D5 Page 33 A Page 34
Balance des comptes	Etat E1 Page 35 A Page 52
Renseignements annexes à la balance	Etat E2 Page 53 A Page 54
Situation des valeurs inactives	Etat F Page 55 A Page 55
Signature du compte	Page 56 A Page 56

BILAN (en Euros)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de recherche et de dével				
	Contributions aux investissements commun				
	Concessions et droits similaires, brevet				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Instal, matériel et outillage technique	16 611,80	3 119,27	13 492,53	9 653,06
	Collections, uvres dart ; autres immob	28 938,03	9 340,91	19 597,12	21 770,13
	Immobilisations reçues en affectation	1 713 855,52	114 257,04	1 599 598,48	1 656 727,00
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immob affectées ou mises à dispo				
	Participations et créances rattachées				
	Titres immobilisés				
Prêts					
Autres					
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 759 405,35	126 717,22	1 632 688,13	1 688 150,19

BILAN (en Euros)


66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	. Matières premières				
	. Autres approvisionnements				
	. En cours de production de biens				
	. Produits				
	. Marchandises				
	. Autres stocks				
	. Usagers	29 170,30		29 170,30	6 949,64
	. Caisse pivot				
	. Autres tiers payants	28 978,74		28 978,74	22 719,74
	. Créances irrécouvrables admises en non				
	. Autres				
	. Avances de frais relatifs à la gestion				
	. Autres	5 690,93		5 690,93	1 745,52
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES					
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	63 839,97		63 839,97	31 414,90	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-011-DE

ETAT LIQUIDEMENT : RA L'ENTRACTE - CHALLANS



BILAN (en Euros)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercic				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser				
	Ecart de conversion Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 823 245,32	126 717,22	1 696 528,10	1 719 565,09




BILAN (en Euros)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Apports	190 496,16	188 748,35
	Excédents affectés à linvestissement	14 804,58	
	Excédents affectés à la couverture du be		
	Réserve de compensation des déficits		
	Réserve de compensation des charges dam		
	Report à nouveau excédentaire	24 956,35	
	Excédents affectés au financement de mes		
	Report à nouveau déficitaire	-49 912,70	-164 151,33
	Dépenses rejetées par lautorité de tari		
	Dépenses non opposables aux tiers financ		
	Résultat de lexercice (excédent ou défi	-13 947,71	153 999,56
	Subventions dinvestissement	14 611,13	7 571,42
Provisions réglementées destinées à renf			
Autres provisions réglementées			
FONDS PROPRES TOTAL I	181 007,81	186 168,00	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le
ID : 085-268500501-20240319-011-DE



66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

BILAN (en Euros)

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)


66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des établissements de cr	1 051 093,43	1 051 093,43
	Emprunts et dettes financières divers	378 935,47	394 000,00
	Avances reçues		4 971,30
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 426,85	20 460,24
	Dettes fiscales et sociales	4 784,26	3 832,50
	Dettes sur immobilisations et comptes ra		
	Fonds déposés par les usagers, les héber		
Autres	68 739,16	58 366,62	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	1 513 979,17	1 532 724,09	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-011-DE

ETAT LIANCEMENT : RA L'ENTRACTE - CHALLANS



BILAN (en Euros)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 541,12	673,00
	Ecart de conversion Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 541,12	673,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 696 528,10	1 719 565,09



COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		100,00
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	279 716,94	261 494,28
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	9 484,86	169 116,13
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits		194,00
TOTAL I	289 201,80	430 904,41
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	71 378,66	72 213,55

COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Services extérieurs et autres	17 568,96	22 254,24
- sur rémunérations	2 434,66	2 815,81
- autres		1 662,08
- salaires et traitements	81 098,99	75 787,69
- charges sociales	33 875,55	27 725,10
- dotations aux amortissements, aux dépr	62 323,48	61 561,54
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges		0,86
TOTAL II	268 680,30	264 020,87
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 521,50	166 883,54
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		

COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées	35 801,54	14 283,65
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL IV	35 801,54	14 283,65
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-35 801,54	-14 283,65
A + B - RESULTAT COURANT	-15 280,04	152 599,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant		185,38
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	1 520,49	1 214,29
- reprises sur les provisions réglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 520,49	1 399,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	188,16	
- dotation aux provisions réglementées		

COMPTE DE RESULTAT 2023

COMPTE DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL VI	188,16	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 332,33	1 399,67
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	290 722,29	432 304,08
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	304 670,00	278 304,52
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 947,71	153 999,56

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Ventes de marchandises		
- prestations de services		100,00
- divers		
Production stockée ou déstockage de prod		
Dotations et produits de la tarification	279 716,94	261 494,28
Production immobilisée		
Subventions d'exploitations et participa	9 484,86	169 116,13
Reprises sur amortissements et provision		
Transferts de charges		
Autres produits		194,00
TOTAL PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS (I)	289 201,80	430 904,41
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et fournitu		
Variation de stocks de matières première		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stocks d'autres approvision		
Achats non stockés de matières et fourni	71 378,66	72 213,55
Services extérieurs et autres	17 568,96	22 254,24
- sur rémunérations	2 434,66	2 815,81
- autres		1 662,08
- salaires et traitements	81 098,99	75 787,69
- charges sociales	33 875,55	27 725,10
- dotations aux amortissements, aux dépr	62 323,48	61 561,54
- dotations aux dépréciations sur actif		
- dotations aux amortissements, déprécia		
Autres charges		0,86
TOTAL CHARGES COURANTES NON FINANCIERES (II)	268 680,30	264 020,87
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	20 521,50	166 883,54

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations		
Revenus des valeurs mobilières de placem		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mo		
TOTAL PRODUITS COURANTS FINANCIERS (III)		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréc		
Intérêts et charges assimilées	35 801,54	14 283,65
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs m		
TOTAL CHARGES COURANTES FINANCIERES (IV)	35 801,54	14 283,65
2- RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-35 801,54	-14 283,65
3- RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-15 280,04	152 599,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- exercice courant		185,38
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	1 520,49	1 214,29
- reprises sur les provisions reglementé		
- reprises sur les dépréciations excepti		
Transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 520,49	1 399,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- exercice courant		
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	188,16	
- dotation aux provisions réglementées		
- dotations aux amortissements et aux dé		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	188,16	

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 332,33	1 399,67
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	290 722,29	432 304,08
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	304 670,00	278 304,52
EXCEDENT OU DEFICIT (5-6)	-13 947,71	153 999,56

Résultats budgétaires de l'exercice

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	88 427,92	309 134,08	397 562,00
Titres de recette émis (b)	88 818,03	295 976,52	384 794,55
Réductions de titres (c)	0,00	2 400,10	2 400,10
Recettes nettes (d = b - c)	88 818,03	293 576,42	382 394,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	88 427,92	309 134,08	397 562,00
Mandats émis (f)	40 763,87	336 518,84	377 282,71
Annulations de mandats (g)	0,00	28 994,71	28 994,71
Depenses nettes (h = f - g)	40 763,87	307 524,13	348 288,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	48 054,16		34 106,45
(h - d) Déficit		13 947,71	

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Résultats d'exploitation consolidés de l'exercice

INTITULE DES SUBDIVISIONS	MONTANT DU RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	-13 947,71
BUDGETS ANNEXES	
TOTAL : BUDGET GENERAL + BUDGETS ANNEXES (A)	-13 947,71

(A) : Montant repris en Balance d'Entrée de l'exercice suivant au compte 12
"Résultat de l'exercice"



Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 à affecter au cours de l'exercice 2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° ET INTITULE DES SUBDIVISIONS (1)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 (2)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 RETRAITE PAR L'ORDONNATEUR (3)	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 RETENU PAR L'AUTORITE DE TARIFICATION (4)	RESULTAT INCORPORE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2022 (5)	RESULTAT A AFFECTER AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 (6)
RA L'ENTRACTE - CHALLANS					
TOTAL					

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe.
 Colonne 3 : L'ordonnateur retraits le résultat en retirant les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnées en application de l'art. R.314-45 du CASF
 Colonne 4 : Article R.314-52 du CASF : "l'autorité de tarification peut, avant de procéder à l'affectation du résultat, en réformer d'office le montant en écartant les dépenses qui sont manifestement étrangères (.)".
 Colonnes 2-3-4-5-6 : Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
 Colonne 6 : (6) = (2) + (5) ou si colonne (3) servie (6) = (3) + (5) ou si colonne (4) servie (6) = (4) + (5).
 Si les colonnes (3) et (4) sont servies, (6) = (4) + (5) : le résultat retenu par l'autorité de tarification prime.

Tableau général d'affectation des résultats de l'exercice 2022 au cours de l'exercice 2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

(1)	(2)	(3)						(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	Excédent restant à reporter			Déficit restant à reporter			(16)	(17)	
		Excédents 110...	Excédents 110...	Excédents 111...	Déficits 119...	Déficits 119...	Déficits 119...						(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)			(15)
Section d'investissement																					
Section d'exploitation - RA L'ENTRACTE - CHALLANS																					
Total section d'exploitation																					

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)
 Colonne 2 : Pour la section d'investissement: résultat comptable. Pour la section d'exploitation: résultat comptable ou résultat retraité par l'ordonnateur (procédure visant à écarter les dépenses pour autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application de l'art. R.314-45 du CASF) ou résultat retenu par l'autorité de tarification en application de l'art. R.314-52 du CASF (le résultat retenu par l'autorité de tarification prime sur le résultat retraité par l'ordonnateur). Faire précéder du signe + ou - selon qu'il s'agit d'un excédent ou d'un déficit.
 Colonnes 3, 9, 10, 11, 12, 13, 14 : Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.
 Colonne 9 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
 Colonne 10 : L'excédent est ici affecté "au financement de mesures d'exploitation[...] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".
 Colonne 11 : L'excédent est ici affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".
 Colonne 12 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".
 Colonne 13 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".
 Colonne 14 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".
 Colonne 15 : cf. état C1 : différence entre colonne (4) et colonne (2)
 Colonne 16 : Part du résultat comptable de N-1 affectée à l'excédent d'amortissements comptables en N
 Colonne 17 : cf. état C1 : différence entre colonne (3) et colonne (2)



Situation des comptes 110, 111 et 119 à la clôture de l'exercice 2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Intitulé des subdivisions (1)	Compte 110			Compte 111	Compte 119					
	"Report à nouveau (solde créditeur)" Excédent restant à reporter			"Excédent affecté à des mesures d'exploitation non reconductibles" Excédent restant à reporter	"Report à nouveau (solde débiteur)" Déficit restant à reporter					
	Sur l'exercice... 110... (2)	Sur l'exercice... 110... (3)	Sur l'exercice... 110... (4)	Sur l'exercice... 111... (5)	Sur l'exercice... 119... (6)	Sur l'exercice... 119... (7)	Sur l'exercice... 119... (8)	Sur l'exercice... 119... (9)	Sur l'exercice... 119... (10)	Sur l'exercice... 119... (11)
RA L'ENTRACTE - CHALLANS										
Total par compte(a)										

Colonne 1 : Pour les budgets annexes, une ligne par budget annexe. Pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), une ligne par section d'imputation tarifaire (tarif hébergement, tarif dépendance, tarif soins)

Colonnes 2 et 4 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 3 : Il s'agit de l'excédent affecté "à la réduction des charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonne 5 : Il s'agit de l'excédent affecté "au financement de mesures d'exploitation[.] n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivant celui auquel il a été affecté".

Colonnes 6 et 7 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice suivant celui au cours duquel il a été constaté".

Colonne 8 : Le déficit "est imputé aux charges d'exploitation de l'exercice en cours".

Colonnes 9, 10 et 11 : "En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable de l'autorité de tarification concernée, la reprise du déficit peut être étalée sur trois exercices".

Colonnes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11. Les deux derniers chiffres des comptes 110, 111 et 119 correspondent au millésime.

(a) : Comptes 110, 111 et 119 égal au montant du poste correspondant apparaissant au bilan.

Tableau de suivi des amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161)

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

		Exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé (= exercice de détermination du résultat)(2)									
	 (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5) (5)
Exercice de constatation de l'amortissement comptable différé (= exercice de détermination du résultat) (1)	2023(3)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										
 (4)										

- (1) : L'affectation au compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (2) : La reprise du compte 1161 s'effectue en N+1 dans le cadre de l'affectation des résultats.
- (3) : Doivent apparaître sur la ligne "2023":
 - la régularisation du différentiel entre les amortissements comptabilisés avant le 1er janvier 2023 et ceux qui auraient du être comptabilisés au vu du nouveau plan d'amortissements (régularisation en balance d'entrée)
 - les amortissements comptables excédentaires différés constatés au titre de l'exercice 2023 (qui seront enregistrés au compte 1161 en 2024).
- (4) Préciser l'exercice de constatation de l'amortissement comptable excédentaire différé.
- (5) Préciser l'exercice de reprise de l'amortissement comptable excédentaire différé.

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
001	Excédit ou déficit invest report		46 736,99		46 736,99				46 736,99
13988	Autres subventions	1 214,29			1 214,29	1 214,29		1 214,29	
13	Subv invest	1 214,29			1 214,29	1 214,29		1 214,29	
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00			3 000,00	2 500,00		2 500,00	500,00
1681	Autres emprunts	30 000,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	33 000,00			33 000,00	32 500,00		32 500,00	500,00
2154	Matériel et outillage		5 576,64		5 576,64	5 436,00		5 436,00	140,64
2184	Mobilier	1 100,00	800,00		1 900,00	1 613,58		1 613,58	286,42
2188	Autres immobilisations corporelles	31 603,59	-31 603,59						
21	Immob corporelles	32 703,59	-25 226,95		7 476,64	7 049,58		7 049,58	427,06
	Total des DEPENSES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	66 917,88	21 510,04		88 427,92	40 763,87		40 763,87	47 664,05

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	1 740,00			1 740,00	1 747,81		1 747,81	-7,81
10682	Réserves affectées à l'investissement		14 804,58		14 804,58	14 804,58		14 804,58	
10	Apports, dotations et réserves	1 740,00	14 804,58		16 544,58	16 552,39		16 552,39	-7,81
13188	Autres subventions		6 559,86		6 559,86	8 254,00		8 254,00	-1 694,14
13	Subv invest		6 559,86		6 559,86	8 254,00		8 254,00	-1 694,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00			3 000,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00			3 000,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles					188,16		188,16	-188,16
21	Immob corporelles					188,16		188,16	-188,16
28131	Amortissements bâtiments	57 128,52	-57 128,52						
28154	Amortissements matériel et outillage	1 596,53			1 596,53	1 596,53		1 596,53	
28183	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	629,91	145,60		775,51	775,51		775,51	
28184	Amortissements mobilier	1 855,58			1 855,58	1 855,58		1 855,58	
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	967,34			967,34	967,34		967,34	
28241	Bâtiments publics		57 128,52		57 128,52	57 128,52		57 128,52	
28	Amort des immobilisations	62 177,88	145,60		62 323,48	62 323,48		62 323,48	
	Total des RECETTES de la SECTION D'INVESTISSEMENT	66 917,88	21 510,04		88 427,92	88 818,03		88 818,03	-390,11

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
60611	Eau et assainissement	1 550,00			1 550,00	2 387,13	865,84	1 521,29	28,71
60612	Energie - électricité	10 055,82			10 055,82	10 838,12	2 680,45	8 157,67	1 898,15
60622	Produits d'entretien	2 900,00			2 900,00	3 073,09	600,00	2 473,09	426,91
60623	Fournitures d'atelier	550,00			550,00	146,59		146,59	403,41
60624	Fournitures administratives					31,20		31,20	-31,20
60625	Fournitures scolaires éducatives et de loisirs	500,00			500,00				500,00
606268	Autres fournitures hôtelières	50,00			50,00	25,80		25,80	24,20
6063	Alimentation	64 000,00			64 000,00	77 935,15	18 940,13	58 995,02	5 004,98
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures					28,00		28,00	-28,00
6251	Voyages et déplacements	100,00			100,00	113,00		113,00	-13,00
6281	Prestations de blanchissage a l'exterieur	8 900,00			8 900,00	10 466,17	900,00	9 566,17	-666,17
6283	Prestation de nettoyage a l'exterieur					144,00	144,00		
011	Dépenses afférentes exploit courante	88 605,82			88 605,82	105 188,25	24 130,42	81 057,83	7 547,99
6218	Autres personnels extérieurs					445,29		445,29	-445,29
6228	Divers	2 500,00			2 500,00	3 523,00	220,00	3 303,00	-803,00
6332	Allocation logement	412,00			412,00	413,53		413,53	-1,53
6333	Participation des employeurs a la formation professionnelle continue					672,00	672,00		

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2023

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 990,00			1 990,00	2 021,13		2 021,13	-31,13
64111	Rémunération principale					9 145,72		9 145,72	-9 145,72
64115	Supplément familial de traitement					1 006,39		1 006,39	-1 006,39
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)					1 247,92		1 247,92	-1 247,92
641185	Majoration horaire pour travail de nuit					608,19		608,19	-608,19
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés					683,00		683,00	-683,00
641188	Autres					1 070,69		1 070,69	-1 070,69
64131	Rémunération principale	54 286,00	8 773,19		63 059,19	52 080,37		52 080,37	10 978,82
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	5 321,00			5 321,00	6 348,28		6 348,28	-1 027,28
641385	Majoration horaire pour travail de nuit	2 830,00			2 830,00	1 412,22		1 412,22	1 417,78
641386	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	2 737,00			2 737,00	3 770,85		3 770,85	-1 033,85
641388	Autres	3 453,00			3 453,00	5 339,46		5 339,46	-1 886,46
64151	Rémunération principale	7 784,00			7 784,00	542,60		542,60	7 241,40
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)	2 160,00			2 160,00	150,58		150,58	2 009,42
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	1 815,00			1 815,00	126,53		126,53	1 688,47
641588	Autres	1 471,00			1 471,00	102,56		102,56	1 368,44
64511	Cotisations à l'URSSAF	26 622,00			26 622,00	27 041,42		27 041,42	-419,42

Opérations budgétaires de dépenses - SECTION D'EXPLOITATION 2023

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
64513	Cotisations aux caisses de retraite	3 330,00			3 330,00	2 848,89		2 848,89	481,11
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	3 289,00			3 289,00	2 875,62		2 875,62	413,38
64515	Cotisations à la CNRACL					526,67		526,67	-526,67
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux					454,71		454,71	-454,71
64784	Oeuvres sociales					446,00		446,00	-446,00
012	Dépenses afférentes au personnel	120 000,00	8 773,19		128 773,19	124 903,62	892,00	124 011,62	4 761,57
61558	Services extérieurs - entretien autres matériels	1 000,00			1 000,00	490,80		490,80	509,20
61561	Maintenance - part non récupérable	500,00			500,00				500,00
61568	Maintenance - autres	4 400,00			4 400,00	2 598,97	811,79	1 787,18	2 612,82
6161	Primes d'assurance - multirisques	1 863,52			1 863,52	1 863,52		1 863,52	
63513	Autres impôts locaux	1 800,00			1 800,00	3 160,50	3 160,50		1 800,00
6588	Autres	2,00			2,00				2,00
6611	Interets des emprunts et dettes	19 866,07			19 866,07	35 801,54		35 801,54	-15 935,47
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cedes					188,16		188,16	-188,16
68112	Immobilisations corporelles	62 177,88	145,60		62 323,48	62 323,48		62 323,48	
016	Dépenses afférentes à la structure	91 609,47	145,60		91 755,07	106 426,97	3 972,29	102 454,68	-10 699,61
	Total des DEPENSES de la SECTION D'EXPLOITATION	300 215,29	8 918,79		309 134,08	336 518,84	28 994,71	307 524,13	1 609,95

Opérations budgétaires de recettes - SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET ANNEXE RA L'ENTRACTE - CHALLANS

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° compte	Libellé des comptes constituant les groupes fonctionnels	Budget primitif	Décisions modificatives	Virements de crédits (non repris dans une DM)	Prévisions budgétaires totales	Emissions	Annulations	Total des réalisations	Ecart Prévisions / Réalisations
		1	2	3	4 = 1 + 2 + 3	5	6	7 = 5 - 6	8 = 4 - 7
73313	Prix de journée	131 000,00			131 000,00	88 329,05		88 329,05	42 670,95
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux	132 300,00			132 300,00	192 172,79	1 293,90	190 878,89	-58 578,89
7381	Produits à la charge de la CAF	1 100,00			1 100,00	509,00		509,00	591,00
017	Produits de la tarification	264 400,00			264 400,00	281 010,84	1 293,90	279 716,94	-15 316,94
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	4 000,00	145,60		4 145,60	2 536,37		2 536,37	1 609,23
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance					317,76		317,76	-317,76
7483	Forfait autonomie	5 411,00			5 411,00	5 779,11		5 779,11	-368,11
7488	Autres	25 000,00	8 773,19		33 773,19	3 705,75		3 705,75	30 067,44
7548	Autres remboursements de frais	190,00			190,00				190,00
018	Autres produits relatifs à exploitation	34 601,00	8 918,79		43 519,79	12 338,99		12 338,99	31 180,80
775	Produits des cessions d'éléments d'actif					612,40	306,20	306,20	-306,20
777	Quote-part des subventions d'investissement virees au resultat de l'exercice	1 214,29			1 214,29	1 214,29		1 214,29	
778	Autres produits exceptionnels					800,00	800,00		
019	Prod finan et prod non encaissables	1 214,29			1 214,29	2 626,69	1 106,20	1 520,49	-306,20
	Total des RECETTES de la SECTION D'EXPLOITATION	300 215,29	8 918,79		309 134,08	295 976,52	2 400,10	293 576,42	15 557,66

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Dépenses nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
001	Excédent ou déficit invest report		46 736,99	46 736,99				46 736,99
13	Subv invest	1 214,29		1 214,29	1 214,29		1 214,29	
16	Emprunts et dettes assimilées	33 000,00		33 000,00	32 500,00		32 500,00	500,00
21	Immob corporelles	32 703,59	-25 226,95	7 476,64	7 049,58		7 049,58	427,06
Total		66 917,88	21 510,04	88 427,92	40 763,87		40 763,87	47 664,05

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
10	Apports, dotations et réserves	1 740,00	14 804,58	16 544,58	16 552,39		16 552,39	-7,81
13	Subv invest		6 559,86	6 559,86	8 254,00		8 254,00	-1 694,14
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00		3 000,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
21	Immob corporelles				188,16		188,16	-188,16
28	Amort des immobilisations	62 177,88	145,60	62 323,48	62 323,48		62 323,48	
Total		66 917,88	21 510,04	88 427,92	88 818,03		88 818,03	-390,11

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
DEPENSES

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
				1	2	3	4 = 2 - 3	5 = 1 - 4
011	Dépenses afférentes exploit courante	88 605,82		88 605,82	105 188,25	24 130,42	81 057,83	7 547,99
012	Dépenses afférentes au personnel	120 000,00	8 773,19	128 773,19	124 903,62	892,00	124 011,62	4 761,57
016	Dépenses afférentes à la structure	91 609,47	145,60	91 755,07	106 426,97	3 972,29	102 454,68	-10 699,61
Total		300 215,29	8 918,79	309 134,08	336 518,84	28 994,71	307 524,13	1 609,95

Etat Consommation des Crédits

Section D'EXPLOITATION
 RECETTES

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	Recettes nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
017	Produits de la tarification	264 400,00		264 400,00	281 010,84	1 293,90	279 716,94	-15 316,94
018	Autres produits relatifs à exploitation	34 601,00	8 918,79	43 519,79	12 338,99		12 338,99	31 180,80
019	Prod finan et prod non encaissables	1 214,29		1 214,29	2 626,69	1 106,20	1 520,49	-306,20
Total		300 215,29	8 918,79	309 134,08	295 976,52	2 400,10	293 576,42	15 557,66

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		13 058,45						13 058,45		13 058,45
10222	FCTVA		466,86				1 747,81		2 214,67		2 214,67
	Sous Total compte 1022		466,86				1 747,81		2 214,67		2 214,67
	Sous Total compte 102		13 525,31				1 747,81		15 273,12		15 273,12
10682	Réserves affectées à l'investissement						14 804,58		14 804,58		14 804,58
	Sous Total compte 1068						14 804,58		14 804,58		14 804,58
	Sous Total compte 106						14 804,58		14 804,58		14 804,58
	Sous Total compte 10		13 525,31				16 552,39		30 077,70		30 077,70
1100	Activité principale			14 804,58	39 760,93			14 804,58	39 760,93		24 956,35
	Sous Total compte 110			14 804,58	39 760,93			14 804,58	39 760,93		24 956,35
1190	Activité principale	164 151,33			114 238,63			164 151,33	114 238,63	49 912,70	
	Sous Total compte 119	164 151,33			114 238,63			164 151,33	114 238,63	49 912,70	
	Sous Total compte 11	164 151,33		14 804,58	153 999,56			178 955,91	153 999,56	24 956,35	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-268500501-20240319-011-DE

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
12	Résultat exercice excéd déficit		153 999,56	153 999,56				153 999,56	153 999,56		0,00
	Sous Total compte 12		153 999,56	153 999,56				153 999,56	153 999,56		0,00
13188	Autres subv		10 000,00			8 254,00			18 254,00		18 254,00
	Sous Total compte 1318		10 000,00			8 254,00			18 254,00		18 254,00
	Sous Total compte 131		10 000,00			8 254,00			18 254,00		18 254,00
13988	Autres subv	2 428,58				1 214,29		3 642,87		3 642,87	
	Sous Total compte 1398	2 428,58				1 214,29		3 642,87		3 642,87	
	Sous Total compte 139	2 428,58				1 214,29		3 642,87		3 642,87	
	Sous Total compte 13	2 428,58	10 000,00			1 214,29	8 254,00	3 642,87	18 254,00		14 611,13
1641	Emprunts en euros		1 051 093,43						1 051 093,43		1 051 093,43
	Sous Total compte 164		1 051 093,43						1 051 093,43		1 051 093,43
165	Depots et cautionnements recus		4 000,00			2 500,00	1 500,00	2 500,00	5 500,00		3 000,00
1681	Autres emprunts		390 000,00			30 000,00		30 000,00	390 000,00		360 000,00

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	Int courus				15 935,47				15 935,47		15 935,47
	Sous Total compte 168		390 000,00		15 935,47	30 000,00		30 000,00	405 935,47		375 935,47
	Sous Total compte 16		1 445 093,43		15 935,47	32 500,00	1 500,00	32 500,00	1 462 528,90		1 430 028,90
	Total classe 1	166 579,91	1 622 618,30	168 804,14	169 935,03	33 714,29	26 306,39	369 098,34	1 818 859,72	53 555,57	1 503 316,95
2154	Mat et outillage	11 175,80				5 436,00		16 611,80		16 611,80	
	Sous Total compte 215	11 175,80				5 436,00		16 611,80		16 611,80	
2183	Mat bureau mat informatique	2 326,56						2 326,56		2 326,56	
2184	Mobilier	18 555,77				1 613,58		20 169,35		20 169,35	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 771,40			141,12		188,16	6 771,40	329,28	6 442,12	
	Sous Total compte 218	27 653,73			141,12	1 613,58	188,16	29 267,31	329,28	28 938,03	
	Sous Total compte 21	38 829,53			141,12	7 049,58	188,16	45 879,11	329,28	45 549,83	
2241	Constructions sur sol d'autrui - bâtimen	1 713 855,52						1 713 855,52		1 713 855,52	
	Sous Total compte 224	1 713 855,52						1 713 855,52		1 713 855,52	

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
229	Droits de l'affectant		175 223,04						175 223,04		175 223,04
	Sous Total compte 22	1 713 855,52	175 223,04					1 713 855,52	175 223,04	1 538 632,48	
28154	Amort mat et outillage		1 522,74				1 596,53		3 119,27		3 119,27
	Sous Total compte 2815		1 522,74				1 596,53		3 119,27		3 119,27
28183	Amort mat bureau mat informatique		237,76				775,51		1 013,27		1 013,27
28184	Amort mobilier		3 711,16				1 855,58		5 566,74		5 566,74
28188	Amort autres immob corporelles		1 934,68	141,12			967,34	141,12	2 902,02		2 760,90
	Sous Total compte 2818		5 883,60	141,12			3 598,43	141,12	9 482,03		9 340,91
	Sous Total compte 281		7 406,34	141,12			5 194,96	141,12	12 601,30		12 460,18
28241	Bâtiments publics		57 128,52				57 128,52		114 257,04		114 257,04
	Sous Total compte 2824		57 128,52				57 128,52		114 257,04		114 257,04
	Sous Total compte 282		57 128,52				57 128,52		114 257,04		114 257,04
	Sous Total compte 28		64 534,86	141,12			62 323,48	141,12	126 858,34		126 717,22

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-268500501-20240319-011-DE

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	1 752 685,05	239 757,90	141,12	141,12	7 049,58	62 511,64	1 759 875,75	302 410,66	1 759 405,35	301 940,26
4011	Fournisseurs			105 435,13	105 435,13			105 435,13	105 435,13		0,00
	Sous Total compte 401			105 435,13	105 435,13			105 435,13	105 435,13		0,00
4041	Fournis achats immob			5 436,00	5 436,00			5 436,00	5 436,00		0,00
	Sous Total compte 404			5 436,00	5 436,00			5 436,00	5 436,00		0,00
408	Fournis factures non parvenues		20 460,24	20 460,24	10 426,85			20 460,24	30 887,09		10 426,85
	Sous Total compte 40		20 460,24	131 331,37	121 297,98			131 331,37	141 758,22		10 426,85
4111	Usagers - amiable	5 110,84		181 451,28	159 042,78			186 562,12	159 042,78	27 519,34	
4114	Dépt - amiable	22 719,74		88 329,05	92 729,58			111 048,79	92 729,58	18 319,21	
4115	Autres tiers payants - amiable			12 244,51	12 244,51			12 244,51	12 244,51		0,00
	Sous Total compte 411	27 830,58		282 024,84	264 016,87			309 855,42	264 016,87	45 838,55	
4161	Usagers - contentieux	1 838,80			187,84			1 838,80	187,84	1 650,96	
4164	Départements - contentieux			10 659,53				10 659,53		10 659,53	

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 416	1 838,80		10 659,53	187,84			12 498,33	187,84	12 310,49	
419171	Provision versée par hébergés en attente		4 971,30	15 971,76	11 000,46			15 971,76	15 971,76		0,00
419172	Contribut hébergés admis à aide sociale			48 797,26	48 797,26			48 797,26	48 797,26		0,00
	Sous Total compte 41917		4 971,30	64 769,02	59 797,72			64 769,02	64 769,02		0,00
	Sous Total compte 4191		4 971,30	64 769,02	59 797,72			64 769,02	64 769,02		0,00
	Sous Total compte 419		4 971,30	64 769,02	59 797,72			64 769,02	64 769,02		0,00
	Sous Total compte 41	29 669,38	4 971,30	357 453,39	324 002,43			387 122,77	328 973,73	58 149,04	
421	Personnel - rémunérations dues			67 886,44	67 886,44			67 886,44	67 886,44		0,00
	Sous Total compte 42			67 886,44	67 886,44			67 886,44	67 886,44		0,00
431	Sécurité sociale			41 496,97	45 250,95			41 496,97	45 250,95		3 753,98
437	Autres organismes sociaux			5 333,88	5 817,88			5 333,88	5 817,88		484,00
	Sous Total compte 43			46 830,85	51 068,83			46 830,85	51 068,83		4 237,98
44311	Contributions versées par les hébergés		7 465,79	28 890,13	31 467,61			28 890,13	38 933,40		10 043,27

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443121	Ressources encaissées par le comptable		1 913,92	24 294,95	24 437,21			24 294,95	26 351,13		2 056,18
443122	Ress à reverser à collect assistance		4 152,63	21 258,87	21 938,96			21 258,87	26 091,59		4 832,72
	Sous Total compte 44312		6 066,55	45 553,82	46 376,17			45 553,82	52 442,72		6 888,90
	Sous Total compte 4431		13 532,34	74 443,95	77 843,78			74 443,95	91 376,12		16 932,17
	Sous Total compte 443		13 532,34	74 443,95	77 843,78			74 443,95	91 376,12		16 932,17
4478	Autres impôts et taxes			4 009,71	4 219,99			4 009,71	4 219,99		210,28
	Sous Total compte 447			4 009,71	4 219,99			4 009,71	4 219,99		210,28
4486	Etat - autres charges à payer		3 832,50	3 832,50	336,00			3 832,50	4 168,50		336,00
	Sous Total compte 448		3 832,50	3 832,50	336,00			3 832,50	4 168,50		336,00
	Sous Total compte 44		17 364,84	82 286,16	82 399,77			82 286,16	99 764,61		17 478,45
4512	Cpte rattach avec le budget principal		44 834,28	292 314,97	299 287,68			292 314,97	344 121,96		51 806,99
	Sous Total compte 451		44 834,28	292 314,97	299 287,68			292 314,97	344 121,96		51 806,99
	Sous Total compte 45		44 834,28	292 314,97	299 287,68			292 314,97	344 121,96		51 806,99

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4621	Créances cess immob - amiable			612,40	612,40			612,40	612,40		0,00
	Sous Total compte 462			612,40	612,40			612,40	612,40		0,00
46321	Fonds reçus ou dépos hospital hébergés			6 958,56	6 958,56			6 958,56	6 958,56		0,00
	Sous Total compte 4632			6 958,56	6 958,56			6 958,56	6 958,56		0,00
	Sous Total compte 463			6 958,56	6 958,56			6 958,56	6 958,56		0,00
466	Excédit de verSEment			706,78	706,78			706,78	706,78		0,00
4671	Autr cptes créditeurs- crédateurs divers			52 812,07	52 812,07			52 812,07	52 812,07		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable	403,03		11 086,88	6 357,70			11 489,91	6 357,70	5 132,21	
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 342,49			783,77			1 342,49	783,77	558,72	
	Sous Total compte 4672	1 745,52		11 086,88	7 141,47			12 832,40	7 141,47	5 690,93	
	Sous Total compte 467	1 745,52		63 898,95	59 953,54			65 644,47	59 953,54	5 690,93	
	Sous Total compte 46	1 745,52		72 176,69	68 231,28			73 922,21	68 231,28	5 690,93	
4713	Recettes perçues avant émission titres			26 278,25	26 278,25			26 278,25	26 278,25		0,00

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			649,78	1 293,90			649,78	1 293,90		644,12
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			800,00	800,00			800,00	800,00		0,00
	Sous Total compte 47141			1 449,78	2 093,90			1 449,78	2 093,90		644,12
	Sous Total compte 4714			1 449,78	2 093,90			1 449,78	2 093,90		644,12
4718	Autres recettes à régulariser	673,00		14 616,50	14 840,50			14 616,50	15 513,50		897,00
	Sous Total compte 471		673,00	42 344,53	43 212,65			42 344,53	43 885,65		1 541,12
4728	DACR - autres dépenses à régul			14 530,54	14 530,54			14 530,54	14 530,54		0,00
	Sous Total compte 472			14 530,54	14 530,54			14 530,54	14 530,54		0,00
	Sous Total compte 47		673,00	56 875,07	57 743,19			56 875,07	58 416,19		1 541,12
	Total classe 4	31 414,90	88 303,66	1 107 154,94	1 071 917,60			1 138 569,84	1 160 221,26	63 839,97	85 491,39
5118	Autres valeurs à l'encaissement			98 724,14	98 724,14			98 724,14	98 724,14		0,00
	Sous Total compte 511			98 724,14	98 724,14			98 724,14	98 724,14		0,00
	Sous Total compte 51			98 724,14	98 724,14			98 724,14	98 724,14		0,00

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			63 725,93	63 725,93			63 725,93	63 725,93		0,00
588	Autres virements internes			4 415,37	4 415,37			4 415,37	4 415,37		0,00
	Sous Total compte 58			68 141,30	68 141,30			68 141,30	68 141,30		0,00
	Total classe 5			166 865,44	166 865,44			166 865,44	166 865,44		0,00
60611	Eau et assainissement					2 387,13	865,84	2 387,13	865,84	1 521,29	
60612	Energie - électricité					10 838,12	2 680,45	10 838,12	2 680,45	8 157,67	
	Sous Total compte 6061					13 225,25	3 546,29	13 225,25	3 546,29	9 678,96	
60622	Produits d'entretien					3 073,09	600,00	3 073,09	600,00	2 473,09	
60623	Fournitures d'atelier					146,59		146,59		146,59	
60624	Fournitures administratives					31,20		31,20		31,20	
606268	Autres fournitures hôtelières					25,80		25,80		25,80	
	Sous Total compte 60626					25,80		25,80		25,80	
	Sous Total compte 6062					3 276,68	600,00	3 276,68	600,00	2 676,68	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-268500501-20240319-011-DE

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6063	Alimentation					77 935,15	18 940,13	77 935,15	18 940,13	58 995,02	
6068	Autres achats non stockés matières fournies					28,00		28,00		28,00	
	Sous Total compte 606					94 465,08	23 086,42	94 465,08	23 086,42	71 378,66	
	Sous Total compte 60					94 465,08	23 086,42	94 465,08	23 086,42	71 378,66	
61558	Entretien autres matériels					490,80		490,80		490,80	
	Sous Total compte 6155					490,80		490,80		490,80	
61568	Maintenance-autres					2 598,97	811,79	2 598,97	811,79	1 787,18	
	Sous Total compte 6156					2 598,97	811,79	2 598,97	811,79	1 787,18	
	Sous Total compte 615					3 089,77	811,79	3 089,77	811,79	2 277,98	
6161	Primes d'assurances - multirisques					1 863,52		1 863,52		1 863,52	
	Sous Total compte 616					1 863,52		1 863,52		1 863,52	
	Sous Total compte 61					4 953,29	811,79	4 953,29	811,79	4 141,50	
6218	Autres personnels extérieurs					445,29		445,29		445,29	

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 621					445,29		445,29		445,29	
6228	Divers					3 523,00	220,00	3 523,00	220,00	3 303,00	
	Sous Total compte 622					3 523,00	220,00	3 523,00	220,00	3 303,00	
6251	Voyages et déplacements					113,00		113,00		113,00	
	Sous Total compte 625					113,00		113,00		113,00	
6281	Prestations de blanchissage a l'exterieu					10 466,17	900,00	10 466,17	900,00	9 566,17	
6283	Prestation de nettoyage a l'exterieur					144,00	144,00	144,00	144,00		0,00
	Sous Total compte 628					10 610,17	1 044,00	10 610,17	1 044,00	9 566,17	
	Sous Total compte 62					14 691,46	1 264,00	14 691,46	1 264,00	13 427,46	
6332	Alloc logement					413,53		413,53		413,53	
6333	Participation des employeurs a la format					672,00	672,00	672,00	672,00		0,00
6338	Autres impots taxes et verSEMents assim					2 021,13		2 021,13		2 021,13	
	Sous Total compte 633					3 106,66	672,00	3 106,66	672,00	2 434,66	

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Autres impôts locaux					3 160,50	3 160,50	3 160,50	3 160,50		0,00
	Sous Total compte 6351					3 160,50	3 160,50	3 160,50	3 160,50		0,00
	Sous Total compte 635					3 160,50	3 160,50	3 160,50	3 160,50		0,00
	Sous Total compte 63					6 267,16	3 832,50	6 267,16	3 832,50	2 434,66	
64111	Rémunération principale					9 145,72		9 145,72		9 145,72	
64115	Supplément familial de traitement					1 006,39		1 006,39		1 006,39	
641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)					1 247,92		1 247,92		1 247,92	
641185	Majoration horaire pour travail de nuit					608,19		608,19		608,19	
641186	Indemnités forfaitaires pour travail des					683,00		683,00		683,00	
641188	Autres					1 070,69		1 070,69		1 070,69	
	Sous Total compte 64118					3 609,80		3 609,80		3 609,80	
	Sous Total compte 6411					13 761,91		13 761,91		13 761,91	
64131	Rémunération principale					52 080,37		52 080,37		52 080,37	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE

S²LO**Balance Générale des Comptes**

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)					6 348,28		6 348,28		6 348,28	
641385	Majoration horaire pour travail de nuit					1 412,22		1 412,22		1 412,22	
641386	Indemnités forfaitaires pour travail des					3 770,85		3 770,85		3 770,85	
641388	Autres					5 339,46		5 339,46		5 339,46	
	Sous Total compte 64138					16 870,81		16 870,81		16 870,81	
	Sous Total compte 6413					68 951,18		68 951,18		68 951,18	
64151	Rémunération principale					542,60		542,60		542,60	
641582	Complément de traitement indiciaire (CTI)					150,58		150,58		150,58	
641586	Indemnités forfaitaires pour travail des					126,53		126,53		126,53	
641588	Autres					102,56		102,56		102,56	
	Sous Total compte 64158					379,67		379,67		379,67	
	Sous Total compte 6415					922,27		922,27		922,27	
6419	Rembst rémunérations du persel non médi						2 536,37		2 536,37		2 536,37

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					83 635,36	2 536,37	83 635,36	2 536,37	81 098,99	
64511	Cotisations à l'URSSAF					27 041,42		27 041,42		27 041,42	
64513	Cotisations aux caisses de retraite					2 848,89		2 848,89		2 848,89	
64514	Cotisations à l'ASSEDIC					2 875,62		2 875,62		2 875,62	
64515	Cotisations à la CNRACL					526,67		526,67		526,67	
64518	Cotisations autres organismes sociaux					454,71		454,71		454,71	
	Sous Total compte 6451					33 747,31		33 747,31		33 747,31	
6459	Rembst charges de sécu soc						317,76		317,76		317,76
	Sous Total compte 645					33 747,31	317,76	33 747,31	317,76	33 429,55	
64784	Oeuvres sociales					446,00		446,00		446,00	
	Sous Total compte 6478					446,00		446,00		446,00	
	Sous Total compte 647					446,00		446,00		446,00	
	Sous Total compte 64					117 828,67	2 854,13	117 828,67	2 854,13	114 974,54	

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

S²LO

ID : 085-268500501-20240319-011-DE

Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6611	Interets des emprunts et dettes					35 801,54		35 801,54		35 801,54	
	Sous Total compte 661					35 801,54		35 801,54		35 801,54	
	Sous Total compte 66					35 801,54		35 801,54		35 801,54	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif					188,16		188,16		188,16	
	Sous Total compte 67					188,16		188,16		188,16	
68112	Immob corporelles					62 323,48		62 323,48		62 323,48	
	Sous Total compte 6811					62 323,48		62 323,48		62 323,48	
	Sous Total compte 681					62 323,48		62 323,48		62 323,48	
	Sous Total compte 68					62 323,48		62 323,48		62 323,48	
	Total classe 6					336 518,84	31 848,84	336 518,84	31 848,84	307 524,13	2 854,13
73313	Prix de journée						88 329,05		88 329,05		88 329,05
	Sous Total compte 7331						88 329,05		88 329,05		88 329,05
	Sous Total compte 733						88 329,05		88 329,05		88 329,05

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73418	Autres ESMS					1 293,90	192 172,79	1 293,90	192 172,79		190 878,89
	Sous Total compte 7341					1 293,90	192 172,79	1 293,90	192 172,79		190 878,89
	Sous Total compte 734					1 293,90	192 172,79	1 293,90	192 172,79		190 878,89
7381	Produits à la charge de la CAF						509,00		509,00		509,00
	Sous Total compte 738						509,00		509,00		509,00
	Sous Total compte 73					1 293,90	281 010,84	1 293,90	281 010,84		279 716,94
7483	Forfait autonomie						5 779,11		5 779,11		5 779,11
7488	Autres						3 705,75		3 705,75		3 705,75
	Sous Total compte 748						9 484,86		9 484,86		9 484,86
	Sous Total compte 74						9 484,86		9 484,86		9 484,86
775	Produits des cessions d'éléments d'actif					306,20	612,40	306,20	612,40		306,20
777	Quote-part des subv d'investisSEM						1 214,29		1 214,29		1 214,29
778	Autres produits exceptionnels					800,00	800,00	800,00	800,00		0,00

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-011-DE



Balance Générale des Comptes

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 77					1 106,20	2 626,69	1 106,20	2 626,69		1 520,49
	Total classe 7					2 400,10	293 122,39	2 400,10	293 122,39		290 722,29
	Total général	1 950 679,86	1 950 679,86	1 442 965,64	1 408 859,19	379 682,81	413 789,26	3 773 328,31	3 773 328,31	2 184 325,02	2 184 325,02

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

COMPTES - LIBELLES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (1)		RESULTAT DE L'EXERCICE (2)		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (3)	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
1-2-39-481-49-59 (BG)	46 736,99			48 054,16		1 317,17
TOTAL CONSOLIDE				48 054,16		

BG : Budget Général

BA : Budget Annexe

(1) [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes : 1-2-39-481-49-59 (BG)] - [BE soldes créditeurs - BE soldes débiteurs des comptes non budgétaires : 10685, 10686, 10687, 110, 111,114, 1163, 119, 12, 1412, 1688, 2768]

(2) Solde des opérations budgétaires de l'année

(3) Somme algébrique des colonnes (1) et (2)

Renseignements annexes à la balance

SECTION D'INVESTISSEMENT : EXÉCUTION DU BUDGET
 RAPPROCHEMENT DE LA BALANCE ET DU RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59 (4)		DIFFERENCE BRUTE (5)
SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	
1 812 960,92	1 805 257,21	-7 703,71

(4) Soldes débiteurs et soldes créditeurs de la balance de sortie des comptes CLASSES 1, 2 COMPTES 39, 481, 49, 59

(5) = Soldes créditeurs - Soldes débiteurs

COMPTE 10685 (6)	COMPTE 10686 (7)	COMPTE 10687 (8)	COMPTE 110 (9)	COMPTE 111 (10)	COMPTE 119 (11)	COMPTE 114 (12)	COMPTE 1163 (13)	COMPTE 1412 (14)	COMPTE 1688 (15)	COMPTE 2768 (16)	RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (17)
			24 956,35		-49 912,70				15 935,47		1 317,17

(6) à (16) : Soldes créditeurs (+) ou débiteurs (-) des comptes à la balance de sortie

(17) : Identité du résultat : (17) = (3) = (5) - somme algébrique des colonnes (6) à (16)

Balance des valeurs inactives

Arrêté à la date du 31/12/2023

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Natures des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

66302 - RA L'ENTRACTE - CHALLANS

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PARAGEAULT Noemie (1048505860-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **RA L'ENTRACTE - CHALLANS** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

FOULQUIER Jerome (1014199831-0), Inspecteur des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFiP DE LA VENDEE**, le **11/03/2024**

A **CHALLANS**, le **12/03/2024**

A , le



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-012

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17**Nombre de présents : 10****Nombre de pouvoirs : 3****Présents :**

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille**OBJET : ERRD 2023 – EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU**

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration l'ERRD 2023 de l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU.

Après avoir présenté l'ERRD détaillé, Monsieur le Président propose de l'adopter comme suit :

Section de fonctionnement :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT (réalisations exercice 2023)	
GROUPE 1 – Charges afférentes à l'exploitation courante	668 918,80 €
GROUPE 2 – Charges afférentes au personnel	2 519 955,19 €
GROUPE 3 – Charges afférentes à la structure	893 065,56 €
TOTAL	4 081 939,55 €

RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESUTAT	4 123 047,04 €

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (réalisations exercice 2023)	
GROUPE 1 – Produits de la tarification	3 978 876,00 €
GROUPE 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	88 613,46 €
GROUPE 3 – Produits financiers, produits exceptionnels	55 557,58 €
TOTAL	4 123 047,04 €

Section d'investissement :

EMPLOI	
21 – Emprunts et Cautionnement versés	327 232,79 €
22 – Immobilisations corporelles	26 494,66 €
Apport sur le fonds de roulement	164 463,04 €
TOTAL	518 190,49 €

RESSOURCES	
21 – Cautionnement reçus	13 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	24 301,29 €
Capacité d'Autofinancement (CAF)	480 889,20 €
TOTAL	518 190,49 €
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	480 889,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- En l'absence de son Président de séance,
- Après avoir procédé à l'élection du Président de séance pour la délibération concernant l'approbation de l'ERRD, Madame Marie-Noëlle MANDIN,
- Vu l'annexe budgétaire jointe à la délibération,
- **DECIDE** d'adopter l'ERRD 2023 pour l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU comme présenté ci-dessus.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gildas VALLE.

Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
 Reçu en préfecture le 29/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-0012-DE



Exercice : 2024

N° FINESS (entité juridique) : 850016494

Organisme gestionnaire : CCAS DE CHALLANS

Statut de l'entité juridique : Etat & Col.Territ.

Adresse : 1 BOULEVARD LUCIEN DODIN 85300 CHALLANS

Téléphone : 02 51 60 75 75

Fax : 02 34 88 14 48

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire : direction@residenceguillonneau-challans.fr

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 14/04/2023

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU	27 RUE DE LA GAZONNIERE 85300 CHALLANS	850025917	EHPAD	27/01/2015	86	86	365	Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossment sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE				
ACHATS				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	535 279,76 €	571 378,39 €	578 400,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	20 690,73 €		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service		1 363,98 €	2 000,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers	2 952,80 €	4 220,80 €	4 500,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	1 041,87 €	820,81 €	900,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	19 526,42 €	18 912,63 €	20 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	61 647,23 €	58 884,83 €	61 800,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	1 764,00 €		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	8 893,36 €	13 337,36 €	14 000,00 €
TOTAL GROUPE I		651 796,17 €	668 918,80 €	682 100,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
TOTAL GROUPE II		2 313 051,50 €	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	13 029,23 €	14 196,20 €	15 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	150 334,05 €	95 844,03 €	104 800,00 €
616	Primes d'assurances	102 317,52 €	107 362,14 €	112 726,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Divers	1 158,00 €	2 459,77 €	2 550,00 €
623	Information, publications, relations publiques	1 004,28 €	1 791,64 €	500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	252,06 €	250,00 €	250,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	10 209,92 €		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	1,30 €	1,65 €	2,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières	81 513,82 €	183 619,30 €	155 093,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	875,60 €		5 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	545 208,89 €	487 540,83 €	409 652,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

TOTAL GROUPE III	905 904,67 €	893 065,56 €	805 573,00 €
TOTAL DES CHARGES	3 870 752,34 €	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL	156 748,53 €	41 107,49 €	117 222,10 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €

Présentation des produits :

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 09/04/2024

S²LOW

ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2022	Anticipé 2023	Exercice 2024
731			
731224/7312			
132			
732			
733			
733222			
734			
7351	1 463 152,79 €	1 471 984,71 €	1 479 627,03 €
7352	631 261,38 €	600 017,96 €	600 725,59 €
7353	1 710 344,16 €	1 870 062,33 €	2 074 051,29 €
7358	34 854,00 €	36 811,00 €	
738			
TOTAL GROUPE I	3 839 612,33 €	3 978 876,00 €	4 154 403,91 €

GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
70			
70821			
70822			
70823			
71			
72			
74			
75	66 959,35 €	25 500,64 €	
603	1 113,67 €	3 497,67 €	
609			
619			
629			
6419	70 557,70 €	59 166,61 €	
6429			
6439			
6459/ 69/79	1 139,27 €	448,54 €	
6489			
6611			
TOTAL GROUPE II	139 769,99 €	88 613,46 €	0,00 €

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
76			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	300,00 €	9,04 €	
773		892,25 €	
775			
777	47 759,12 €	47 759,12 €	50 491,19 €
778	59,43 €	6 897,17 €	
7781			

AUTRES PRODUITS

7811			
7815			
7816			
7817			
786			
78725			
78741			
78742			
78746			
78748			
7876			
789			
78921			
78922			
7895			
79			

TOTAL GROUPE III	48 118,55 €	55 557,58 €	50 491,19 €
TOTAL DES PRODUITS	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €
DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
Marge brute d'exploitation	736 228,29 €	656 710,04 €	636 475,91 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €	4 154 403,91 €
Taux de marge brute	18,84%	16,39%	15,32%
Résultat net	156 748,53 €	41 107,49 €	117 222,10 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	3 955 803,90 €	4 063 431,89 €	4 204 895,10 €
Taux de résultat	3,96%	1,01%	2,79%

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Synthèse des CRP

FINESS ET	850025917
Raison sociale	EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	682 100,00 €	4 154 403,91 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 600 000,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	805 573,00 €	50 491,19 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 087 673,00 €	4 204 895,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 204 895,10 €	4 204 895,10 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OU

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	682 100,00 €	4 154 403,91 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 600 000,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	805 573,00 €	50 491,19 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 087 673,00 €	4 204 895,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 204 895,10 €	4 204 895,10 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	409 652,00 €	50 491,19 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reportes en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	526 874,10 €	50 491,19 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	476 382,91 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	11,33%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	476 382,91 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	296 864,00 €	13 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	5 000,00 €	3 800,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	301 864,00 €	493 182,91 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	191 318,91 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	493 182,91 €	493 182,91 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
----------------------------------------------------	--------	--------	-------------------------------------------------------

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2024

FRNG estimé au 1er janvier 2024	981 223,11 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	191 318,91 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2024	1 172 542,02 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

BFR estimé au 1er janvier 2024	148 344,64 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2024	148 344,64 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

Trésorerie au 1er janvier 2024	832 878,47 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	475 182,91 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	1 308 061,38 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ecart de -283864

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2024
+ Flux internes (charges)			409 652,00 €
F R I	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	409 652,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			50 491,19 €
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	50 491,19 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			476 382,91 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>359 160,81 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>117 222,10 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	654 198,30 €	480 889,20 €	476 382,91 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	186,45 €	5 841,29 €	3 800,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		18 460,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €

Emplois		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	313 602,36 €	313 732,79 €	283 864,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	8 500,00 €	13 500,00 €	13 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00 €		
21	Immobilisations corporelles	23 270,26 €	26 494,66 €	5 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	17 870,99 €	20 607,63 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	5 399,27 €	5 887,03 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	347 172,62 €	353 727,45 €	301 864,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	319 212,13 €	164 463,04 €	191 318,91 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
 Reçu en préfecture le 29/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

FINES ET	850025917
Raison sociale	EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU

Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	668 918,80 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Charges afférentes au personnel	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)								
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Charges afférentes à la structure	893 065,56 €	805 573,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	126 059,75 €	131 026,00 €						
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €						
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	1,65 €	2,00 €						
Charges d'entretien réparation (1)	95 844,03 €	104 800,00 €						
Charges exceptionnelles décaissables								
FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	487 540,83 €	409 652,00 €						
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	183 619,30 €	155 093,00 €						
Frais financiers des emprunts nouveaux								
A- Total des charges de l'exercice	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	41 107,49 €	117 222,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
--------	------	------	------	------	------	------	------	------

GROUPE I Produits de la tarification		3 978 876,00 €	4 154 403,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €							
	Produits à la charge de l'assurance maladie	1 471 984,71 €	1 479 627,03 €							
	Produits à la charge du département	600 017,96 €	600 725,59 €							
	Produits à la charge de l'usager	1 870 062,33 €	2 074 051,29 €							
	Produits à la charge d'autres financeurs	36 811,00 €	0,00 €							
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>									
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>									
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>									
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation	88 613,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	55 557,58 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	7 798,46 €	0,00 €							
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €							
FRI	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €							
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	47 759,12 €	50 491,19 €							
FRI	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €							
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €							
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €							
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €							
	B- Total des produits de l'exercice	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	0,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €							
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement									
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024 0 € 0,00 €
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 085-268500501-20240319-0012-DE



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits								
Groupe I : Produits de la tarification	3 978 876,00 €	4 154 403,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe II : Autres produits d'exploitation	88 613,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	0,00 €							
Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	55 557,58 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des produits (1)	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	<i>4 075 287,92 €</i>	<i>4 154 403,91 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Charges								
Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	668 918,80 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €
<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
Groupe III : Charges afférentes à la structure	893 065,56 €	805 573,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	<i>487 540,83 €</i>							
<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	<i>221 903,78 €</i>	<i>235 826,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	<i>1,65 €</i>	<i>2,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Total des charges (2)	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €
<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	<i>904 112,46 €</i>	<i>931 633,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>	<i>695 807,00 €</i>
<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 64 à 647</i>	<i>761 234,71 €</i>	<i>786 204,00 €</i>						
Résultat prévisionnel (1) - (2)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
(FRE) Résultat prévisionnel	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Flux internes (charges) (+)	487 540,83 €	409 652,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	487 540,83 €	409 652,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Flux internes (produits) (-)	47 759,12 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	47 759,12 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRI) Utilisation de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	480 889,20 €	476 382,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	439 781,71 €	359 160,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	464 083,00 €	362 960,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	439 781,71 €	359 160,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	5 841,29 €	3 800,00 €						
	Subventions d'investissement (comptes 13)	18 460,00 €	0,00 €						
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €						
	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
	Autres								
	Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	26 494,66 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €						
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
F	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
R	Acquisition d'immobilisations :	26 494,66 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
I	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €						
	Terrains	0,00 €	0,00 €						
	Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €						
	Constructions	0,00 €	0,00 €						
	Installations techniques matériel et outillage	20 607,63 €	0,00 €						
	Autres immobilisations corporelles	5 887,03 €	5 000,00 €						
	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €						
	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €						
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €						
	Autres								
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	437 588,34 €	357 960,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	FRI initial (8)	75 104,75 €	512 693,09 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	512 693,09 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €
	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
	Autres								
F	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
E	Affectation des résultats à l'investissement								
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
	Autres								
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
	FRE initial (13)	664 073,12 €	705 180,61 €	822 402,71 €	-2 459 697,29 €	-5 741 797,29 €	-9 023 897,29 €	-12 305 997,29 €	-15 588 097,29 €
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	705 180,61 €	822 402,71 €	-2 459 697,29 €	-5 741 797,29 €	-9 023 897,29 €	-12 305 997,29 €	-15 588 097,29 €	-18 870 197,29 €
F	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	478 695,83 €	475 182,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
R	FRNG initial = (16)	739 177,87 €	1 217 873,70 €	1 693 056,61 €	-1 589 043,39 €	-4 871 143,39 €	-8 153 243,39 €	-11 435 343,39 €	-14 717 443,39 €
G	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	1 217 873,70 €	1 693 056,61 €	-1 589 043,39 €	-4 871 143,39 €	-8 153 243,39 €	-11 435 343,39 €	-14 717 443,39 €	-17 999 543,39 €



	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
B								
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	269 669,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €							
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	142 391,38 €							
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	100 467,87 €							
Autres augmentations du BFR	26 810,53 €							
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F								
Diminution des stocks	0,00 €							
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €							
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €							
Autres diminutions du BFR	0,00 €							
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	269 669,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	-121 325,14 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €
T								
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	209 026,05 €	475 182,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Trésorerie Initiale = (24)	860 503,01 €	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €	-18 147 888,03 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €							
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €	-18 147 888,03 €

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	Ecart de 236651 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de 236651 €

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169								
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)								
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	10 063 064,30 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	9 787 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	9 787 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RATIOS								
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	108,61	137,93	-193,21	-558,21	-923,21	-1288,21	-1653,21	-2018,21
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	11,80%	11,47%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%
Marge brute d'exploitation	656 710,04 €	636 475,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	16,39%	15,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

BIENS	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	1 800,00 €	900,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	2 236 937,92 €	2 242 779,21 €
Immobilisations corporelles brutes	10 246 267,97 €	9 786 121,80 €	Excédents affectés à l'investissement		
- Terrains			Subventions d'investissement	1 331 928,57 €	1 302 629,45 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	9 706 283,98 €	9 371 584,54 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	25 809,08 €	35 063,02 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	514 174,91 €	379 474,24 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	5 852 306,23 €	5 608 573,44 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	902 000,00 €	909 082,20 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)		
			Dépréciation des immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres (7)		
Autres			Compte de liaison investissement (3) (8)		
Comptes de liaison investissement (3)					
Total II	10 248 067,97 €	9 787 021,80 €	Total I	10 323 172,72 €	10 063 064,30 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	75 104,75 €	276 042,50 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)	156 748,53 €	41 107,49 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	507 324,59 €	664 073,12 €
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	664 073,12 €	705 180,61 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	664 073,12 €	705 180,61 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	739 177,87 €	981 223,11 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues	0,30 €	
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	209 110,64 €	108 642,77 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	61 667,81 €	18 127,62 €	Dettes sociales et fiscales	1 104,00 €	3 514,00 €
Créances diverses d'exploitation	50 110,64 €	209 297,03 €	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)		26 745,18 €	Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés	9 450,59 €	38 001,37 €	Fonds déposés par les résidents	26 003,07 €	27 245,95 €
Autres			Autres		
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation	6 336,17 €	4 423,84 €
Total VI	121 229,04 €	292 171,20 €	Total V	242 554,18 €	143 826,56 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	148 344,64 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	121 325,14 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres	60,00 €	90,87 €	Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie	860 443,01 €	832 787,60 €	Ligne de trésorerie		
Total VIII	860 503,01 €	832 878,47 €	Intérêts courus non échus		
Trésorerie positive (VIII-VII)	860 503,01 €	832 878,47 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	11 229 800,02 €	10 912 071,47 €	Compte de liaison trésorerie		
			Total VII	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	11 229 800,02 €	10 912 071,47 €

- (1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1
 (2) : PPP = partenariat public privé
 (3) : ESSMS privés seulement
 (4) : Sous contrôle de tiers financeurs

- (5) : ESSMS publics seulement
 (6) : Montant précédé du signe "-"
 (7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs
 (8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2022	Réel 2023 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	56,69%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	1,75	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	8,95	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		8,43	28,50
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 j.	74,51	72,82
Fonds de roulement net global (FRNG)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	82,94	101,32
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	-13,61	15,32
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	96,55	86,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	[Stocks (solde débiteur classe 3)] x 365 j. Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 j. Total des produits (comptes 70 et 73)	10,63	23,32
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽²⁾ (Solde créditeur comptes 401) x 365 j.	82,50	43,86
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 j. Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,60	1,69
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713	16,74%	11,98%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	18,84%	16,39%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2022	2023
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")	0,00 €	
Solde du compte 41 au 31/12	111 778,15 €	254 169,830 €
CAF/IAF	654 198,30 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	3 252 970,88 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	925 119,71 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	672 229,76 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	3 243 154,03 €	
Total comptes 70 et 73	3 839 612,33 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	3 908 044,78 €	4 015 672,77 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €
Marge brute d'exploitation	736 229,29 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €



Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budget périmètre (synthèse)
				CRPP		CRPA 1		CRPA...		
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE

				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%
	...			0%		0%		0%		0%
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-0012-DE



ts hors
du CPOM
se) (3)

Montant

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0012-DE


- €

- €

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières. Les informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière. Les engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM (redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Moins de 1 an
				de l'exercice	cumulées	
Total				0,00 €	0,00 €	0,00 €





de longue durée. Au besoin, ces catégorie différente. Les autres (autres, etc.).			
mont budgétaire et financier ;			
IS du périmètre (montant cumulé des			
Redevances restant à payer selon échéances			
de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-013

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille**OBJET : Budget EHPAD – Reprise définitive des résultats 2023**

Après avoir entendu, délibéré et approuvé l'ERRD de l'exercice 2023, il convient maintenant de délibérer sur les résultats définitivement arrêtés au sein de l'article L.1612-12 du CGCT.

Les résultats définitifs de l'exercice 2020 vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des mandats émis en 2020		1 746 635,31 €	417 351,16 €	817 199,20 €
Total des titres émis en 2020		1 822 397,62 €	566 134,45 €	1 007 614,53 €
Résultat de l'exercice 2020	Excédent	75 762,31 €	148 783,29 €	190 415,33 €
	Déficit (-)			

Les résultats définitifs de l'exercice 2021 vous sont donc rappelés ci-dessous.

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des mandats émis en 2021		2 068 621,10 €	535 798,78 €	912 296,44 €
Total des titres émis en 2021		2 138 780,83 €	608 047,15 €	862 252,00 €
Résultat de l'exercice 2021	Excédent	70 159,73 €	72 248,37 €	
	Déficit (-)			50 044,44 €

Les résultats définitifs de l'exercice 2022 vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des mandats émis en 2022		2 425 100,36 €	575 702,96 €	869 919,65 €
Total des titres émis en 2022		2 120 276,77 €	638 640,22 €	1 268 583,88 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent		62 937,26 €	398 664,23 €
	Déficit (-)	304 852,96 €		

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 vous sont présentés sur la fiche de calcul ci-dessous.

		HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Total des mandats émis en 2023		2 599 453,11 €	560 524,22 €	921 962,22 €
Total des titres émis en 2023		2 181 614,98 €	621 445,53 €	1 319 986,53 €
Résultat de l'exercice 2023	Excédent		60 921,31 €	398 024,31 €
	Déficit (-)	417 838,13 €		
Résultat de l'exercice 2022	Excédent		62 937,26 €	398 664,23 €
	Déficit (-)	304 852,96 €		
Solde compte 110 au CDG 2021 (Résultat 2020 reportés sur 2021)	Excédent	75 762,31 €	148 783,29 €	190 415,33 €
	Déficit (-)			
Solde compte 110 au CDG 2022 (Résultat 2021 reportés sur 2022)	Excédent	70 159,73 €	72 248,37 €	
	Déficit (-)			50 044,44 €
Résultat au 31/12/2023 affecter	Excédent		344 890,23 €	937 059,43 €
	Déficit (-)	576 769,05 €		

Le résultat total 2023, toutes sections confondues s'élève à **41 107,49 €**

Le résultat à affecter (2020+2021+2022+2023), toutes sections confondues s'élève à 705 180,01 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter une affectation sachant que les affectations des résultats des sections soin et hébergement font toujours l'objet d'une procédure contradictoire auprès des autorités tarifcatrices.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Vu les articles R.314-232 à R.314-237 du Code de l'action social et des familles
- Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22
- Vu le contrat pluriannuel à objectifs multiples (CPOM) signé le 14 avril 2023
- Vu le compte de gestion 2023 approuvé au cours de cette même séance
- Vu l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 approuvé lors de cette même séance
- Vu le document annexe

- **DECIDE** l'affectation définitive du résultat de fonctionnement au compte 110 (Report à nouveau) comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Gildas VAILLE



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN



I - SECTION D'EXPLOITATION

Délibération votée en 2024

Proposition d'affectation des résultats de 2023

Les résultats à affecter se présentent comme suit :

		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2023		2 599 453,11	1 482 486,44	4 081 939,55
Total des titre émis en 2023		2 181 614,98	1 941 432,06	4 123 047,04
Résultat de l'exercice 2022	Excédent		458 945,62	41 107,49
	Déficit (-)	-417 838,13	0,00	
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2023	Excédent	0,00	0,00	0,00
	Déficit (-)			0,00
Résultat au 31/12/2023	Excédent	0,00	458 945,62	458 945,62
	Déficit	-417 838,13	0,00	-417 838,13

Reports à nouveau des exercices antérieurs :

		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	Excédent		823 004,04	664 073,12
	Déficit (-)	158 930,92	0,00	
RESULTAT A AFFECTER		-576 769,05	1 281 949,66	705 180,61

AFFECTATION :L'affectation de l'**excédent** est la suivante :

		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
en priorité à l'apurement des déficits antérieurs sur 2024 (N+1) (compte 119)		-576 769,05		-576 769,05
En investissement sur 2024 (N+1) (compte 10682)				
En réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2024 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110				0,00
En réserve de compensation sur "2024" (N+1) (compte 10686)				0,00
En réserve de trésorerie sur 2024 (N+1) (compte 10685)				0,00
A la réduction des charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 110)			1 281 949,66	1 281 949,66
Au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2024 (N+1) (compte 111)				0,00
Total affecté		-576 769,05	1 281 949,66	705 180,61

L'affectation du **déficit** est la suivante :

		HÉBERGEMENT	DÉPENDANCE ET SOINS	TOTAL GÉNÉRAL
Par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2024 (N+1) (compte 110)				0,00
Par reprise sur la réserve de compensation en 2024 (N+1) (compte 10686)				0,00
En report à nouveau déficitaire sur l'année 2024 (N+1) (compte 119)				
Total affecté		0,00	0,00	0,00

FAIT A CHALLANS

LE.....

Mr le Vice Président du CCAS

Gildas VALLE



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration

n° CA202403-014

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30
Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,
Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Cécile BRITON, Florence FERNANDEZ-LOPEZ, Marie-Noëlle MANDIN, Laurence GABORIT, Marie-Pierre NAULLEAU, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD
MM. Yves-Marie HEULIN, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Marie-Noëlle MANDIN),
M. Stéphane HERAUD (pouvoir donné à M. VALLE)
Mme Isabelle VOLLLOT
Mme Aurélie MARTINEAU (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, 2^{ème} adjointe.

OBJET : EPRD 2024 – EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration l'EPRD 2024 de l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU.

Après avoir présenté l'EPRD détaillé, Monsieur le Président propose de l'adopter comme suit :

Section de fonctionnement :

CHARGES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	
GROUPE 1 – Charges afférentes à l'exploitation courante	682 100,00 €
GROUPE 2 – Charges afférentes au personnel	2 600 000,00 €
GROUPE 3 – Charges afférentes à la structure	805 573,00 €
TOTAL	4 087 673,00 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	117 222,10 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	4 204 895,10 €

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	
GROUPE 1 – Produits de la tarification	4 154 403,91 €
GROUPE 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
GROUPE 3 – Produits financiers, produits exceptionnels	50 491,19 €
TOTAL	4 204 895,10 €

Section d'investissement :

EMPLOIS	
21 – Emprunts et cautionnements reçus	296 864,00 €
22 – Immobilisations corporelles	5 000,00 €
026 – Autres emplois	0,00 €
033 – Apport au fonds de roulement	191 483,75 €
TOTAL	493 347,75 €

RESSOURCES	
27 – Cautionnements reçus / Aug. Capitaux propres	3 800,00 €
21 – Subventions d'investissement / Rembt dettes fins.	13 000,00 €
32 – Capacité d'Autofinancement (CAF)	476 547,75 €
TOTAL	493 347,75 €
RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE	476 547,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

- En l'absence de son Président de séance,
- Après avoir procédé à l'élection du Président de séance pour la délibération concernant l'approbation de l'EPRD, Monsieur Gildas VALLE,
- **DECIDE** d'adopter l'EPRD 2024 pour l'EHPAD Marie et Albert GUILLONNEAU comme présenté ci-dessus.

Vote : Nombre de présents ou représentés : x membres

Nombre de suffrages exprimés : x voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Gildas VALLE

Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN

Annexe 1: Cadre normalisé de présentation de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) des établissements et services relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-0014-DE



Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Etablissements et services relevant du périmètre de l'EPRD

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU	27 RUE DE LA GAZONNIERE 85300 CHALLANS	850025917	EHPAD	27/01/2015	86	86	365	Oui	Non



Convention collective majoritaire de travail :

Identification des activités sans numéro FINESS

Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'EPRD

Identifiant (*)	Dénomination du CRP sans n° FINESS	Adresse	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CRP relevant du périmètre du CPOM O/N	N° FINESS ET de rattachement



(*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de CRP créé est le CRP non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id_CR_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CRP_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, FDR etc.). Veuillez à bien établir le CRP de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CRP_SF rattaché.

Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<u>Comptes de résultat prévisionnel</u>		
ESSMS 1	CRPP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1	Page à
ESSMS 3	CRPA_2	Page à
ESSMS ...	CRPA_...	Page à
<u>Synthèse des CRP</u>	Synthèse_CRP	Page à
<u>EPRD synthétique</u>	EPRD-Synthétique	Page
<u>CAF détaillée</u>	CAF_détaillée	Page
<u>Tableau de financement prévisionnel</u>	TFP	Page
<u>Projection des comptes de résultat prévisionnels</u>		
ESSMS 1	CRPP_PGFP	Page à
ESSMS 2	CRPA_1 PGFP	Page à
ESSMS 3	CRPA_2 PGFP	Page à
ESSMS ...	CRPA_... PGFP	Page à
<u>Plan global de financement pluriannuel</u>	PGFP	Page à
<u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1</u>	Bilan financier	Page à
<u>Ratios d'analyse financière</u>	Ratios_financiers	Page
<u>Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun</u>	Tableau_Rcc	Page
<u>Engagements hors bilan</u>	Tab_Eng. hors bilan	Page

Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
ACHATS				
GROUPE I : CHARGES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE				
601/602/603	Achats stockés et variation des stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures	535 279,76 €	571 378,39 €	578 400,00 €
607	Achats de marchandises			
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement			
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)			
SERVICES EXTERIEURS				
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	20 690,73 €		
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social			
6118	Sous-traitance: autres prestations de service		1 363,98 €	2 000,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)			
6242	Transports d'usagers	2 952,80 €	4 220,80 €	4 500,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	1 041,87 €	820,81 €	900,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	19 526,42 €	18 912,63 €	20 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	61 647,23 €	58 884,83 €	61 800,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur			
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	1 764,00 €		
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur			
6287/6288	Divers - Remboursements de frais et autres	8 893,36 €	13 337,36 €	14 000,00 €
TOTAL GROUPE I		651 796,17 €	668 918,80 €	682 100,00 €
GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL				
		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
621	Personnel extérieur à l'établissement	3 372,59 €	2 830,44 €	2 920,00 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 855,81 €	10 459,44 €	10 787,00 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	47 118,87 €	62 967,33 €	66 068,00 €
641	Rémunérations du personnel non médical	1 644 422,42 €	1 736 550,06 €	1 790 931,00 €
642	Rémunérations du personnel médical		8 880,54 €	9 158,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	603 206,10 €	678 017,28 €	699 251,00 €
646	Personnes handicapées			
647	Autres charges sociales	12 834,14 €	20 250,10 €	20 885,00 €
648	Autres charges de personnel	241,57 €		
TOTAL GROUPE II		2 313 051,50 €	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €
(1) : Anticipé pour les EPRD établis avant la clôture de l'exercice N-1.				
GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE				
		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
612	Redevances de crédit-bail			
613	Locations	13 029,23 €	14 196,20 €	15 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété			
615	Entretien et réparations	150 334,05 €	95 844,03 €	104 800,00 €
616	Primes d'assurances	102 317,52 €	107 362,14 €	112 726,00 €
617	Etudes et recherches			
618	Divers	1 158,00 €	2 459,77 €	2 550,00 €
623	Information, publications, relations publiques	1 004,28 €	1 791,64 €	500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	252,06 €	250,00 €	250,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	10 209,92 €		
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)			
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires			
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			
654	Pertes sur créances irrécouvrables			
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
657	Subventions			
658	Charges diverses de gestion courante	1,30 €	1,65 €	2,00 €
CHARGES FINANCIERES				
66	Charges financières	81 513,82 €	183 619,30 €	155 093,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)	875,60 €		5 000,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	545 208,89 €	487 540,83 €	409 652,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)			
68748	Autres dotations aux provisions réglementées			
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)			
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)			
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)			

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

TOTAL GROUPE III	905 904,67 €	893 065,56 €	805 573,00 €
TOTAL DES CHARGES	3 870 752,34 €	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €
EXCEDENT PREVISIONNEL	156 748,53 €	41 107,49 €	117 222,10 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €

Présentation des produits :

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 09/04/2024



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

GRUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

	Réel 2022	Anticipé 2023	Exercice 2024
731			
731224/7312			
132			
732			
733			
733222			
734			
7351	1 463 152,79 €	1 471 984,71 €	1 479 627,03 €
7352	631 261,38 €	600 017,96 €	600 725,59 €
7353	1 710 344,16 €	1 870 062,33 €	2 074 051,29 €
7358	34 854,00 €	36 811,00 €	
738			
TOTAL GROUPE I	3 839 612,33 €	3 978 876,00 €	4 154 403,91 €

GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
70			
70821			
70822			
70823			
71			
72			
74			
75	66 959,35 €	25 500,64 €	
603	1 113,67 €	3 497,67 €	
609			
619			
629			
6419	70 557,70 €	59 166,61 €	
6429			
6439			
6459/ 69/79	1 139,27 €	448,54 €	
6489			
6611			
TOTAL GROUPE II	139 769,99 €	88 613,46 €	0,00 €

GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
76			

PRODUITS EXCEPTIONNELS

771	300,00 €	9,04 €	
773		892,25 €	
775			
777	47 759,12 €	47 759,12 €	50 491,19 €
778	59,43 €	6 897,17 €	
7781			

AUTRES PRODUITS

7811			
7815			
7816			
7817			
786			
78725			
78741			
78742			
78746			
78748			
7876			
789			
78921			
78922			
7895			
79			

TOTAL GROUPE III	48 118,55 €	55 557,58 €	50 491,19 €
TOTAL DES PRODUITS	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €
DEFICIT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE	4 027 500,87 €	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €

Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)			
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)			

Ratios	Réel 2022	Anticipé ou réel 2023	Exercice 2024
Marge brute d'exploitation	736 228,29 €	656 710,04 €	636 475,91 €
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/709 et 713)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €	4 154 403,91 €
Taux de marge brute	18,84%	16,39%	15,32%
Résultat net	156 748,53 €	41 107,49 €	117 222,10 €
Produits comptes classe 7 - c/709 et 713	3 955 803,90 €	4 063 431,89 €	4 204 895,10 €
Taux de résultat	3,96%	1,01%	2,79%

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Nota : Les CRPA relevant de l'article R. 314-74 du CASF (dotations non affectées et services industriels et commerciaux des établissements publics sociaux et médico-sociaux autonomes) ne peuvent être présentés qu'en équilibre ou en excédent.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Synthèse des CRP

FINESS ET	850025917
Raison sociale	EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	682 100,00 €	4 154 403,91 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 600 000,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	805 573,00 €	50 491,19 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 087 673,00 €	4 204 895,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 204 895,10 €	4 204 895,10 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

FINESS ET	
Raison sociale	

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0,00 €	0,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OU

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (PREVISIONS EXERCICE 2024)

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	0,00 €	0,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00 €	0,00 €	TOTAL DES PRODUITS
Déficit antérieur du CRP reporté (002)	0,00 €	0,00 €	Excédent antérieur du CRP reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0,00 €	0,00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
TOTAL GENERAL	0,00 €	0,00 €	TOTAL GENERAL

Cadre EPRD synthétique

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2024

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	682 100,00 €	4 154 403,91 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 600 000,00 €	0,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	805 573,00 €	50 491,19 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 087 673,00 €	4 204 895,10 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 204 895,10 €	4 204 895,10 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	117 222,10 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	409 652,00 €	50 491,19 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	526 874,10 €	50 491,19 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	476 382,91 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	11,33%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	476 382,91 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	296 864,00 €	13 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	5 000,00 €	3 800,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	301 864,00 €	493 182,91 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	191 318,91 €	0,00 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	493 182,91 €	493 182,91 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2024 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
----------------------------------------------------	--------	--------	-------------------------------------------------------

Cadre EPRD synthétique (suite)

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2024

FRNG estimé au 1er janvier 2024	981 223,11 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	191 318,91 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2024	1 172 542,02 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2024

BFR estimé au 1er janvier 2024	148 344,64 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2024	148 344,64 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2024

Trésorerie au 1er janvier 2024	832 878,47 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	475 182,91 €
Trésorerie au 31 décembre 2024	1 308 061,38 €

Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP

Ecart de -283864

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés seulement

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)		Comptes	Montant année 2024
+ Flux internes (charges)			409 652,00 €
F R I	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	409 652,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
F R E	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			50 491,19 €
F R I	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	50 491,19 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
F R E	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			476 382,91 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>359 160,81 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>117 222,10 €</i>

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	654 198,30 €	480 889,20 €	476 382,91 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	186,45 €	5 841,29 €	3 800,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		18 460,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	12 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €

Emplois		Réel 2022	Anticipé ou réel 2023 (1)	Exercice 2024
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	313 602,36 €	313 732,79 €	283 864,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	8 500,00 €	13 500,00 €	13 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00 €		
21	Immobilisations corporelles	23 270,26 €	26 494,66 €	5 000,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	17 870,99 €	20 607,63 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	5 399,27 €	5 887,03 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	347 172,62 €	353 727,45 €	301 864,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	319 212,13 €	164 463,04 €	191 318,91 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	666 384,75 €	518 190,49 €	493 182,91 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

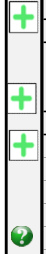
(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
 Reçu en préfecture le 29/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

FINES ET	850025917
Raison sociale	EHPAD MARIE ET ALBERT GUILLONNEAU



Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante	668 918,80 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE II Charges afférentes au personnel	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 621 et 622)								
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GROUPE III Charges afférentes à la structure	893 065,56 €	805 573,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges du groupe 3 - c/61 et c/62 (1) (hors c/615 ci-après)	126 059,75 €	131 026,00 €						
Charges du groupe 3 - c/63 (1)	0,00 €	0,00 €						
Charges du groupe 3 - c/65 (1)	1,65 €	2,00 €						
Charges d'entretien réparation (1)	95 844,03 €	104 800,00 €						
Charges exceptionnelles décaissables								
FRI Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations acquises avant le 1/1/N	487 540,83 €	409 652,00 €						
FRI Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles								
FRI Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et dépréciations des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €						
FRI Dotations aux autres provisions réglementées / Autres (c/68748)	0,00 €	0,00 €						
FRI Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €						
FRE Dotations aux autres amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €						
FRE Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €						
Frais financiers des emprunts antérieurs à l'année N	183 619,30 €	155 093,00 €						
Frais financiers des emprunts nouveaux								
A- Total des charges de l'exercice	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €
RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)	41 107,49 €	117 222,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €						
TOTAL EQUILIBRE GENERAL	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €

(1): A retenir pour le calcul de la marge brute

Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
--------	------	------	------	------	------	------	------	------

GROUPE I Produits de la tarification		3 978 876,00 €	4 154 403,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €							
	Produits à la charge de l'assurance maladie	1 471 984,71 €	1 479 627,03 €							
	Produits à la charge du département	600 017,96 €	600 725,59 €							
	Produits à la charge de l'usager	1 870 062,33 €	2 074 051,29 €							
	Produits à la charge d'autres financeurs	36 811,00 €	0,00 €							
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : ARS</i>									
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Préfets</i>									
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles (une ligne par financeur) : Conseils départementaux</i>									
	GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation	88 613,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	55 557,58 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits du groupe 3 autres que ceux-listés ci-dessous	7 798,46 €	0,00 €							
	Produits financiers	0,00 €	0,00 €							
FRI	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €							
FRI	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	47 759,12 €	50 491,19 €							
FRI	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur autres amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI	0,00 €	0,00 €							
FRI	Reprises sur autres provisions réglementées / Autres (c/78748)	0,00 €	0,00 €							
FRI	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur provisions d'exploitation	0,00 €	0,00 €							
FRE	Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €							
FRE	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés ((sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €							
FRE	Transfert de charges	0,00 €	0,00 €							
	B- Total des produits de l'exercice	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)	0,00 €	0,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €
	Reprise d'excédents antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €							
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement									
	TOTAL EQUILIBRE GENERAL	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 085-268500501-20240319-0014-DE



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
C R P C O I D S	Produits								
	Groupe I : Produits de la tarification	3 978 876,00 €	4 154 403,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	88 613,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	0,00 €							
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	55 557,58 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des produits (1)	4 123 047,04 €	4 204 895,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	4 075 287,92 €	4 154 403,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	668 918,80 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €	682 100,00 €
	<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €							
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 519 955,19 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	893 065,56 €	805 573,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	487 540,83 €							
	<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	221 903,78 €	235 826,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	1,65 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des charges (2)	4 081 939,55 €	4 087 673,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	3 282 100,00 €	
<i>(*) Dont charges des comptes 60 à 62</i>	904 112,46 €	931 633,00 €	695 807,00 €	695 807,00 €	695 807,00 €	695 807,00 €	695 807,00 €	695 807,00 €	
<i>(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647</i>	761 234,71 €	786 204,00 €							
Résultat prévisionnel (1) - (2)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	
C A F	(FRE) Résultat prévisionnel	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
	Flux internes (charges) (+)	487 540,83 €	409 652,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	487 540,83 €	409 652,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Flux internes (produits) (-)	47 759,12 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	47 759,12 €	50 491,19 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRI) Utilisation de fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	480 889,20 €	476 382,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	439 781,71 €	359 160,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	464 083,00 €	362 960,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	439 781,71 €	359 160,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	5 841,29 €	3 800,00 €						
Subventions d'investissement (comptes 13)	18 460,00 €	0,00 €						
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €						
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
Autres								
Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	26 494,66 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €						
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)								
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)								
Acquisition d'immobilisations :	26 494,66 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €						
Terrains	0,00 €	0,00 €						
Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €						
Constructions	0,00 €	0,00 €						
Installations techniques matériel et outillage	20 607,63 €	0,00 €						
Autres immobilisations corporelles	5 887,03 €	5 000,00 €						
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €						
Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €						
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €						
Autres								
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €						
Variations du FRI (5) - (6) = (7)	437 588,34 €	357 960,81 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FRI initial (8)	75 104,75 €	512 693,09 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €
FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	512 693,09 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €	870 653,90 €
Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
Autres								
Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR								
Affectation des résultats à l'investissement								
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)								
Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €							
Autres								
Variations du FRE (10) - (11) = (12)	41 107,49 €	117 222,10 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
FRE initial (13)	664 073,12 €	705 180,61 €	822 402,71 €	-2 459 697,29 €	-5 741 797,29 €	-9 023 897,29 €	-12 305 997,29 €	-15 588 097,29 €
FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	705 180,61 €	822 402,71 €	-2 459 697,29 €	-5 741 797,29 €	-9 023 897,29 €	-12 305 997,29 €	-15 588 097,29 €	-18 870 197,29 €
Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	478 695,83 €	475 182,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
FRNG initial = (16)	739 177,87 €	1 217 873,70 €	1 693 056,61 €	-1 589 043,39 €	-4 871 143,39 €	-8 153 243,39 €	-11 435 343,39 €	-14 717 443,39 €
Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	1 217 873,70 €	1 693 056,61 €	-1 589 043,39 €	-4 871 143,39 €	-8 153 243,39 €	-11 435 343,39 €	-14 717 443,39 €	-17 999 543,39 €

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
B								
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	269 669,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Augmentation des stocks	0,00 €							
Augmentation des créances (effet volume ou prix)	142 391,38 €							
Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	100 467,87 €							
Autres augmentations du BFR	26 810,53 €							
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
F								
Diminution des stocks	0,00 €							
Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €							
Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €							
Autres diminutions du BFR	0,00 €							
Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	269 669,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BFR initial (21)	-121 325,14 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €
BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €	148 344,64 €
T								
Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	209 026,05 €	475 182,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Trésorerie Initiale = (24)	860 503,01 €	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €	-18 147 888,03 €
Variations des financements à court terme = (26)	0,00 €							
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	1 069 529,06 €	1 544 711,97 €	-1 737 388,03 €	-5 019 488,03 €	-8 301 588,03 €	-11 583 688,03 €	-14 865 788,03 €	-18 147 888,03 €

Contrôle cohérence avec l'onglet "Bilan Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	Ecart de 236651 €
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP) :	Ecart de 236651 €

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169								
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)								
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	10 063 064,30 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €	10 016 373,11 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	9 787 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)								
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	9 787 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €	9 792 021,80 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	0,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €
Mesures correctives le cas échéant								
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	0,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €	409 652,00 €

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
RATIOS								
Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Trésorerie en jours	108,61	137,93	-193,21	-558,21	-923,21	-1288,21	-1653,21	-2018,21
Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	11,80%	11,47%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de vétusté global des immobilisations (1)	0,00%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%	4,18%
Marge brute d'exploitation	656 710,04 €	636 475,91 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €	-3 282 100,00 €
Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	16,39%	15,32%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre N-1
(document à n'établir qu'après la clôture de l'exercice N-1)

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

BIENS	2022	Réel 2023 (1)	FINANCEMENTS	2022	Réel 2023 (1)
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes	1 800,00 €	900,00 €	Apports, dotations, réserves et fonds propres	2 236 937,92 €	2 242 779,21 €
Immobilisations corporelles brutes	10 246 267,97 €	9 786 121,80 €	Excédents affectés à l'investissement		
- Terrains			Subventions d'investissement	1 331 928,57 €	1 302 629,45 €
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	9 706 283,98 €	9 371 584,54 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	25 809,08 €	35 063,02 €	Fonds dédiés à l'investissement (3)		
- Autres immobilisations corporelles	514 174,91 €	379 474,24 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)	5 852 306,23 €	5 608 573,44 €
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (2)			Dépôts et cautionnements reçus	902 000,00 €	909 082,20 €
			Amortissements des immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage		
			- Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (3)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (3) (6)		
			Dépréciation des immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Autres (7)		
Autres			Compte de liaison investissement (3) (8)		
Comptes de liaison investissement (3)					
Total II	10 248 067,97 €	9 787 021,80 €	Total I	10 323 172,72 €	10 063 064,30 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	75 104,75 €	276 042,50 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (4)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (4)			Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (4)	156 748,53 €	41 107,49 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (3)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (4)	507 324,59 €	664 073,12 €
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (3)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Compte de liaison trésorerie (stable)		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Total III	664 073,12 €	705 180,61 €
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	664 073,12 €	705 180,61 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement net global positif	739 177,87 €	981 223,11 €
Valeurs d'exploitation			Dettes d'exploitation		
Stocks et en-cours			Avances reçues	0,30 €	
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	209 110,64 €	108 642,77 €
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	61 667,81 €	18 127,62 €	Dettes sociales et fiscales	1 104,00 €	3 514,00 €
Créances diverses d'exploitation	50 110,64 €	209 297,03 €	Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (5)		26 745,18 €	Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés	9 450,59 €	38 001,37 €	Fonds déposés par les résidents	26 003,07 €	27 245,95 €
Autres			Autres		
Compte de liaison d'exploitation			Compte de liaison d'exploitation	6 336,17 €	4 423,84 €
Total VI	121 229,04 €	292 171,20 €	Total V	242 554,18 €	143 826,56 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	0,00 €	148 344,64 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	121 325,14 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres	60,00 €	90,87 €	Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie	860 443,01 €	832 787,60 €	Ligne de trésorerie		
Total VIII	860 503,01 €	832 878,47 €	Intérêts courus non échus		
Trésorerie positive (VIII-VII)	860 503,01 €	832 878,47 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	11 229 800,02 €	10 912 071,47 €	Compte de liaison trésorerie		
			Total VII	0,00 €	0,00 €
			Trésorerie négative (VIII-VII)	0,00 €	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	11 229 800,02 €	10 912 071,47 €

(1) : Pour les EPRD établis au 31 octobre N-1, cette colonne est à compléter après la clôture de l'exercice N-1

(2) : PPP = partenariat public privé

(3) : ESSMS privés seulement

(4) : Sous contrôle de tiers financeurs

(5) : ESSMS publics seulement

(6) : Montant précédé du signe "-"

(7) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(8) Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre BIENS et FINANCEMENTS :

2022	Réel 2023 (1)
OK	OK

Contrôle du résultat net N-1 entre PGFP et FDR :

OK

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

Ratios d'analyse financière

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
1. Endettement à moyen et long terme			
1.1. Indépendance financière (<50%)	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) x 100 Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)	56,69%	0,00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	Immobilisations nettes amortissables Dettes financières à moyen et long terme	1,75	0,00
1.3. Durée apparente de la dette	Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) CAF	8,95	0,00
2. Patrimoine immobilier			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
Construction	Solde créditeur des comptes 28	0,00%	0,00%
Installations techniques, matériel et outillage	Solde débiteur des comptes 21 correspondants	0,00%	0,00%
Autres immobilisations corporelles		0,00%	0,00%
3. Equilibres du bilan			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
Fonds de roulement d'investissement (FRI)		8,43	28,50
Fonds de roulement d'exploitation (FRE)	FRI ou FRE ou FRNG x 365 j.	74,51	72,82
Fonds de roulement net global (FRNG)	Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	82,94	101,32
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	BFR x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	-13,61	15,32
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	Trésorerie x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	96,55	86,00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	Solde des comptes 141 et 10685 x 365 j. Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	0,00	0,00
4. Rotation des postes d'exploitation en jours			
4.1. Stocks (10-20 j.)	[Stocks (solde débiteur classe 3)] x 365 j. Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00	0,00
4.2. Créances (< 30 j.)	(Solde débiteur comptes 41) x 365 j. Total des produits (comptes 70 et 73)	10,63	23,32
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	Total des charges (comptes 60 à 62) ⁽²⁾ (Solde créditeur comptes 401) x 365 j.	82,50	43,86
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	(Solde créditeur comptes 43 et 44) x 365 j. Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)	0,60	1,69
5. Autres			
5.1. Taux de CAF (5 à 10%)	CAF x100 Total classe 7 (sauf c/775, 777, 7781 et 78) - c/709 et 713	16,74%	11,98%
5.2. Taux de réserve de compensation des déficits	Réserve de compensation des déficits (c/ 10686 ou c/ 106856) x 100 Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787) - c/ 709 et 713	0,00%	0,00%
5.3. Taux de marge brute d'exploitation	(Comptes 70 à 75 - Charges c/60 à 65) x100 Comptes 70 à 75 - c/709 et c/713	18,84%	16,39%

(1) : Dénominateurs à corriger des soldes débiteurs des comptes 23 correspondants le cas échéant

(2) : Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I

Informations complémentaires pour le calcul des ratios

	2022	2023
Montant du compte 169 au 31/12 - Solde débiteur (précédé du signe "-")	0,00 €	
Solde du compte 41 au 31/12	111 778,15 €	254 169,830 €
CAF/IAF	654 198,30 €	
Total classe 6 (charges décaissables uniquement)	3 252 970,88 €	
Total des consommations (comptes 601 à 603)	0,00 €	
Total comptes 60 à 62	925 119,71 €	
Total comptes 63 et 645 à 647	672 229,76 €	
Total compte 6611 (inscrits en produits)	0,00 €	0,00 €
Total comptes 60 à 65	3 243 154,03 €	
Total comptes 70 et 73	3 839 612,33 €	
Total des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	3 908 044,78 €	4 015 672,77 €
Total comptes 709 et 713	0,00 €	0,00 €
Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/ 787)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €
Marge brute d'exploitation	736 229,29 €	
Produits courants d'exploitation (Comptes 70 à 75 - c/ 709 et 713)	3 907 685,35 €	4 007 874,31 €

Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun

Préconisation de remplissage : la somme des budgets (2) + (3) devrait être égale à (1)

N° de compte	Libellé	Montant total du compte (1)	Clé de répartition (nature)	Activités/ESSMS relevant du périmètre du CPOM (2)						Budget périmètre (synthèse) %
				CRPP		CRPA 1		CRPA...		
				%	Montant	%	Montant	%	Montant	
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024


Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE

				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
				0%		0%		0%		0%
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%

	Montant des quotes-parts des opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%
	Quote-part des frais de siège			0%		0%		0%		0%
	Quotes-parts Autres opérations faites en commun			0%		0%		0%		0%
	...			0%		0%		0%		0%
Total		- €		0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%



ts hors
du CPOM
:se) (3)

Montant

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-0014-DE


- €

- €

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Précisions et consignes de remplissage :

Cet onglet fournit des informations complémentaires au bilan financier sur les opérations relatives à des contrats de crédit-bail et/ou des locations mobilières ou immobilières. Les informations pourront être utiles pour effectuer un retraitement sur les différentes composantes de la CAF, afin que cette dernière ne soit pas biaisée par une situation immobilière. Les engagements reçus et donnés peuvent être utilement mentionnés dans le rapport budgétaire et financier (engagements de retraite, litiges non provisionnés, garanties bancaires, etc.).

L'information est à présenter opération par opération. Pour ajouter une nouvelle ligne de saisie, cliquer sur le bouton à gauche du tableau 

Il convient de saisir dans le tableau l'information la plus détaillée possible permettant :

- d'avoir une bonne compréhension du contrat (identité du cocontractant, nature, date et durée du contrat), en explicitant le cas échéant les clauses particulières dans le rapport ;
- d'apprécier les engagements du gestionnaire non traduits dans le bilan financier, en termes de sorties de trésorerie futures (redevances restant à payer) ;
- de reconstituer la valeur nette de l'actif correspondant à l'investissement (prix d'achat résiduel) et de mesurer l'impact total de cet investissement sur la trésorerie des ESSM (redevances payées et restant à payer).

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Moins de 1 an
				de l'exercice	cumulées	
Total				0,00 €	0,00 €	0,00 €





de longue durée. Au besoin, ces catégorie différente. Les autres (autres, etc.).			
mont budgétaire et financier ;			
IS du périmètre (montant cumulé des			
Redevances restant à payer selon échéances			
de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

IV - ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 13 mars 2024

Présenté par le Président ou le Vice-Président du CCAS

A Challans, le 19 mars 2024

Le budget primitif 2024 (EPRD) de l'EHPAD GUILLONNEAU

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

A Challans, le 19 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale de Challans

Rémi PASCREAU <i>Pouvoir à Mme Stéphanie GENDRE</i>	Gildas VALLE 	Marie-Noelle MANDIN 
Jacqueline FLAIRE 	Stéphanie GENDRE 	Céline MOUCHARD 
Stéphane HERAUD 	Pascale LABBE 	Yves-Marie HEULIN <i>Pouvoir à Mme Pascale LABBE</i>
Anne-Marie DOUTEAU 	Bernard GONTAN 	Florence FERNANDEZ-LOPEZ
Marie-Pierre NAULLEAU <i>Pouvoir à Mme Anne-Marie DOUTEAU</i>	Jean-Luc MOINARDEAU 	Aurélien MARTINEAU
Laurence GABORIT	Cécile BRITON	



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-015

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU);

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille**OBJET : Budget Résidence Autonomie l'Entracte – Compte administratif 2023.**

Le Président du Conseil d'Administration présente le compte administratif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie l'Entracte qui fait apparaître les résultats suivants.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	348 288,00 €	40 763,87 €	307 524,13 €
Recettes 2023	382 394,45 €	88 818,03 €	293 576,42 €
Résultat 2023	34 106,45 €	48 054,16 €	- 13 947,71 €
Résultats 2022 reportés sur l'exercice 2023		- 46 736, 99 €	39 760,93 €, dont 24 956, 35 € sont été affectés en fonctionnement en compensation du déficit d'exploitation et 14 804,58 € en section d'investissement. - 24 956, 35 € (reprise de déficit de l'exercice 2021).
Résultat cumulé	- 12 630,54 €	1 317,17 €	- 13 947,71 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- En l'absence de son Président de séance,
- Après avoir procédé à l'élection du Président de séance pour la délibération concernant l'approbation du compte administratif, Madame Marie-Noëlle MANDIN,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie l'Entracte annexé à la présente délibération tel qu'il lui a été présenté.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour l'Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président
Gildas VALLE



Pour l'Extrait Conforme,
La secrétaire de séance
Marie-Noëlle MANDIN



CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL (CA-2023)

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

N° FINESS / Nom de l'établissement ou service :

850026873

RESIDENCE AUTONOMIE L'ENTRACTE

Adresse :

25 RUE DE LA GAZONNIERE 85300 CHALLANS

Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :

MIALOT ONDINE

Date de la dernière habilitation :

Département : 85 - Vendée

Organisme gestionnaire :

CCAS DE CHALLANS

Téléphone / FAX / Email :

02 51 60 75 75

02 34 88 14 48

accueil@residenceguillonnew-challans.fr

Catégorie d'établissement ou de service :

449 - Etablissement d'accueil non médicalisé pour

Elements du Budget exécutoire

Autorité en charge de la tarification :

Nb d'ETP prévus au BE

3,00

Convention collective majoritaire de travail :

FPT (titre III)

Déficit incorporé N-2 (chiffre positif)

Capacité autorisée :

14

Exédent incorporé N-2

Capacité installée :

14

Amplitude d'ouverture de l'ESMS sur l'année (en jours)

BE

CA

Prévue :

365

Réalisée :

365

IV - ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 13 mars 2024

Présenté par le Président ou le Vice-Président du CCAS

A Challans, le 19 mars 2024

Le compte administratif 2023 de la Résidence Autonomie l'Entracte

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

A challans, le 19 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale de Challans

Rémi PASCREAU Pouvoir à Mme Stéphanie GENDRE	Gildas VALLE	Marie-Noelle MANDIN
Jacqueline FLAIRE	Stéphanie GENDRE	Céline MOUCHARD
Stéphane HERAUD	Pascale LABBE	Yves-Marie HEULIN Pouvoir à Mme Pascale LABBE
Anne-Marie DOUTEAU	Bernard GONTAN	Florence FERNANDEZ-LOPEZ
Marie-Pierre NAULLEAU Pouvoir à Mme Anne-Marie DOUTEAU	Jean-Luc MOINARDEAU	Aurélié MARTINEAU
Laurence GABORIT	Cécile BRITON	



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-016

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17**Nombre de présents : 10****Nombre de pouvoirs : 3****Présents :**

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille**OBJET : Budget Résidence Autonomie l'Entracte – Reprise définitive des résultats 2023.**

Après avoir entendu, délibéré et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, il convient maintenant de délibérer sur les résultats définitivement arrêtés au sein de l'article L.1612-12 du CGCT.

La Résidence Autonomie hérite d'un passé déficitaire :

Les résultats définitifs de l'exercice 2020, qui impactent les résultats définitifs des exercices 2021, 2022 et 2023, vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2020	260 734,12 €	35 904,47 €	224 829,35 €
Recettes 2020	79 323,54 €	33 058,45 €	49 265,09 €
Résultat 2020	- 181 410,58 €	- 2 846,02 €	- 178 564,56 €
Résultat cumulé	- 181 410,58 €	- 2 846,02 €	- 178 564,56 €

Le total des résultats de la Résidence Autonomie pour 2020 était de 181 410,58 € en déficit avec :

- En fonctionnement, un résultat de clôture qui s'élevait à - 178 564,56 €

- En investissement, un résultat de clôture qui s'élevait à -

Il avait été décidé, dans la délibération du 24 mars 2021, relative à la reprise définitive des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 de la Résidence Autonomie, pour la section de fonctionnement, de réaliser une reprise du déficit sur deux années budgétaires :

- En 2021 : 89 282,28 €
- En 2022 : 89 282,28 €

2021		2022	
Investissement	Fonctionnement	Fonctionnement	
- 2 846,02 €	- 89 282,28 €	- 89 282,28 €	

Les résultats définitifs de l'exercice 2021, qui impactent les résultats définitifs des exercices 2022 et 2023, vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2021	230 006,02 €	79 908,07 €	150 097,95 €
Recettes 2021	169 984,50 €	5 473,32 €	164 511,18 €
Résultat 2021	- 60 021,52 €	- 74 434,75 €	14 413,23 €
Résultats 2020 reportés sur 2021	- 92 128,30 €	- 2 846,02 €	- 89 282,28 €
Résultat cumulé	- 152 149,82 €	- 77 280,77 €	- 74 869,05 €

Le total des résultats de la Résidence Autonomie pour 2021 était de - 152 149,82 € :

- En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à - 74 869,05 €
- En investissement, le résultat de clôture s'élève à : - 77 280,77 €

Il avait été décidé, dans la délibération du 8 avril 2022, relative à la reprise définitive des résultats du compte administratif de l'exercice 2021 de la Résidence Autonomie, pour la section de fonctionnement, de réaliser une reprise du déficit sur trois années budgétaires :

- En 2022 : - 24 956,35 €
- En 2023 : - 24 956,35 €
- En 2024 : - 24 956,35 €

2021		2022		2023	2024
Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	FONCT	FONCT
- 2 846,02 €	- 89 282,28 €	- 77 280,77 €	- 89 282,28 €	- 24 956,35 €	- 24 956,35 €
			- 24 956,35 €		

Les résultats définitifs de l'exercice 2022, vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	317 770,26 €	33 484,62 €	284 285,64 €
Recettes 2022	502 313,60 €	64 028,40 €	438 285,20 €
Résultat 2022	184 543,34 €	30 543,78 €	153 999,56 €
Résultats 2021 reportés sur 2022	- 191 519,40 €	- 77 280,77 €	- 114 238,63 €
Résultat cumulé	- 6 976,06 €	- 46 736,99 €	39 760,93 €

Le total des résultats de la Résidence Autonomie pour 2022 était de - 6 976,06 € :

- En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à 39 760,93 €
- En investissement, le résultat de clôture s'élève à : - 46 736,99 €

Il avait été décidé, dans la délibération du 11 avril 2023, relative à la reprise définitive des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 de la Résidence Autonomie, pour la section de fonctionnement, de réaliser une affectation du résultat en réserves :

- Pour 14 804,58 € de l'excédent : affectation à l'investissement (compte 10682),
- Pour 24 956,35 € de l'excédent : affectation en compensation des déficits d'exploitation (10686).

En conséquence en 2023 :

- la section d'exploitation du budget supporte une reprise de déficit de - 24 956,35 € (conséquence de l'exercice 2021),
- la section d'exploitation du budget supporte une affectation en compensation de déficit de 24 956,35 € (conséquence de l'exercice 2022),
- la section d'investissement du budget supporte une reprise de déficit de - 46 736,99 €.

FAIT				RESTE A FAIRE			
2021		2022		2023		2024	
INV	FONCT	INV	FONCT	INV	FONCT	FONCT	
- 2 846,02 €	- 89 282,28 €	- 77 280,77 €	- 89 282,28 € - 24 956,35 €	- 46 736,99 €	- 24 956,35 € + 24 956,35 €	- 24 956,35 €	

Les résultats définitifs de l'exercice 2023, vous sont rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2023	348 288,00 €	40 763, 87 €	307 524,13 €
Recettes 2023	382 394,45 €	88 818, 03 €	293 576,42 €
Résultat 2023	34 106,45 €	48 054, 16 €	- 13 947,71 €
Résultats 2022 reportés sur l'exercice 2023		- 46 736, 99 €	39 760,93 €, dont 24 956, 35 € sont été affectés en fonctionnement en compensation du déficit d'exploitation et 14 804,58 € en section d'investissement. - 24 956, 35 € (reprise de déficit de l'exercice 2021).
Résultat cumulé	- 12 630,54 €	1 317,17 €	- 13 947,71 €

Le total des résultats de la Résidence Autonomie pour 2023 est de - 12 630,54 € :

- En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à - 13 947,71 €
- En investissement, le résultat de clôture s'élève à : 1 317,17 €

Le Président informe le Conseil d'Administration que :

- La section de fonctionnement du budget annexe de la Résidence Autonomie l'Entracte pour 2023 présente un résultat déficitaire de - 13 947,71 euros. Il propose d'affecter ce résultat à la section d'exploitation du budget primitif 2024.
- La section d'investissement du budget annexe de la Résidence Autonomie l'Entracte pour 2023 présente un résultat excédentaire de 1 317,17 euros

2021		2022		2023		RESTE A FAIRE
INV	FONCT	INV	FONCT	INV	FONCT	2024
- 2 846,02 €	- 89 282,28 €	- 77 280,77 €	- 89 282,28 €	- 46 736,99 €	- 24 956,35 €	- 24 956,35 €
			- 24 956,35 €		+ 24 956,35 €	- 11 317,47 €

En conséquence, en 2024, la section d'exploitation du budget primitif supportera deux reprises de déficit, celui de l'exercice 2020 (- 24 956,35 €) et celui de l'exercice 2023 (- 13 947,71 €), soit un total de - 38 904,06 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Après avoir entendu, délibéré et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Après avoir constaté les résultats définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT ;
- Vu l'annexe d'affectation des résultats jointe en annexe ;
- En l'absence de son Président de séance ;
- Après avoir procédé à l'élection du Président de séance pour la délibération concernant l'approbation du compte administratif, Madame Marie-Noëlle MANDIN,

DECIDE : d'affecter en report à nouveau déficitaire de la section de fonctionnement au compte 002, 38 907,09 € du budget 2024.

DECIDE : la reprise du résultat excédentaire de 1 317,17 € de la section d'investissement au compte 001 du budget 2024.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extraire Conforme,
Pour le Président en par délégué,
Le Vice-Président,

Gildas VALLE

Pour Extraire Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):				
	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits	0,00	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	
6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)				
	N° de compte	Compte	Montant	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		
		Déficit (sans signe "-")	13 947,71	
Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :				
	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	24 956,35	
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)		0,00
			-38 904,06	
AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :				
Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	38 904,06	
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés		
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement		
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits		
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-38 904,06	0,00
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 110 - Dépenses non rattachées aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la mise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-017

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille**OBJET : Budget Résidence Autonomie l'Entracte – Budget primitif 2024.**

Les Résidences Autonomie sont régies par le Code de l'Action Sociale et des familles, ainsi que par l'instruction comptable M 22.

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires en séance du 20 février 2024, il est proposé au Conseil d'Administration un budget prévisionnel pour l'année 2024 conformément à l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Président du Conseil d'Administration présente, ce jour, **le budget primitif 2024 équilibré** du budget annexe de la Résidence Autonomie l'Entracte, **intégrant le report des résultats 2023** et faisant apparaître les prévisions suivantes.

	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2024	411 658,46 €	67 377,40 €	344 281,06 €
Recettes 2024	411 658,46 €	67 377,40 €	344 281,06 €

Résultat 2024

0,00 €

ID : 085-268500501-20240319-017-DE 0,00 €

Après délibération, le Conseil d'Administration,

- Vu les articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des Familles (CASF)
- Vu la délibération n°CA202402-008 du Conseil d'administration en date du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,
- Vu le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** le budget primitif 2024, selon l'instruction comptable M22 de la Résidence autonomie l'Entracte, 25 Rue de la Gazonnière à Challans.
- **VOTE** par chapitre l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'exécuter

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance



ACTIVITE de l'établissement ou du service

CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Lits ou places réels 2022	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
Activité théorique					
TOTAL	0	14	365	0	5 110
Externat					0
Semi-internat					0
Internat					0
Autre 1		14	365		5 110
Autre 2					0
Autre 3					0
					(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Moyenne	BP 2023	BP proposé 2024		Retenu par le tarifificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
Activité prévisionnelle									
TOTAL en journées	0	0	0	0	5 000	4 000	78,3%	0	0,0%
Externat				0			0,0%		0,0%
Semi-internat				0			0,0%		0,0%
Internat				0			0,0%		0,0%
Autre 1				0	5 000	4 000	78,3%		0,0%
Autre 2				0			0,0%		0,0%
Autre 3				0			0,0%		0,0%

(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3

(16) = (15) / (5)

(18) = (17) / (5)



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-018

Conseil d'administration du 19-03- 2023 à 18 heures 30
Convocation envoyé le 13-03-2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noelle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Adoption des tarifs 2024 - Aide Sociale Départementale - Résidence Autonomie l'Entracte.

La Résidence Autonomie dispose d'une capacité totale de 14 places.

Elle est habilitée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour 6 places dans le périmètre des 14 places d'hébergement permanent autorisées.

Selon l'arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°13, du 29 février 2024, le Conseil Départemental fixe les tarifs applicables aux résidents admis à l'aide sociale, applicables aux personnes hébergées au sein de la Résidence Autonomie l'Entracte. Les tarifs 2024 sont établis à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Hébergement permanent	59,07 €
Hébergement permanent ou temporaire pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif de reconnaissance du handicap, accueillies en résidences autonomie quel que soit l'âge.	77,63 €

En cas d'absence du résident, les modalités de facturation sont fixées dans l'annexe 9 du Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Après délibération, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** d'adopter les tarifs arrêtés par le Conseil Départemental pour les 6 places permanentes habilitées à l'aide sociale départementale ;
- **PRECISE** qu'en cas d'absence du résident, les modalités de facturation sont fixées dans l'annexe 9 du Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président ou le Vice-président en cas d'empêchement pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance





VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Pôle Solidarités et Famille
Direction de l'Autonomie des Personnes Âgées
et des Personnes Handicapées
Service de l'Offre d'Accueil et de Service

Dossier suivi par :

N° à rappeler : Miraille MAINDRON
02.28.85.73.56

Réf. :

La Roche-sur-Yon, le :

1 / MARS 2024 - 150

OBJET : Notification d'autorisation budgétaire
RA L'Entracte CHALLANS

LETTRÉ RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier ci-joint l'**arrêté 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N°13** fixant les tarifs journaliers applicables aux résidents admis à aide sociale dans votre établissement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Je vous précise qu'un exemplaire de cet arrêté doit être affiché d'une manière visible dans l'établissement et que les voies de recours figurent à l'article 2.

Enfin, je vous invite à mettre à jour vos tarifs sur la plateforme CNSA suivante : Prix-ESMS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur de l'Autonomie des Personnes
Âgées et des Personnes Handicapées

François MENIER

Conseil Départemental

Pôle Solidarités et Famille

Direction de l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées

Service de l'Offre d'Accueil et de Service

40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9

Tél. 02 28 85 73 50 - www.vendee.fr

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240327-018-DE

S²LOW

PÔLE SOLIDARITÉS et FAMILLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ARRETE 2024 PSF-DAPAPH/SO2A N° 13

fixant les tarifs applicables aux résidents
admis à l'aide sociale et hébergés

RA L'Entracte

CHALLANS

Pour l'année 2024

- VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-9 relatif aux compétences du président du Conseil Départemental en matière d'action sociale ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le décret n°016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;
- VU le règlement départemental d'aide sociale ;
- VU la délibération X-B 1 du Conseil Départemental du 14 décembre 2023 fixant les objectifs d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux Grand Age, Handicap, Enfance et Famille pour l'année 2024 ;
- VU l'arrêté du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique du 26 décembre 2023 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées;
- VU la délibération 10-3 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 16 février 2024 fixant les prix de journée moyens départementaux 2024 pour les établissements habilités à l'aide sociale pour moins de 50 % de leur capacité autorisée accueillant des personnes âgées ainsi que pour les personnes en situation de handicap accueillies en structures - Revalorisation des frais de remplacement de l'accueil familial ;
- VU l'arrêté 2019 PSF-DAPAPH/SOAS N°398 du 30 décembre 2019 portant autorisation de modification du statut d'EHPA en Résidence Autonomie et portant habilitation à l'aide sociale de la Résidence Autonomie « L'Entracte » à CHALLANS pour 6 places ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département ;

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié en préfecture le 29/02/2024
ID : 085-268500501-20240327-018-DE
ID : 085-228500013-20240229-AR20240229_13-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Les tarifs applicables aux résidents admis à l'aide sociale pour l'établissement désigné ci-après :

RA L'Entracte CHALLANS
25 Rue de la Gazonnière
85300 CHALLANS

Sont fixés ainsi qu'il suit à compter du **1^{er} janvier 2024** :

Hébergement permanent	59,07 €
Hébergement permanent pour les personnes en situation de handicap sur présentation d'un justificatif de reconnaissance du handicap, accueillies en résidences autonomie quel que soit l'âge	77,63 €

En cas d'absence du résident, les modalités de facturation sont fixées dans l'annexe 9 du Règlement Départemental d'Aide sociale.

ARTICLE 2 – Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale : 2 place de l'Édit de Nantes – BP 18529 – 44185 NANTES Cedex 4 - dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres requérants.

La juridiction peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint du Pôle Solidarités et Famille, le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et des Personnes Handicapées, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur de l'établissement intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet du Département de la Vendée et affiché dans les locaux de l'établissement.

LA ROCHE SUR YON, le

29 FEV. 2024

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président et par délégation,
Le Directeur de l'Autonomie des Personnes Âgées et
des Personnes Handicapées



François MENIER

1 / MARS 2024

Notifié à l'établissement le



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration

n° CA202403-019

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

En matière de protection sociale, les agents peuvent s'assurer contre le risque de perte de salaire en cas d'accident de la vie.

Lors de son ouverture, en janvier 2020, l'EHPAD en tant qu'établissement autonome n'a pas pu adhérer au contrat du centre de gestion de la Vendée pour pouvoir bénéficier du contrat collectif de prévoyance avec l'assureur « TERRITORIA MUTUELLE ». L'adhésion en cours de contrat n'était pas possible. Pour autant, les agents pouvaient et peuvent être couverts par un organisme de prévoyance labélisé, afin de pouvoir bénéficier de la participation employeur.

L'employeur participe à hauteur de 14 € à la cotisation prévoyance des agents couverts par un contrat labélisé.

Une réforme de la protection sociale a introduit de nouvelles dispositions favorables à la protection des agents.

En effet, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale¹, introduit pour les employeurs publics territoriaux une **obligation de participation**

¹ Initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ; le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités

financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les droits des agents, en instituant notamment **la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties prévoyance** dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Les Centres de Gestion ont l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance. Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Dans le cadre de ce projet, et en vertu des dispositions des articles 3.2 et 3.3 de l'accord collectif national du 11 juillet 2023, il est prévu la mise en place d'un comité paritaire de pilotage et de suivi au niveau régional en vue de la signature d'un accord collectif régional.

Le comité paritaire de pilotage et de suivi régional participera à la définition du ou des cahiers des charges exprimant les besoins qui seront soumis aux futurs soumissionnaires ainsi qu'à la définition des conditions dans lesquelles le ou les attributaire(s) des contrats seront sélectionnés. Enfin, le comité paritaire de pilotage et de suivi régional sera également associé au suivi régulier, au travers de points d'étape, des conditions d'application de l'accord et du ou des contrats collectifs de prévoyance sur l'ensemble de leur durée d'exécution. A ce titre, les organisations syndicales signataires de l'accord seront destinataires de toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de son évolution.

Il est demandé au conseil d'administration de délibérer sur le souhait de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

DÉLIBÉRÉ

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 e L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extraits Conformés,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président

Gildas VALLE

Pour Extraits Conformés,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN



VILLE
DE
CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-020

Conseil d'administration du 19-03-2024 à 18 heures 30
Convocation envoyée le 13-03-2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Protection sociale complémentaire – Augmentation de la participation employeur à la cotisation mensuelle.

Lors de son ouverture, en janvier 2020, l'EHPAD en tant qu'établissement autonome n'a pas pu adhérer au contrat du centre de gestion de la Vendée pour pouvoir bénéficier du contrat collectif de prévoyance avec l'assureur « TERRITORIA MUTUELLE ». L'adhésion en cours de contrat n'était pas possible. Pour autant, les agents pouvaient et peuvent être couverts par un organisme de prévoyance labélisé, afin de pouvoir bénéficier de la participation employeur.

L'intérêt d'une couverture prévoyance est le suivant :

1/ se protéger en cas d'arrêt de travail long et de perte de salaire de 50% (garantie 1),

2/ se couvrir en cas d'invalidité permanente empêchant de travailler (garantie 2),

3/ compenser la perte de retraite liée à l'arrêt de travail ou à l'invalidité (garantie 3),

4/ aider vos proches en cas de décès (garantie 4).

L'agent peut se couvrir pour une ou plusieurs garanties, « le maintien du salaire » obligatoire et les autres facultatives.

L'Ehpad de Challans n'a pas attendu l'obligation de participation qui sera faite aux employeurs publics à compter du 1^{er} janvier 2025. En effet, une telle participation permet de limiter l'impact financier, social et humain d'un accident de la vie ou d'une maladie grave. La participation de l'employeur incite les agents à se protéger.

Actuellement, l'employeur participe à hauteur de 14€ à la cotisation prévoyance des agents qui adhèrent à un contrat d'un organisme labélisé. En 2013, le niveau de prise en charge de l'employeur avait été calculé en rapport au coût de la 1^{ère} garantie pour un agent ayant un salaire de base (échelon 1).

Depuis, les cotisations ont augmenté année après année.

Il est proposé d'ajuster la participation en l'augmentant dans les mêmes proportions que la hausse de la cotisation propre à la garantie « maintien de salaire ».

Il s'agirait d'augmenter cette participation de 5€ par mois en la faisant passer de 14€ à 19€, pour un agent à temps plein, et ainsi permettre de couvrir la presque intégralité de la 1^{ère} garantie « maintien de salaire » pour un agent ayant un salaire de base (1^{er} échelon). Il est précisé que la participation est assujettie à la CSG et à la CRDS à hauteur de 9.7%, sur la part salariale.

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 mars 2024

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

1° **DECIDE** de participer à hauteur de 19€ par mois, au prorata de la quotité de travail, à la cotisation « prévoyance » des agents adhérents au contrat collectif de prévoyance.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

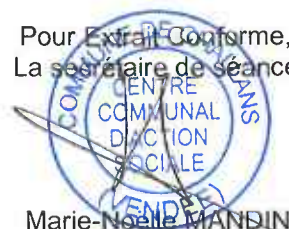
Certifié exécutoire par le Président,
compte tenu de la publication le
de son dépôt en Sous-préfecture des Sables d'Olonne
le

Pour Extraire Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



Gildas VALLE.

Pour Extraire Conforme,
La secrétaire de séance



Marie-Noëlle MANDIN

ARRONDISSEMENT
des SABLES-D'OLONNE



VILLE DE CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202303-021

Conseil d'administration du 19.03.2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13.03.2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN,
Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Budget CCAS

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Trésorier

Parallèlement à la comptabilité tenue au Centre Communal d'Action Sociale, le Trésorier Municipal établit le Compte de Gestion qui retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Il est tenu de remettre ce document à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin de l'année suivante. Bien entendu, le Compte de Gestion et le Compte Administratif doivent présenter des éléments en concordance.

Avant d'approuver le Compte Administratif 2023, il convient de statuer sur le Compte de Gestion 2023 établi par le Trésorier Principal de CHALLANS-PALLUAU.

Son résultat dont la synthèse est jointe en annexe est rigoureusement identique à celui du compte Administratif.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte de Gestion 2023.

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter les budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce que concerne les différentes sections budgétaires ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- * **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 Voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération transmise en Sous-préfecture
des Sables d'Olonne le
et publié le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Gildas VALLE.


Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle MANDIN


REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CCAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26850050100062

POSTE COMPTABLE : 085030

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Budget CCAS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	33
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	50
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- C1.1 - Etat du personnel 51
- C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 53
- C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 54
- C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet
- C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
- D2 - Arrêté et signatures 56

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Code INSEE
85047

CCAS
Budget CCAS

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22356
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	241
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CHALLANS GOIS COMMUNAUTE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	18.38	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	21.84	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.87	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	68.90 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3.99 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	416 804,86	G	455 431,98
	Section d'investissement	B	20 841,05	H	12 312,08

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	34 295,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	5 147,60 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	437 645,91	= G+H+I+J	507 187,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	12 078,87	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	12 078,87	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	416 804,86	= G+I+K	489 727,36
	Section d'investissement	= B+D+F	32 919,92	= H+J+L	17 459,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	449 724,78	= G+H+I+J+K+L	507 187,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	12 078,87	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immo.				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Publié le	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	ID : 085-268500501-20240319-022-DE	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Opération d'équipement n° 10	12 078,87		
26	Participat° et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	125 755,00	80 080,98	19 543,44	0,00	26 130,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 466,00	283 184,01	0,00	0,00	90 281,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 000,00	23 489,50	4 707,21	0,00	35 803,29
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		563 221,00	386 754,49	24 250,65	0,00	152 215,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		563 221,00	386 754,49	24 250,65	0,00	152 215,86
023	Virement à la section d'investissement (2)	38 025,84				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 839,94	5 799,72			40,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 865,78	5 799,72			38 066,06
TOTAL		607 086,78	392 554,21	24 250,65	0,00	190 281,92
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

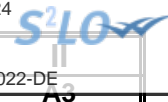
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 500,00	11 002,13	0,00	0,00	-2 502,13
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	559 255,00	430 999,40	0,00	0,00	128 255,60
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 555,02	0,00	0,00	-4 555,02
Total des recettes de gestion courante		567 755,00	446 556,55	0,00	0,00	121 198,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 660,00	7 499,03	0,00	0,00	-3 839,03
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		571 415,00	454 055,58	0,00	0,00	117 359,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 376,40	1 376,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 376,40	1 376,40			0,00
TOTAL		572 791,40	455 431,98	0,00	0,00	117 359,42
Pour information		(3) 34 295,38				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 816,41	0,00	0,00	51 816,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	61 640,57	19 464,65	12 078,87	30 097,05
	Total des dépenses d'équipement	113 456,98	19 464,65	12 078,87	81 913,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	113 456,98	19 464,65	12 078,87	81 913,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 376,40	1 376,40		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 376,40	1 376,40		0,00
	TOTAL	114 833,38	20 841,05	12 078,87	81 913,46
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	692,00	0,00	59 308,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	60 000,00	692,00	0,00	59 308,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 820,00	5 820,36	0,00	-0,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	5 820,00	5 820,36	0,00	-0,36
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	65 820,00	6 512,36	0,00	59 307,64
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	38 025,84			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 839,94	5 799,72		40,22
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	43 865,78	5 799,72		38 066,06
	TOTAL	109 685,78	12 312,08	0,00	97 373,70

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
Reçu en préfecture le 27/03/2024
Publié le : à réaliser
ID : 085-268500501-20240319-022-DE



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	Pour information	(2) 5 147,60	
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

- (1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
- (3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	99 624,42		99 624,42
012	Charges de personnel, frais assimilés	283 184,01		283 184,01
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 196,71		28 196,71
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 799,72	5 799,72
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		411 005,14	5 799,72	416 804,86
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 376,40	1 376,40
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	19 464,65		19 464,65
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		19 464,65	1 376,40	20 841,05
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	11 002,13		11 002,13
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	430 999,40		430 999,40
75	Autres produits de gestion courante	4 555,02	0,00	4 555,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 499,03	1 376,40	8 875,43
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		454 055,58	1 376,40	455 431,98
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				34 295,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 820,36	0,00	5 820,36
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	692,00	0,00	692,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 799,72	5 799,72
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		6 512,36	5 799,72	12 312,08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				5 147,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	125 755,00	80 080,98	19 543,44	0,00	26 130,58
60611	Eau et assainissement	2 000,00	529,08	0,00	0,00	1 470,92
60612	Energie - Electricité	26 935,00	23 300,40	3 958,70	0,00	-324,10
60623	Alimentation	16 200,00	14 111,11	3 071,51	0,00	-982,62
60631	Fournitures d'entretien	3 800,00	1 972,90	450,00	0,00	1 377,10
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	3 191,15	237,78	0,00	1 571,07
6064	Fournitures administratives	900,00	145,08	0,00	0,00	754,92
6068	Autres matières et fournitures	5 600,00	2 593,13	1 394,52	0,00	1 612,35
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	2 783,56	1 142,92	0,00	-3 926,48
6135	Locations mobilières	5 900,00	4 226,07	160,53	0,00	1 513,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	811,81	517,00	0,00	1 171,19
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	379,54	0,00	0,00	620,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00	260,40	0,00	0,00	139,60
6156	Maintenance	7 500,00	5 685,18	1 463,50	0,00	351,32
6161	Multirisques	800,00	783,98	0,00	0,00	16,02
6182	Documentation générale et technique	230,00	152,40	0,00	0,00	77,60
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	350,00	312,00	337,80	0,00	-299,80
6228	Divers	4 860,00	2 052,11	639,12	0,00	2 168,77
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 800,00	1 088,36	55,80	0,00	1 655,84
6236	Catalogues et imprimés	3 300,00	4 175,40	88,20	0,00	-963,60
6238	Divers	2 500,00	1 011,23	181,52	0,00	1 307,25
6257	Réceptions	1 000,00	53,98	0,00	0,00	946,02
627	Services bancaires et assimilés	0,00	36,29	0,00	0,00	-36,29
6281	Concours divers (cotisations)	2 380,00	2 844,50	0,00	0,00	-464,50
6288	Autres services extérieurs	5 900,00	7 516,74	5 844,54	0,00	-7 461,28
63513	Autres impôts locaux	2 600,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	64,58	0,00	0,00	-64,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	373 466,00	283 184,01	0,00	0,00	90 281,99
6218	Autre personnel extérieur	369 966,00	283 184,01	0,00	0,00	86 781,99
6333	Particip. employeurs format° prof. cont.	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	64 000,00	23 489,50	4 707,21	0,00	35 803,29
6562	Aides	39 000,00	23 489,50	4 707,21	0,00	10 803,29
6573	Subv. fonct. Organismes publics	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		563 221,00	386 754,49	24 250,65	0,00	152 215,86
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		563 221,00	386 754,49	24 250,65	0,00	152 215,86
023	Virement à la section d'investissement	38 025,84	0,00			38 025,84
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 839,94	5 799,72			40,22
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 839,94	5 799,72			40,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		43 865,78	5 799,72			38 066,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		43 865,78	5 799,72			38 066,06
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		607 086,78	392 554,21	24 250,65	0,00	190 281,92
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

ID : 085-268500501-20240319-022-DE

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	8 500,00	11 002,13	0,00	0,00	-2 502,13
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 220,00	0,00	0,00	-1 220,00
7088	Autres produits d'activités annexes	8 500,00	9 782,13	0,00	0,00	-1 282,13
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	559 255,00	430 999,40	0,00	0,00	128 255,60
744	FCTVA	134,00	134,45	0,00	0,00	-0,45
74718	Autres participations Etat	0,00	2 500,00	0,00	0,00	-2 500,00
7474	Participat° Communes	520 121,00	408 339,01	0,00	0,00	111 781,99
7478	Participat° Autres organismes	39 000,00	20 025,94	0,00	0,00	18 974,06
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 555,02	0,00	0,00	-4 555,02
752	Revenus des immeubles	0,00	4 555,02	0,00	0,00	-4 555,02
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		567 755,00	446 556,55	0,00	0,00	121 198,45
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 660,00	7 499,03	0,00	0,00	-3 839,03
7713	Libéralités reçues	3 460,00	7 315,78	0,00	0,00	-3 855,78
7788	Produits exceptionnels divers	200,00	183,25	0,00	0,00	16,75
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		571 415,00	454 055,58	0,00	0,00	117 359,42
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 376,40	1 376,40			0,00
777	Quote-part subv inv. transf cpte résultat	1 376,40	1 376,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 376,40	1 376,40			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		572 791,40	455 431,98	0,00	0,00	117 359,42
Pour information		34 295,38				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	51 816,41	0,00	0,00	51 816,41
205	Licences, logiciels, droits similaires	51 816,41	0,00	0,00	51 816,41
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Opération d'équipement n° 10 (2)	61 640,57	19 464,65	12 078,87	30 097,05
Total des dépenses d'équipement		113 456,98	19 464,65	12 078,87	81 913,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		113 456,98	19 464,65	12 078,87	81 913,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 376,40	1 376,40		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 376,40	1 376,40		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 376,40	1 376,40		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 376,40	1 376,40		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		114 833,38	20 841,05	12 078,87	81 913,46
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	60 000,00	692,00	0,00	59 308,00
1314	Subv. transf. Communes	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	692,00	0,00	-692,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	692,00	0,00	59 308,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 820,00	5 820,36	0,00	-0,36
10222	FCTVA	5 820,00	5 820,36	0,00	-0,36
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
Total des recettes financières		5 820,00	5 820,36	0,00	-0,36
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		65 820,00	6 512,36	0,00	59 307,64
021	Virement de la sect° de fonctionnement	38 025,84			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 839,94	5 799,72		40,22
28183	Matériel de bureau et informatique	349,20	349,20		0,00
28184	Mobilier	1 836,25	1 836,25		0,00
28188	Autres immo. corporelles	3 654,49	3 614,27		40,22
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		43 865,78	5 799,72		38 066,06
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 865,78	5 799,72		38 066,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		109 685,78	12 312,08	0,00	97 373,70
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		5 147,60			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10 (1)
LIBELLE : OASIS : Aménagement locaux

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		61 640,57	A 19 464,65	12 078,87	30 097,05	B 113 846,84
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 640,57	19 464,65	12 078,87	-29 902,95	113 846,84
2138	Autres constructions	1 543,85	14 158,77	0,00	-12 614,92	72 699,53
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047,60
2184	Mobilier	0,00	2 954,58	0,00	-2 954,58	12 448,52
2188	Autres immobilisations corporelles	96,72	2 351,30	12 078,87	-14 333,45	27 651,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
2313	Constructions	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-19 464,65	D - B	-113 846,84

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Dépenses réelles	0	1 223	18 241	0	19 465
- Equipements municipaux (2)		1 223	18 241	0	19 465
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	0				0
Dépenses d'ordre	1 376				1 376
Solde d'exécution reporté de N-1	0				0
Total dépenses	1 376	1 223	18 241	0	20 841
Total recettes	16 768	0	692	0	17 460
Solde d'investissement	15 391	-1 223	-17 549	0	-3 381
RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0	0	12 079	0	12 079
Total RAR recettes	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	-12 079	0	-12 079

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)					
Total dépenses	5 800	303 778	107 112	115	416 805
Total recettes	35 806	287 759	166 162	0	489 727
Solde de fonctionnement	30 007	-16 019	59 050	-115	72 923
RESTES A REALISER au 31/12/N					
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses d'investissement		1 376	1 223	30 320	0	32 920
Dépenses réelles		0	1 223	30 320	0	31 544
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	1 223	30 320	0	31 544
10	OASIS : Aménagement locaux	0	1 223	30 320	0	31 544
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 376	0	0	0	1 376
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 376	0	0	0	1 376
13918	Autres subventions d'équipement	1 376	0	0	0	1 376
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES						
Total recettes d'investissement		16 768	0	692	0	17 460
Recettes réelles		5 820	0	692	0	6 512
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 820	0	0	0	5 820
10222	FCTVA	5 820	0	0	0	5 820
13	Subventions d'investissement	0	0	692	0	692
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0	0	692	0	692
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		5 800	0	0	0	5 800
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 800	0	0	0	5 800
28183	Matériel de bureau et informatique	349	0	0	0	349
28184	Mobilier	1 836	0	0	0	1 836
28188	Autres immo. corporelles	3 614	0	0	0	3 614
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		5 148	0	0	0	5 148



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	Publié le ID : 085-268500501-20240319-022-DE AL	6
----------	---------	----------------------------------	------------------------	-----------------------------	----------------------------------------------------	---


FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		5 800	303 778	107 112	115	416 805
Dépenses réelles		0	303 778	107 112	115	411 005
011	Charges à caractère général	0	20 594	78 916	115	99 624
60611	Eau et assainissement	0	0	529	0	529
60612	Energie - Electricité	0	0	27 259	0	27 259
60623	Alimentation	0	23	17 160	0	17 183
60631	Fournitures d'entretien	0	24	2 399	0	2 423
60632	Fournitures de petit équipement	0	567	2 862	0	3 429
6064	Fournitures administratives	0	0	145	0	145
6068	Autres matières et fournitures	0	0	3 988	0	3 988
6132	Locations immobilières	0	3 926	0	0	3 926
6135	Locations mobilières	0	403	3 984	0	4 387
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	0	1 329	0	1 329
61551	Entretien matériel roulant	0	380	0	0	380
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	260	0	260
6156	Maintenance	0	2 321	4 827	0	7 149
6161	Multirisques	0	0	784	0	784
6182	Documentation générale et technique	0	73	79	0	152
6226	Honoraires	0	0	650	0	650
6228	Divers	0	1 879	812	0	2 691
6232	Fêtes et cérémonies	0	767	377	0	1 144
6236	Catalogues et imprimés	0	1 747	2 517	0	4 264
6238	Divers	0	1 018	175	0	1 193
6257	Réceptions	0	54	0	0	54
627	Services bancaires et assimilés	0	0	36	0	36
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 901	944	0	2 845
6288	Autres services extérieurs	0	5 512	7 735	115	13 361
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	65	0	65
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	283 184	0	0	283 184
6218	Autre personnel extérieur	0	283 184	0	0	283 184
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	28 197	0	28 197
6562	Aides	0	0	28 197	0	28 197
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		5 800	0	0	0	5 800
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 800	0	0	0	5 800
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 800	0	0	0	5 800
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0

RECETTES

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		35 806	287 759	166 162	0	489 727
Recettes réelles		134	287 759	166 162	0	454 056
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	1 220	9 782	0	11 002
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	1 220	0	0	1 220
7088	Autres produits d'activités annexes	0	0	9 782	0	9 782
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	134	283 184	147 681	0	430 999
744	FCTVA	134	0	0	0	134
74718	Autres participations Etat	0	0	2 500	0	2 500
7474	Participat° Communes	0	283 184	125 155	0	408 339
7478	Participat° Autres organismes	0	0	20 026	0	20 026
75	Autres produits de gestion courante	0	3 355	1 200	0	4 555

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024



ID : 085-268500501-20240319-022-DE AL

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interven sociales	6	
752	Revenus des immeubles	0	3 355	1 200	0	4 555
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	7 499	0	7 499
7713	Libéralités reçues	0	0	7 316	0	7 316
7788	Produits exceptionnels divers	0	0	183	0	183
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		1 376	0	0	0	1 376
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 376	0	0	0	1 376
777	<i>Quote-part subv inv. transf cpte résultat</i>	1 376	0	0	0	1 376
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		34 295	0	0	0	34 295

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES		5 799,72	303 777,70	309 577,42
Réalizations		5 799,72	303 777,70	309 577,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	20 593,69	20 593,69
60623	Alimentation	0,00	23,01	23,01
60631	Fournitures d'entretien	0,00	23,75	23,75
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	566,64	566,64
6132	Locations immobilières	0,00	3 926,48	3 926,48
6135	Locations mobilières	0,00	403,03	403,03
61551	Entretien matériel roulant	0,00	379,54	379,54
6156	Maintenance	0,00	2 321,38	2 321,38
6182	Documentation générale et technique	0,00	73,00	73,00
6228	Divers	0,00	1 879,12	1 879,12
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	767,02	767,02
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 746,60	1 746,60
6238	Divers	0,00	1 018,14	1 018,14
6257	Réceptions	0,00	53,98	53,98
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 900,50	1 900,50
6288	Autres services extérieurs	0,00	5 511,50	5 511,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	283 184,01	283 184,01
6218	Autre personnel extérieur	0,00	283 184,01	283 184,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 799,72	0,00	5 799,72
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 799,72	0,00	5 799,72
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 806,23	287 759,03	323 565,26
Réalizations		35 806,23	287 759,03	323 565,26
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 295,38	0,00	34 295,38
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 376,40	0,00	1 376,40
777	Quote-part subv inv. transf cpte résult	1 376,40	0,00	1 376,40

CCAS - Budget CCAS - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

Total



ID : 085-268500501-20240319-022-DE

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	1 220,00	1 220,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	1 220,00	1 220,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	134,45	283 184,01	283 318,46
744	FCTVA	134,45	0,00	134,45
7474	Participat° Communes	0,00	283 184,01	283 184,01
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 355,02	3 355,02
752	Revenus des immeubles	0,00	3 355,02	3 355,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		30 006,51	-16 018,67	13 987,84

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales

(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES		0,00	0,00	107 112,45	0,00	107 112,45
Réalizations		0,00	0,00	107 112,45	0,00	107 112,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	78 915,74	0,00	78 915,74
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	529,08	0,00	529,08
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	27 259,10	0,00	27 259,10
60623	Alimentation	0,00	0,00	17 159,62	0,00	17 159,62
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	2 399,15	0,00	2 399,15
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	2 862,29	0,00	2 862,29
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	145,08	0,00	145,08
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	3 987,65	0,00	3 987,65
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	3 983,57	0,00	3 983,57
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	1 328,81	0,00	1 328,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	260,40	0,00	260,40
6156	Maintenance	0,00	0,00	4 827,30	0,00	4 827,30
6161	Multirisques	0,00	0,00	783,98	0,00	783,98
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	79,40	0,00	79,40
6226	Honoraires	0,00	0,00	649,80	0,00	649,80
6228	Divers	0,00	0,00	812,11	0,00	812,11
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	377,14	0,00	377,14
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	2 517,00	0,00	2 517,00
6238	Divers	0,00	0,00	174,61	0,00	174,61
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	36,29	0,00	36,29
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	944,00	0,00	944,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	7 734,78	0,00	7 734,78
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	64,58	0,00	64,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	28 196,71	0,00	28 196,71	
6562	Aides	0,00	0,00	28 196,71	0,00	28 196,71	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	166 162,10	0,00	166 162,10	
Réalizations		0,00	0,00	166 162,10	0,00	166 162,10	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	9 782,13	0,00	9 782,13	
7088	Autres produits d'activités annexes	0,00	0,00	9 782,13	0,00	9 782,13	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	147 680,94	0,00	147 680,94	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	
7474	Participat° Communes	0,00	0,00	125 155,00	0,00	125 155,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	20 025,94	0,00	20 025,94	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 200,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	7 499,03	0,00	7 499,03	
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	7 315,78	0,00	7 315,78	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	183,25	0,00	183,25	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	59 049,65	0,00	59 049,65	

(2)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(2)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
DEPENSES		0,00	78 367,87	0,00	0,00	28 744,58	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	78 367,87	0,00	0,00	28 744,58	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	78 367,87	0,00	0,00	547,87	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	529,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	27 259,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	16 643,86	0,00	0,00	515,76	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	2 399,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 862,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	145,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	3 987,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							Aide sociale légale	Actions d'insertion	Autres
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235	5236			
6135	Locations mobilières	0,00	3 983,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 328,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	260,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	4 827,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6161	Multirisques	0,00	783,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	79,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6226	Honoraires	0,00	649,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	0,00	780,00	0,00	0,00	32,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	377,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	174,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	36,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	7 734,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	64,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	28 196,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	28 196,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	36 758,07	0,00	0,00	129 404,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	36 758,07	0,00	0,00	129 404,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	9 782,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes	0,00	9 782,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	22 525,94	0,00	0,00	125 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7474	Participat° Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	125 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7478	Participat° Autres organismes	0,00	20 025,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	3 250,00	0,00	0,00	4 249,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
7713	Libéralités reçues	0,00	3 250,00	0,00	0,00	4 065,78	0,00	0,00	0,00	0,00	

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5237 Autres
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	183,25	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-41 609,80	0,00	0,00	100 659,45	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

CCAS - Budget CCAS - CA - 2023

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 

ID : 085-268500501-20240319-022-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65	Total
DEPENSES		114,99	0,00	0,00	0,00	114,99
Réalizations		114,99	0,00	0,00	0,00	114,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	114,99	0,00	0,00	0,00	114,99
60623	Alimentation	-0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01
6288	Autres services extérieurs	115,00	0,00	0,00	0,00	115,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-114,99	0,00	0,00	0,00	-114,99

(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
DEPENSES		0,00	114,99	0,00	0,00
Réalizations		0,00	114,99	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	114,99	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	-0,01	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	115,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-114,99	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.


(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES (2)		1 376,40	1 223,38	2 599,78
Réalizations		1 376,40	1 223,38	2 599,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 376,40	0,00	1 376,40
13918	Autres subventions d'équipement	1 376,40	0,00	1 376,40
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	1 223,38	1 223,38
10	OASIS : Aménagement locaux	0,00	1 223,38	1 223,38
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		16 767,68	0,00	16 767,68
Réalizations		16 767,68	0,00	16 767,68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	5 147,60	0,00	5 147,60
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 799,72	0,00	5 799,72
28183	Matériel de bureau et informatique	349,20	0,00	349,20
28184	Mobilier	1 836,25	0,00	1 836,25
28188	Autres immo. corporelles	3 614,27	0,00	3 614,27
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 820,36	0,00	5 820,36

CCAS - Budget CCAS - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le _____ Total 
 ID : 085-268500501-20240319-022-DE

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
10222	FCTVA	5 820,36	0,00	5 820,36
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		15 391,28	-1 223,38	14 167,90

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	30 320,14	0,00	30 320,14
Réalizations		0,00	0,00	18 241,27	0,00	18 241,27
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	18 241,27	0,00	18 241,27
10	OASIS : Aménagement locaux	0,00	0,00	18 241,27	0,00	18 241,27
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	12 078,87	0,00	12 078,87
RECETTES (2)		0,00	0,00	692,00	0,00	692,00
Réalizations		0,00	0,00	692,00	0,00	692,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	692,00	0,00	692,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	692,00	0,00	692,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	-29 628,14	0,00	-29 628,14	

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523						
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion
	DEPENSES (2)	0,00	30 320,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	18 241,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5237 Autres
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	18 241,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	OASIS : Aménagement locaux	0,00	18 241,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	12 078,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	692,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-29 628,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00




(1)	Libellé	Sous-fonction		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	Services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

Publié le
ID : 085-268500501-20240319-022-DE

CCAS - Budget CCAS - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le
 ID : 085-268500501-20240319-022-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	Services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Caté- gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-022-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €			2017-06-02
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL INFORMATIQUE 2183	3	25/01/2016
L	MOBILIER 2184	10	25/01/2016
L	AUTRES IMMO CORPORELLES 2188	7	25/01/2016
L	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5	02/06/2017
L	2031 - Frais d'études non suivies de travaux	5	02/06/2017
L	2033 - Frais d'insertion non suivies de travaux	5	02/06/2017
L	204-Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers du matériel et des études	5	02/06/2017
L	204-Subvention d'équipement versée finançant des biens immobiliers ou des installations	30	02/06/2017
L	204-Subvention d'équipement versée finançant des projets d'infrastructures national	40	02/06/2017
L	2051 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques ?	2	02/06/2017
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	5	02/06/2017
L	2132 - Immeubles de rapport	20	02/06/2017
L	2151 - Installations complexes spécialisées	20	02/06/2017
L	2152 - Installations de voirie	7	02/06/2017
L	21531 - Installations à caractère spécifique - réseaux d'adduction d'eau	40	02/06/2017
L	21532 - Installations à caractère spécifique - réseaux d'assainissement	50	02/06/2017
L	21568 - Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	7	02/06/2017
L	21571 - Matériel roulant	5	02/06/2017
L	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	7	02/06/2017
L	2158 - Autres installations, matériel et outillages techniques	7	02/06/2017
L	2182 - Matériel de transport	5	02/06/2017
L	2183 - Matériel de bureau	5	02/06/2017
L	2183 - Matériel informatique	3	02/06/2017
L	2184 - Mobilier	10	02/06/2017
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	7	02/06/2017

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2023	MATERIELS DIVERS 2023 (202304-001)	2 351,30	0,00	7
01/01/2023	MATERIELS DIVERS 2023 (202304-001)	2 351,30	0,00	7
13/01/2023	OASIS (201704-0041)	14 158,77	0,00	0
13/01/2023	OASIS (201704-0041)	14 158,77	0,00	0
14/06/2023	MOBILIER 2023 (202304-002)	2 954,58	0,00	10
14/06/2023	MOBILIER 2023 (202304-002)	2 954,58	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		38 929,30	0,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	4,00	4,00	2,79	0,95	3,74
Adjoint administratif ppal de 2ème cl	C	0,00	2,00	2,00	1,84	0,00	1,84
Attaché	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,95	0,95
Rédacteur ppal de 1ère cl	B	0,00	1,00	1,00	0,95	0,00	0,95
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	1,00	1,00	0,57	0,00	0,57
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	0,57	0,00	0,57
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant Socio-Educatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,80	1,80
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	5,00	10,00	6,36	2,75	9,11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	368	0,00	3-3-1°	CDD
Assistant Socio-Educatif	A	MS	444	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 597 717,20	30 351 992,58	6 234 002,96	14 011 721,66
RECETTES	50 597 717,20	29 577 338,24	3 168 438,88	17 851 940,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 538 241,24	51 337 969,84	0,00	14 200 271,40
RECETTES	65 538 241,24	64 826 503,71	0,00	711 737,53

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 597 717,20	30 351 992,58	6 234 002,96	14 011 721,66
RECETTES	50 597 717,20	29 577 338,24	3 168 438,88	17 851 940,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 538 241,24	51 337 969,84	0,00	14 200 271,40
RECETTES	65 538 241,24	64 826 503,71	0,00	711 737,53
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	116 135 958,44	81 689 962,42	6 234 002,96	28 211 993,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	116 135 958,44	94 403 841,95	3 168 438,88	18 563 677,61

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

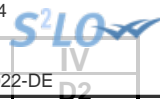
(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	50 597 717,20	30 351 992,58	6 234 002,96	14 011 721,66
RECETTES	50 597 717,20	29 577 338,24	3 168 438,88	17 851 940,08
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	65 538 241,24	51 337 969,84	0,00	14 200 271,40
RECETTES	65 538 241,24	64 826 503,71	0,00	711 737,53
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	116 135 958,44	81 689 962,42	6 234 002,96	28 211 993,06
TOTAL GENERAL DES RECETTES	116 135 958,44	94 403 841,95	3 168 438,88	18 563 677,61

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par (1) Le Vice-Président.

A Salle du Conseil d'Administration, le 19/03/2024

Le Vice-Président

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A Salle du Conseil d'Administration, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) Le Vice-Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Conseil d'Administration.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 13 mars 2024

Présenté par le Président ou le Vice-Président du CCAS

A Challans, le 19 mars 2024

Le compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

A challans, le 19 mars 2024

Les membres de l'assemblée délibérante du Centre Communal d'Action Sociale de Challans

Rémi PASCREAU Pouvoir à Mme Stéphanie GENDRE	Gildas VALLE	Marie-Noelle MANDIN
Jacqueline FLAIRE	Stéphanie GENDRE	Céline MOUCHARD
Stéphane HERAUD	Pascale LABBE	Yves-Marie HEULIN Pouvoir à Mme Pascale LABBE
Anne-Marie DOUTEAU	Bernard GONTAN	Florence FERNANDEZ-LOPEZ
Marie-Pierre NAULLEAU Pouvoir à Mme Anne-Marie DOUTEAU	Jean-Luc MOINARDEAU	Aurélie MARTINEAU
Laurence GABORIT	Cécile BRITON	

ARRONDISSEMENT
des SABLES-D'OLONNE



VILLE DE CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-023

Conseil d'administration du 19.03.2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13.03.2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCRAEU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Budget CCAS - Reprise définitive des résultats 2023.

Après avoir entendu, délibéré et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2023, il convient maintenant de délibérer sur les résultats définitivement arrêtés au sens de l'article L.1612-12 du CGCT.

Les résultats définitifs de l'exercice 2023 vous sont donc rappelés sur la fiche de calcul ci-dessous :

- En fonctionnement, le résultat cumulé de clôture s'élève à + 72 922,50 €.
- En investissement, le résultat cumulé de clôture s'élève à - 3 381,37 €.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Après avoir entendu, délibéré et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2023 ;

- Après avoir constaté les résultats définitivement arrêtés au C.G.C.T. ;
- Vu la fiche de calcul des résultats définitifs jointe en annexe ;
- **DÉCIDE** de reprendre sur le budget 2024, l'ensemble des résultats de l'exercice 2023 à savoir :
 - 1) Le solde d'exécution de la section d'investissement : - 3 381,37 €
 - 2) les restes à réaliser 2023 correspondants aux dépenses d'investissement engagées avant le 31 décembre et non mandatées sur l'exercice 202 : - 12 078,87 €
 - 3) d'affecter le montant de 15 460,24 € correspondant aux besoins de financement au compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (déficit 2023 soit - 3 381,37 € + les restes à réaliser soit - 12 078,87 €)
 - 4) le solde disponible sur le résultat de la section de fonctionnement (après affectation) soit 57 462,26 €

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres
Nombre de suffrages exprimés : 13 Voix pour – 0 contre et 0 abstention.

La reprise définitive des résultats 2023 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération transmise en Sous-préfecture
des Sables d'Olonne le
et publié le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance



FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2023CCAS1) Hors restes à réaliser

	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2023	437 645,91 €	20 841,05 €	416 804,86 €
Recettes 2023	467 744,06 €	12 312,08 €	455 431,98 €
Résultat 2023	30 098,15 €	-8 528,97 €	38 627,12 €
Report résultat 2022	39 442,98 €	5 147,60 €	34 295,38 €
Résultat global	69 541,13 €	-3 381,37 €	72 922,50 €

2) Avec les restes à réaliser

Résultat global d'investissement (001)	-3 381,37 €
Restes à réaliser sur dépenses d'investissement	-12 078,87 €
Total	-15 460,24 €
Restes à réaliser sur recettes d'investissement	
Excédent ou besoin de financement de l'investissement (001)	-15 460,24 €

Résultat de fonctionnement		72 922,50 €
Affectation en section d'investissement (1068)	15 460,24 €	
Excédent 2021 (002)	57 462,26 €	

ARRONDISSEMENT
des SABLES-D'OLONNE



VILLE DE CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-024

Conseil d'administration du 19.03.2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13.03.2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille

OBJET : Budget CCAS – Nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 et règlement budgétaire et financier

Depuis le 1er janvier 2024, la norme comptable M57 est applicable obligatoirement à toutes les collectivités. A ce titre, le comptable en charge de la commune de Challans a émis un avis conforme en date du 1er décembre 2023 pour le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes des lotissements) à l'exception du budget annexe assainissement collectif (M49).

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature. Annexé à la présente délibération ce règlement formalise les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il ne se substitue pas à la réglementation générale en matière de finances publiques. Il la précise quand cela est possible, notamment en matière d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP) ou en ce qui concerne la gestion patrimoniale.

A ce titre, la mise en place de la nomenclature M57 implique aus
des amortissements des immobilisations.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi en principe une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante. Le règlement budgétaire et financier sur ce point reprend et se substitue aux délibérations existantes.

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le tableau des durées ne fait pas l'objet de modification, à l'exception de la durée d'amortissement applicable aux immeubles de rapport laquelle est portée à 30 ans.

En second lieu, la date de démarrage de l'amortissement est déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1er janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation.

L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville. Il est à ce titre proposé que ce soit la date du mandat qui soit retenue afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective. Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive, et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024.

Par ailleurs, par dérogation à la règle ci-dessus, les biens de faible valeur seront amortis en un seul exercice. Le seuil unitaire de ces biens est fixé à 1 000€.

Ces dispositions sont intégrées au règlement budgétaire et financier,

Enfin, le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil d'administration de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.50% des dépenses réelles de chaque section. Cette disposition permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de la plus proche séance.

Cette disposition de souplesse budgétaire qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles des sections de fonctionnement et d'investissement, est reprise dans le règlement budgétaire et financier.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2321-2-27 et suivants et L 5217-10-8 c
- Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321-2 du CGCT,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Après avis conforme du comptable en charge du CCAS de Challans en date du 1er décembre 2023,

1° ACTE du passage à la nomenclature M57 pour le budget CCAS

2° ADOPTE le règlement budgétaire et financier du CCAS de Challans annexé à la délibération

3° PRECISE que ce règlement s'appliquera au budget principal du CCAS DE CHALLANS

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres

Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Délibération transmise en Sous-préfecture
des Sables d'Olonne le
et publié le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par
délégation,

Le Vice-Président,



Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance

Marie-Noëlle RABIN



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-024-DE



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID : 085-268500501-20240319-024-DE



Règlement budgétaire et financier du CCAS de Challans

Présentation au conseil d'administration du 19.03.2024

Direction du CCAS
Le 19 mars 2024

LA VILLE
SIMPLEMENT
VIVANTE

challans

Sommaire

1. LE BUDGET	3
1.1. Les règles budgétaires	3
1.2. Les différents types de documents budgétaires	4
1.2.1. Le débat d'orientation budgétaire / Rapport d'orientation budgétaire.....	4
1.2.2. Le budget primitif	4
1.2.3. Les autres décisions budgétaires.....	5
1.2.5 Le compte financier unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif) ...	6
2. LA GESTION PLURIANNUELLE	6
2.1. Les AP/CP.....	6
3. L'EXECUTION BUDGETAIRE	7
3.1. Les dépenses et les recettes	7
3.1.1. Les dépenses	7
3.1.1.1. Les Charges de personnel	7
3.1.1.2. Les subventions de fonctionnement accordées.....	8
3.1.1.3. Les aides	8
3.1.1.4. Les dépenses d'investissement	9
3.1.2. Les recettes	9
3.2. La comptabilité d'engagement / engagement juridique	9
3.3 La réception des factures	11
3.4 La certification du « service fait ».....	11
3.5 La liquidation et le paiement	12
3.6 Les pièces justificatives	12
3.7 Le suivi des marchés publics	12
3.8 Règles d'imputation de la dépense.....	13
4 LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE.....	13
4.1 Le rattachement des charges et produits à l'exercice	13
4.2 Les restes à réaliser	14
5 LES FRAIS D'ETUDES ET AVANCES SUR TRAVAUX	14
5.1 Frais d'études.....	14
5.2 Avances versées pour des opérations de travaux.....	15
5.3 Intégration des immobilisations en cours	15
6 L'INVENTAIRE ET LES AMORTISSEMENTS	15
7 LES PROVISIONS.....	16
8 EMPRUNT	17
9 LIGNE DE TRESORERIE	17

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est voté par son assemblée délibérante. Le règlement budgétaire et financier est donc propre à une collectivité. Il constitue la base de référence du guide des procédures pour sa partie budgétaire et comptable.

Le règlement budgétaire et financier (RBF) :

- Décrit les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- Crée un référentiel commun et une culture de gestion que les services de la collectivité doivent s'approprier ;
- Rappelle les normes et respecte le principe de permanence des méthodes ;
- Comble les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Le règlement budgétaire et financier ne se substitue pas à la réglementation générale en matière de finances publiques. Il la précise quand cela est possible. Il a pour objectif de servir de référence et de guide dans toutes les questions, quotidiennes ou non, que se posent les agents et les élus dans l'exercice de leurs missions respectives.

A l'occasion de chaque renouvellement général de ses membres de l'organe délibérant, l'entité doit se doter d'un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement ; il doit pouvoir être révisé.

1. LE BUDGET

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. Il s'exécute selon un calendrier précis et doit respecter les cinq grands principes budgétaires des finances publiques qui sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité, l'équilibre et la sincérité.

1.1. Les règles budgétaires

L'annualité budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.

Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (articles L. 1612-11, D. 5217-3, R. 71-111-2 et R. 72-102-2 du CGCT)

L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal et les budgets annexes forment le budget du CCAS de Challans dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune.

Le budget du CCAS de Challans comprend un budget principal et des budgets annexes.

L'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

La spécialité budgétaire

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non-affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

L'équilibre budgétaire

La loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales proclame les principes de sincérité et d'équilibre pour permettre une meilleure transparence dans la gestion financière des communes.

Il est défini par l'article L1612-4 du CGCT et est soumis à trois conditions.

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Le principe de sincérité a un lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre réel si les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère. En effet, le budget doit être sincère dans sa prévision ce qui signifie que la collectivité doit inscrire l'ensemble des recettes et des dépenses qu'elle compte réaliser selon une estimation aussi fiable que possible. L'exigence de sincérité relève du réalisme ainsi que du principe de transparence financière. Il est lié à d'autres principes comme la prudence que traduisent notamment les mécanismes de provisions et d'amortissement qui contribue à la maîtrise du risque financier du CCAS de Challans.

1.2. Les différents types de documents budgétaires

1.2.1. Le débat d'orientation budgétaire / Rapport d'orientation budgétaire.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président ou le Vice-Président présente au conseil d'administration un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport donne lieu à un débat, sans vote.

Il présente :

- Le contexte économique et budgétaire national ;
- La gestion et la structure de l'endettement et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ;
- La situation financière de la collectivité avec l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement ;
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- Un rapport sur la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (annexe).

1.2.2. Le budget primitif

Le budget primitif prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Il peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique. Par dérogation, le délai est repoussé au 30 avril lorsque les informations financières communiquées par l'Etat parviennent tardivement aux collectivités locales ou lors des années de renouvellement des assemblées délibérantes.

Le budget est présenté en section de fonctionnement par chapitre et article avec la possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations découlant des autorisations de programme constituant des chapitres budgétaires. Il est également assorti d'une présentation croisée par fonctions.

L'exécutif propose le vote du budget par section et par chapitre sur la section de fonctionnement et par opération sur la section d'investissement. L'assemblée délibérante peut, le cas échéant, voter un ou plusieurs

articles spécialisés. L'article correspond toujours au compte le plus détaillé de nature.

En interne, le CCAS peut également utiliser une nomenclature structurelle calée sur l'organigramme de la collectivité (les codes gestionnaires) et sur des antennes (déclinaisons des codes fonctionnels) voire des services ou des opérations non budgétaires.

L'exécutif peut également proposer au vote des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) en investissement dans le cadre d'une délibération distincte.

Le budget doit être voté en équilibre réel. Les ressources propres définitives doivent impérativement permettre le remboursement de la dette. En vertu de cette règle, la section de fonctionnement doit avoir un solde nul ou positif. La collectivité ne peut pas couvrir ses charges de fonctionnement par le recours à l'emprunt.

Le budget primitif est accompagné d'un rapport de présentation expliquant les grandes masses et les variations d'un exercice à l'autre.

Dans l'attente du vote du budget avant sa date limite, un certain nombre d'aménagements nécessaires à la continuité du service public sont autorisés.

En section de fonctionnement, le Maire peut ainsi engager et mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget précédent.

En section d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation expresse de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Pour les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme, le mandatement s'effectue dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Le budget est exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État dans le département mais uniquement à partir du 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1.2.3. Les autres décisions budgétaires

Le budget supplémentaire Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière qui a pour objet d'intégrer les résultats antérieurs reportés ainsi que les reports. Le montant des reports en dépenses et en recettes doit être conforme aux restes à réaliser constatés au compte administratif n-1.

La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au budget primitif (principe de sincérité du budget) peuvent être inscrites en décision modificative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est néanmoins possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à **l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

Le vote des décisions modificatives est effectué selon les mêmes modalités que les annexes budgétaires qui seraient modifiées lors d'une décision modificative doivent être présentées au vote de l'assemblée délibérante.

Les virements de crédits doivent avoir lieu au sein du même chapitre budgétaire ou la même opération budgétaire.

En section d'investissement, les crédits sont votés par opération.

1.2.5 Le compte financier unique (fusion du compte de gestion et du compte administratif)

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

À terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

2. LA GESTION PLURIANNUELLE

2.1. Les AP/CP

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

La collectivité propose la mise en place d'AP/CP pour des projets pluriannuels d'envergure. Ce projet non récurrent, est identifié comme ayant un périmètre défini et une unité dont le montant et l'impact justifient une autorisation distincte. La durée de vie de l'AP correspond en principe à celle du projet.

Les opérations pluriannuelles supérieures à 1 million € HT (coût de l'opération) et dont la durée de réalisation est supérieure à deux ans sont en principe identifiées sous forme d'AP.

Les opérations dont le montant est inférieur à 1 M€ HT peuvent également faire l'objet d'une autorisation de programme dès lors que l'exécution s'échelonne sur plus de deux ans.

La collectivité peut également proposer la mise en place d'AP/CP pour un ensemble cohérent d'opérations correspondant à des interventions concourant à mettre en œuvre une politique publique. Elles peuvent découler d'un ou plusieurs schémas directeurs répertoriant les grands investissements. Dans ce cas la durée de vie est la durée de la programmation.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Leurs révisions à la hausse ou à la baisse doivent être soumises au conseil d'administration.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.

Les AP sont décidées et modifiées par le conseil d'administration à l'occasion de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment du montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables.

Une délibération annuelle relative aux AP est présentée à l'approbation du conseil d'administration. Cette délibération présentera d'une part un état des AP en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes. Un ajustement sera présenté si nécessaire lors du vote de la dernière décision modificative de l'exercice.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative, l'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Enfin Les crédits de paiement doivent être entièrement consommés, c'est-à-dire mandatés en fin d'année. Les CP votés non mandatés en fin d'année sont automatiquement annulés. Lors du budget supplémentaire suivant ou d'une DM, ils pourront être ventilés à nouveau sur les années restant à courir de l'AP en fonction de l'évolution du coût du projet et de l'exécution de l'opération.

3. L'EXECUTION BUDGETAIRE

3.1. Les dépenses et les recettes

3.1.1. Les dépenses

La circulaire NOR/INT/B/O2/00059C du 26 février 2002 rappelle et précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local telles qu'elles sont fixées par les instructions budgétaires et comptables.

Les dépenses ont le caractère d'immobilisations si elles ont pour effet une augmentation de la valeur d'un élément d'actif ou une augmentation notable de sa durée d'utilisation.

Ainsi, les dépenses à inscrire à la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure (voirie, réseaux divers).

Inversement, sont imputées en fonctionnement les dépenses qui concernent le quotidien de la gestion municipale : fournitures courantes, prestations récurrentes qui n'améliorent pas la valeur des investissements, des biens possédés par la collectivité.

La difficulté réside dans l'interprétation de ce que sont les dépenses de gros entretien et d'amélioration. Car dès lors que l'on prolonge la durée de vie d'un bien, qu'on augmente sa valeur, alors l'imputation en investissement s'impose.

3.1.1.1. *Les Charges de personnel*

Le service des ressources humaines propose au service des finances l'inscription de crédits suffisants au budget primitif pour honorer toutes les dépenses relatives à l'exercice budgétaire considéré.

Le tableau des effectifs fait partie des annexes obligatoires au budget primitif et au compte administratif. Il est fourni par le service des ressources humaines.

Le mandatement et le titrage des écritures relatives à la gestion de la masse salariale sont réalisés par le service des ressources humaines ou l'EHPAD.

Le suivi des recettes, en particulier l'engagement des indemnités journalières d'assurance maladie et l'engagement des recettes sont assurés par le service des finances ou le service de l'EHPAD. L'émission des titres de recette est effectuée par le service des finances ou le service de l'EHPAD.

3.1.1.2. *Les subventions de fonctionnement accordées*

Une subvention est un concours financier volontaire et versé à une personne physique ou morale, dans un objectif d'intérêt général et local.

L'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire donne la définition suivante des subventions qui sont « *des contributions de toute nature (...) décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général* ».

Les subventions accordées sont de trois types :

- les subventions de fonctionnement général,
- les subventions affectées (= assorties de conditions d'octroi) qu'elles relèvent de la section de fonctionnement ou de la section d'investissement,
- les subventions en nature.

Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas être accordées sans crédits préalablement votés au chapitre concerné.

L'individualisation des subventions au budget est autorisée au moyen de l'annexe budgétaire pour les subventions de fonctionnement général.

Les octrois de subventions sont délibérés tous les ans :

- soit lors de la délibération générale en début d'exercice,
- soit en cours d'année.

Une convention doit être annexée à la délibération, dès lors que l'ensemble des subventions (en nature + fonctionnement général + affectée) dépasse le seuil des 23 000 € par année civile par bénéficiaire de subvention. La convention indique notamment, l'objet de la subvention, les règles de versement et caducité des subventions. Cette convention peut avoir une portée pluriannuelle.

Toute subvention accordée au cours d'un exercice doit faire l'objet d'un engagement. Dans l'hypothèse où la subvention ne peut être versée, pour tout ou partie, au cours de l'exercice d'attribution, l'engagement pourra être rattaché sur l'exercice suivant.

3.1.1.3. *Les aides*

Conformément aux dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles, par délibération du 08 août 2020 approuvant le règlement intérieur du CCAS de Challans (modifié par la délibération du 16 décembre 2020 et la délibération du 13 décembre 2022), le Conseil d'administration a décidé la création de deux commissions permanentes.

Instance collégiale plus légère que le Conseil d'administration du CCAS et au fonctionnement plus souple, les commissions permanentes sont une émanation du Conseil d'administration.

Les commissions permanentes sont les suivantes :

- Commission permanente « épicerie sociale OASIS » qui est compétente uniquement pour l'examen des dossiers des demandes alimentaires pour l'épicerie sociale « OASIS » gérée par le CCAS de Challans ;
- Commission permanente « aide facultative » qui est compétente uniquement pour étudier les demandes d'aides financières sollicitées auprès du CCAS de Challans sans limitation de montant.

Les décisions des commissions permanentes feront l'objet d'une présentation par le Président de la commission permanente à chaque réunion du conseil d'administration et seront intégrées au tome 2 du registre des délibérations : actes non communicables.

3.1.1.4. *Les dépenses d'investissement*

Le service des finances est chargé de l'imputation des dépenses d'investissement de l'exercice en respectant les engagements réalisés (devis, marchés etc...).

Le service des finances se charge de la saisie des annuités de la dette sur la base de son outil de suivi de l'encours de dette de la collectivité. Des ajustements pourront, le cas échéant, être prévus par décision modificative. L'état de la dette est présenté au travers de différentes annexes du budget.

3.1.2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment des prestations facturées sur la base de tarifs définis par délibération, des impôts et taxes, des subventions accordées.

La prévision des recettes est évaluative, l'ordonnancement des recettes peut donc être supérieur aux prévisions. Cependant, dans le cadre des principes de prudence et de sincérité budgétaire, les recettes de fonctionnement ne doivent pas être surévaluées, ni sous-évaluées.

Les recettes issues des tarifs doivent être évaluées au regard des réalisations passées et de l'évolution des tarifs. Les prévisions relatives aux subventions et autres recettes de fonctionnement doivent être justifiées.

Les recettes d'investissement sont composées des ressources propres définitives (FCTVA, excédent de fonctionnement n-1 capitalisé, ...), des subventions d'équipement, des recettes d'emprunt, des cessions patrimoniales et de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les recettes affectées à des opérations sont inscrites au budget par le service des finances ou l'EHPAD qui procède à leur engagement dès lors que le CCAS reçoit une notification (arrêté de subvention, convention...).

Les éventuelles recettes d'emprunt assurent le financement complémentaire de la section d'investissement (à l'exception du remboursement en capital de la dette).

3.2. La comptabilité d'engagement / engagement juridique

Sur le plan juridique, un engagement est un acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge ou un produit (engagement juridique).

L'engagement peut donc résulter :

- d'un contrat (marchés, acquisitions immobilière, emprunt, bail assurance),
- de l'application d'une réglementation ou d'un statut (traitements, indemnités),
- d'une décision juridictionnelle (expropriation, dommages et intérêts),
- d'une décision unilatérale (octroi de subvention).

L'engagement financier est obligatoire dans l'application financière en dépenses et en recettes, quelle que soit la section (investissement ou fonctionnement). Il permet de constater l'engagement juridique correspondants.

L'engagement financier permet de répondre à quatre objectifs essentiels :

- Vérifier l'existence de crédits sur les bonnes lignes budgétaires ;
- Déterminer les crédits disponibles ;
- Rendre compte de l'exécution du budget ;
- Générer les opérations de clôture (rattachement des charges et produits à l'exercice et détermination des restes à réaliser et reports).

La signature des engagements juridiques et bons de commande est de la seule compétence des élus et agents détenteurs d'une délégation de signature.

Nota bene :

C'est le Président qui est chargé de l'exécution du budget, en dépenses comme en recettes. Le Président est seul chargé de l'administration (art R. 123-23 du CASF). Il peut donner délégation de pouvoir (art R. 123-22 du CASF) et cas d'empêchement du Vice-président au Vice-Président délégué en qualité de remplaçant du Vice-Président (art L. 123-6 du CASF), au Directeur Général des Services, et depuis 2009, aux directeurs et responsables de service.

Il ne peut s'agir que d'une délégation de signature.

A ce jour, l'engagement comptable est matérialisé par la saisie d'un bon de commande qui sera visé, informatiquement par le service des finances ou l'EHPAD. Un visa supplémentaire du responsable de service pourra être mis en place si nécessaire.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. La liquidation et le mandatement ne sont pas possible si la dépense n'a pas été engagée comptablement au préalable.

Ce sont les services gestionnaires du CCAS, qui engagent comptablement dans le logiciel de gestion financière. Cette saisie s'effectue via le module de saisie des bons de commande. Un contrôle de régularité (imputation comptable) peut, le cas échéant, être effectué par le service des finances au moyen d'un visa.

Chaque service doit organiser son service de façon à être autonome dans la saisie de ses bons de commandes sur le logiciel de gestion financière.

En dépense, les différents types d'engagements s'exécutent selon les modalités suivantes :

Type de dépense	Engagement comptable Dans l'application de gestion financière	Matérialisation de l'engagement juridique
Dépense de fournitures courantes et services HORS MARCHÉ	Saisie d'un bon de commande	Envoi du devis signé et/ou bon de commande
Marché de fournitures/service	Saisie d'un bon de commande	Notification du marché + bon de commande
Marché de travaux	Saisie d'un bon de commande par le service des marchés publics	Notification+ ordre de service + bon de commande
Subventions	Saisie d'un engagement par le service des finances	Délibération + conventions (si plus de 23 000 €)
Autres dépenses : contrat d'entretien, maintenance	Saisie d'un bon de commande provisionnel en début d'année si possible	Contrat

En recette, l'engagement peut être préalable ou concomitant à la matérialisation de l'engagement juridique.

Concernant les subventions reçues, l'engagement est effectué à la notification de l'arrêté attributif de subventions ou à la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.

Les engagements de recettes sont enregistrés au vu des pièces justificatives transmises par les services gestionnaires.

3.2 La gestion des tiers

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes de la Ville. C'est pourquoi seul le service des finances de la commune est habilité à réaliser cette saisie. Car elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'utilisateur et fiabilise le paiement et le recouvrement.

Toute demande de création d'un tiers est conditionnée par la transmission au service comptabilité, a minima de l'adresse et :

- D'un relevé d'identité bancaire ;
- Pour les sociétés, son référencement par n° SIRET et code APE ;
- Pour un particulier : son identification par nom, prénom, adresse. On peut demander la date de naissance mais pas l'exiger ceci afin de distinguer les homonymes.

Seuls les tiers intégrés au progiciel financier peuvent faire l'objet d'engagements de dépenses ou de recettes

3.3 La réception des factures

Le dépôt des factures par les fournisseurs se réalise conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local, sur la plate-forme nationale Chorus Pro.

La gestion du facturier est centralisée au service des finances. C'est le service des finances ou l'EHPAD qui se charge ensuite de transmettre les factures aux gestionnaires. Chaque service exécute son rapprochement de facture.

Le délai global de paiement réglementaire à la réception de la facture est de 30 jours, 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public.

Ce délai court dès le dépôt de la facture sur la plate-forme Chorus. Il peut être interrompu suivant les modalités décrites ci-dessous.

3.4 La certification du « service fait »

A la réception des factures dans la collectivité, la certification du « service fait » correspond à l'attestation de la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation.

La certification du « service fait » engage juridiquement son auteur.

L'appréciation matérielle du « service fait » consiste à vérifier que :

- les prestations sont réellement exécutées,
- leur exécution est conforme aux exigences formulées dans les marchés ou/et lors de la commande (respect des prix, des quantités, des délais...).

Plus précisément la réception d'une fourniture (matérialisée par le bon de livraison) consiste à valider les quantités reçues, contrôler la quantité et la qualité reçues par rapport à la commande, traiter les anomalies de réception.

Pour les prestations, la réception consiste à :

- définir l'état d'avancement physique de la prestation,
- s'assurer que la prestation a bien été commandée et qu'elle est conforme techniquement à l'engagement juridique (contrat, convention ou marché).

La date de constat du « service fait » dans le système d'information doit donc être égale, selon le cas à :

- la date de livraison pour les fournitures
- la date de réalisation de la prestation (quelques exemples : réception d'un rapport conforme à la commande, date d'intervention, ...)
- la constatation physique d'exécution de travaux.

La date de constat du « service fait » est en principe antérieure (ou égale) à la date de facture.

Le constat du « service fait » peut donc être effectué à partir de l'engagement avant réception de la facture.

Le constat peut être total ou partiel. Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

Lorsque la demande de paiement ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions prévues par le marché ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes, le délai de paiement peut être interrompu une seule fois, avant l'ordonnement de la dépense. L'interruption du délai de paiement fait l'objet d'une notification au fournisseur (courrier, mail). **Cette notification précise les raisons imputables qui s'opposent au**

paiement, ainsi que les pièces à fournir ou à compléter. Cette notification est de la responsabilité du service gestionnaire.

A compter de la réception de la totalité des pièces, un nouveau délai de paiement est ouvert. Ce délai est de trente jours ou égal au solde restant à courir à la date de réception de la notification de l'interruption si ce solde est supérieur à trente jours.

3.5 La liquidation et le paiement

La liquidation désigne l'action visant à proposer une dépense ou une recette après certification du service fait.

Le mandatement des dépenses et l'ordonnancement des recettes se traduisent par l'émission des pièces comptables règlementaires (mandats, titres et bordereaux) qui permettent au comptable public d'effectuer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

En recettes, les titres sont émis, soit avant encaissement avec édition d'un avis des sommes à payer, soit après encaissement pour régularisation.

L'encaissement des recettes pourra être réalisé par le biais d'une régie de recettes. Il faudra au préalable l'autorisation par un arrêté du Président et du comptable en charge de la collectivité.

À titre dérogatoire, le mandatement peut être effectué après paiement (prélèvements, remboursement de la dette, électricité...) pour certaines dépenses, avec l'autorisation du comptable public.

Certaines dépenses peuvent être réalisées par le biais d'une régie d'avance. La régie ne pourra être utilisée qu'après autorisation par un arrêté du Président et du comptable en charge de la collectivité.

Lorsque les conditions ne permettent pas un paiement par mandat administratif, le paiement de certaines dépenses peuvent être effectuées par une carte d'achat. Le service utilisateur ne pourra pas dépasser son enveloppe de crédits votée et devra respecter les seuils d'engagement de dépenses.

3.6 Les pièces justificatives

Les pièces justificatives sont l'ensemble des documents nécessaires au comptable pour lui permettre d'effectuer les contrôles qui lui sont assignés par le décret du 29 décembre 1962, confirmés par la loi du 2 mars 1982.

La liste des pièces justificatives que l'ordonnateur doit transmettre au comptable pour permettre le paiement des dépenses publiques locales est périodiquement actualisée, pour tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable aux collectivités. Le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 est le texte de référence à la date d'adoption du présent règlement.

Tous les mandats émis dans le cadre d'un marché public devront comporter les pièces du marché nécessaires aux contrôles par les services de l'Etat.

3.7 Le suivi des marchés publics

Le service des marchés publics de la Commune est garant des bonnes procédures d'élaboration des marchés publics du CCAS de Challans.

La mise en concurrence est le principe de base, quel que soit le montant de la dépense.

Pour les marchés à procédure adaptée, le service des marchés avec l'aide des services gestionnaire assure la coordination des phases préparatoires, la rédaction des pièces, l'analyse des offres.

Les différents seuils de procédure et de publicité en vigueur sont appliqués.

3.8 Règles d'imputation de la dépense

Les règles relatives à l'imputation des dépenses du secteur public local sont décrites dans la circulaire n°INTB0100322C du 26 février 2002.

Sont imputées en investissement :

- Les biens immeubles
- Les biens meubles
- Le critère de classement des biens meubles entre la section d'investissement et la section de fonctionnement n'est pas quantitatif mais technique

C'est la nature de l'opération qui est considérée et non son coût. Ainsi, sont des biens meubles imputés à la section d'investissement, quelle que soit leur valeur unitaire :

- les biens énumérés dans la nomenclature présentée dans la circulaire,
- les biens meubles non mentionnés dans cette nomenclature, mais pouvant être assimilés par analogie à un bien y figurant.

Il est à noter que la nomenclature ne décrit que les biens meubles mobiles. En effet, les "biens meubles fixes" sont considérés comme immeubles par destination.

Lorsque le critère de la nature n'est pas opérant, la dépense est classée en investissement en fonction de son montant

Sont visés les biens ne figurant pas dans la nomenclature et ne pouvant pas être assimilés par analogie à un bien y figurant.

Les biens meubles répondant aux conditions ci-dessus, dont le montant unitaire dépasse 500 euros toutes taxes comprises (TTC) sont considérés comme des dépenses d'investissement.

En revanche, les biens meubles répondant aux conditions ci-dessus, d'un montant unitaire inférieur à 500 euros TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la circulaire ou dans une liste complémentaire arrêtée par délibération du conseil municipal.

Ainsi, les dépenses à inscrire à la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Inversement, sont imputées en fonctionnement les dépenses qui concernent le quotidien de la gestion de la ville : fournitures courantes, prestations récurrentes qui n'améliorent pas la valeur des investissements consommés par la collectivité pour le besoin de son activité

Quelques difficultés peuvent résider dans l'interprétation de ce que sont les dépenses de gros entretien, d'amélioration. Dès lors que l'on prolonge la durée de vie d'un bien, qu'on l'améliore, qu'on augmente sa valeur, alors l'imputation en investissement s'impose.

Cas particulier : certains biens présentant la nature de charges (éléments consommables) peuvent être immobilisés dans le cadre d'un premier équipement. Exemple : fonds documentaire lors de la création d'une bibliothèque équipement en vaisselle d'une cantine lors de sa création

4 LES OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

4.1 Le rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges et des produits est effectué en application du principe d'indépendance des exercices. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent et ceux-là seulement.

Les opérations à effectuer sont précisées à la fin de chaque exercice par un tableau qui est transmis aux services mi-novembre

Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :

- en dépenses : le service a été effectué et la facture n'est pas parvenue ; Seuls les bons de livraison ou les bordereaux d'intervention font foi.
- en recettes : les droits ont été acquis au 31 décembre de l'exercice budgétaire et les titres correspondants non pas été réalisés. Les recettes rattachées doivent impérativement être liquidées au plus tard le 31 janvier n+1.

Les inscriptions doivent être sincères.

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 l'émission en section de fonctionnement. C'est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Le CCAS de Challans autorise au strict minimum l'utilisation de cette souplesse. Elle la réserve notamment à la régularisation des recettes encaissées sur le P503 de décembre.

Nota bene :

Il est possible jusqu'au 21 janvier de réaliser des décisions modificatives de crédits sur le budget de l'année précédente. Ceci permet d'ajuster les crédits nécessaires au mandatement des dépenses de fonctionnement engagées et à l'exécution des opérations d'ordre.

4.2 Les restes à réaliser

Les résultats d'un exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes en application de l'article R.2311-11 du CGCT.

En section de fonctionnement, les restes à réaliser correspondent aux :

- dépenses engagées non mandatées et non rattachées,
- recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Ils sont reportés au budget de l'exercice suivant.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux :

- dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice,
- recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Seuls les crédits annuels sont concernés. Ils sont pris en compte dans l'affectation des résultats.

L'état des restes à réaliser d'investissement est établi au 31 décembre de l'exercice, puis arrêté en toutes lettres et visé par le Président ou le Vice-Président. Les restes à réaliser font l'objet d'une inscription systématique en report de crédits lors du vote du Budget supplémentaire de l'exercice N+1.

Les crédits gérés en autorisations de programme/autorisations d'engagement non mandatés au terme d'un exercice sont transférés sur l'exercice n+1, ils ne font pas l'objet de reports de crédits.

5 LES FRAIS D'ETUDES ET AVANCES SUR TRAVAUX

5.1 Frais d'études

Les frais d'études effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ».

Lorsque les études sont réalisées par les moyens propres de la collectivité pour son compte, les frais correspondants sont imputés aux comptes de charges par nature concernés. Puis portés, par une opération d'ordre budgétaire de section à section, en fin d'exercice, au débit du compte 2031 par le crédit du compte 721 « Production immobilisée – immobilisations incorporelles ».

Les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subvention intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération.

Au terme des études, s'il est décidé de ne pas engager les travaux liés à la réalisation de l'immobilisation concernée, les frais correspondants sont amortis au prorata temporis, à compter de la date de la décision de fin des études, sur une période qui ne peut dépasser cinq ans. Par une opération d'ordre de section à section, le compte 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » est débité par le crédit du compte 28031 « Amortissement des frais d'études ».

Les frais d'études entièrement amortis sont sortis du bilan.

Le comptable crédite le compte 2031 par le débit du compte 28031 à due concurrence par opération d'ordre non budgétaire.

Les frais d'études générales qui ne sont pas menées en vue de la réalisation d'un investissement s'imputent au compte 617 « Études et recherches ».

5.2 Avances versées pour des opérations de travaux

Les avances de marché dans le cadre d'opérations d'investissement sont enregistrées sur les comptes dédiés 237 pour les immobilisations incorporelles et 238 pour les immobilisations corporelles.

Les résorptions ou les remboursements d'avances sont réalisés par opération d'ordre non budgétaire, au chapitre 041 par un titre au 237 ou 238 et un mandat aux comptes 21 ou 23.

5.3 Intégration des immobilisations en cours

Les comptes 23 sont des comptes d'imputation transitoires jusqu'à la date de mise en service des biens. L'ordonnateur constate l'intégration des travaux en cours aux comptes d'immobilisations définitifs au chapitre 21 et transmet au comptable public.

6 L'INVENTAIRE ET LES AMORTISSEMENTS

Le patrimoine d'une collectivité figure à son bilan. Celui-ci doit donner une image fidèle, complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

Le service des finances tient un inventaire comptable qui permet de connaître les immobilisations sur le volet financier. Chacune des immobilisations qu'il s'agisse d'immobilisation incorporelle, corporelle ou financière dont la collectivité est propriétaire est consignée sous un numéro d'inventaire librement déterminée par le service des finances.

Cet inventaire est régulièrement mis à jour en fonction des sorties de l'inventaire des biens immobilisés résultant des destructions, vente, mise au rebut, transfert, vol.

La mise à jour régulière de l'inventaire est le fruit d'échanges réguliers entre le service des finances et les services gestionnaires.

L'amortissement comptabilise la dépréciation des immobilisations. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations.

L'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata temporis.

Pour faciliter la gestion, la date retenue sera celle du mandatement.

L'amortissement d'un actif dit de faible valeur, inférieur à 1000 €, sera amorti, sur un an, de manière linéaire l'année suivante son mandatement.

Le guide des opérations d'inventaire prévoit que les biens de faible valeur peuvent être affectés d'un même numéro d'inventaire.

Les biens de faible valeur seront sortis de l'actif (et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur) dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Le CCAS de Challans retient les durées d'amortissement suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Nature	Libellés	Durée
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
204	Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel et des études	5 ans
	Subvention d'équipement versée finançant des biens immobiliers, ou des installations	30 ans
	Subvention d'équipement versée finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Nature	Libellés	Durée
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
2152	Installations de voirie	7 ans
21568	Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	7 ans
21572	Matériel technique scolaire	7 ans
215731	Matériel roulant	5 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	7 ans
21578	Autre matériel technique	7 ans
2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	7 ans
2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	7 ans
2151	Réseaux de voirie	20 ans

7 LES PROVISIONS

Les provisions obligatoires sont listées au code général des collectivités territoriales. L'apparition du risque rend obligatoire la constitution d'une provision pour risque et la constatation d'une provision pour dépréciation est obligatoire en cas de perte de valeur d'un actif.

Les provisions facultatives sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Le régime des provisions appliqué par le CCAS de Challans depuis le 1^{er} janvier 2021 est le régime de droit commun c'est-à-dire budgétaire.

Provisions pour litige :

Une provision est constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter.

Provisions pour créances douteuses :

S'agissant des créances en attente de recouvrement, il convient de constituer une provision lorsque le recouvrement des créances apparaît compromis malgré les diligences faites par le trésorier municipal. Le montant de cette provision doit être ajusté chaque année en fonction de l'évolution des sommes restant à recouvrer.

Les provisions sont évaluées en fin d'exercice et doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Cet ajustement donne lieu à une délibération spécifique.

8 EMPRUNT

Le décret du 19 juillet 1999 exclut du champ d'application des procédures de mise en concurrence tant nationale (article 250 bis du code des marchés publics) qu'europpéenne (article 379-1 du C.M.P.) :

- les contrats d'emprunt, proprement dits,
- les réservations de crédits (engagements de financement),
- les contrats portant ouverture d'une ligne de trésorerie,
- les services relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente ou au transfert de titres ou d'autres instruments financiers.

Toutefois, dans un souci de bonne gestion de ses finances, le CCAS de Challans réalise une consultation des établissements de crédit dans les conditions permettant une véritable mise en concurrence entre les établissements bancaires. L'objectif est de bénéficier des meilleures conditions disponibles sur le marché, tout en minimisant les risques de contentieux.

Le montant emprunté ne peut pas dépasser le montant inscrit au budget (budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives).

La décision fera l'objet d'une délibération qui autorisera le président à signer le contrat de prêt.

Cependant, un accord préalable du conseil municipal sera sollicité en amont de toute délibération du conseil d'administration pour certains emprunts selon le cadre prévu par l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel dispose que les délibérations du conseil d'administration portant sur un emprunt contracté par le CCAS de Challans ne seront exécutoires, selon les cas, que sur avis conforme du conseil municipal.

9 LIGNE DE TRESORERIE

Les crédits de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

La décision fera l'objet d'une délibération qui autorisera le président à signer le contrat de prêt.



VILLE DE CHALLANS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

n° CA202403-025

Conseil d'administration du 19.03.2024 à 18 heures 30

Convocation envoyée le 13.03.2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Présents :

M. Gildas VALLE, Vice-président,

Mmes Jacqueline FLAIRE, Anne-Marie DOUTEAU, Pascale LABBÉ, Marie-Noëlle MANDIN, Stéphanie GENDRE, Céline MOUCHARD ;

MM. Stéphane HERAUD, Jean-Luc MOINARDEAU, Bernard GONTAN.

Excusés :

M. Rémi PASCREAU, Président (pouvoir donné à Stéphanie GENDRE),

M. Yves-Marie HEULIN (pouvoir donné à Pascale LABBÉ),

Mme Marie-Pierre NAULLEAU (pouvoir donné à Anne-Marie DOUTEAU),

Mme Laurence GABORIT,

Mme Aurélie MARTINEAU,

Mme Cécile BRITON,

Mme Florence FERNANDEZ-LOPEZ.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle MANDIN, Adjointe à l'Enfance, la Jeunesse et la

OBJET : Budget CCAS – Vote du budget primitif 2024

Lors de sa séance du 20 février 2024, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires 2024.

Il est maintenant proposé aux administrateurs d'examiner le projet du budget 2024 qui est à la fois :

- un acte d'autorisation qui permet à l'organe exécutif d'effectuer les dépenses qui y sont portées dans la limite des crédits ouverts,
- un acte de prévision qui prend en considération les effets des décisions antérieures et les perspectives de développement des actions du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce projet de budget est présenté en annexe sous une forme simplifiée qui en facilite la lecture et la compréhension.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
- Vu la délibération n° CA202402-008 du Conseil d'administration du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 mars 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier,
- Vu

1° ADOPTE le budget pour l'année 2024, selon l'instruction comptable M57, par nature et avec reprise définitive des résultats 2023.

BUDGETCCAS2024			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses :		Recettes :	
011 - Charges à caractère général	125 755,00 €	Chapitre 70	11 000,00 €
012 - Charges de personnel	375 500,00 €	Chapitre 74	563 169,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	39 000,00 €	Subvention de fonctionnement de la commune (personnel)	371 000,00 €
65 - Subvention Résidence Autonomie	25 000,00 €	Subvention de fonctionnement de la commune	125 155,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	Subvention de fonctionnement de la commune RA	25 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	600,00 €	Autres organismes	42 000,00 €
		FCTVA fonctionnement (744)	14,00 €
		Chapitre 75	11 860,00 €
Sous-total	565 855,00 €	Sous-total	586 029,00 €
042 - Dépenses d'ordre de section à section (DOF) compte 6	5 631,27 €	042 - Recettes d'ordre de section à section (ROF au 777)	1 445,60 €
023 - Autofinancement de l'investissement	73 450,59 €	002 - Reprise anticipée de l'excédent 2023	57 462,26 €
Dépenses de fonctionnement :	644 936,86 €	Recettes de fonctionnement :	644 936,86 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses :		Recettes :	
001-Reprise anticipée du résultat 2023	3 381,37 €	1068 - Affectation en réserves	15 460,24 €
Report des Restes à Réaliser en dépenses	12 078,87 €	001-Reprise anticipée du résultat 2023	
Reprise des résultats antérieurs :	15 460,24 €	Report des restes à réaliser recettes	
		Reprise des résultats antérieurs :	15 460,24 €
<i>Dépenses d'équipement propres à l'exercice 2024 :</i>		10222 - FCTVA	2 200,00 €
Dépenses d'équipement	79 836,26 €	1314- subvention d'investissement	
2051 - Logiciels (équilibre)		2764 - Remboursement fonds de garantie microcrédits	
1641 - Remboursement du capital des emprunts créance		021 - Autofinancement de l'investissement	73 450,59 €
042 - Dépenses d'ordre de section à section (DOI)	1 445,60 €	Recettes d'ordre de section à section (ROI) compte 28	5 631,27 €
Dépenses d'investissement hors reprise :	81 281,86 €	Recettes d'investissement hors reprise :	81 281,86 €
Dépenses d'investissement :	96 742,10 €	Recettes d'investissement :	96 742,10 €

2° ADOPTE la reconduction des dispositifs d'aide sociale facultative arrêtés par le Conseil d'Administration :

3° VOTE par chapitre l'ensemble des crédits en fonctionnement et par opération en investissement.

4° AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du vote du budget primitif 2024,

5° AUTORISE Monsieur le Président à l'exécuter.

Vote : Nombre de présents ou représentés : 13 membres


Nombre de suffrages exprimés : 13 voix pour – 0 contre et 0 abstention.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération transmise en Sous-préfecture
des Sables d'Olonne le
et publié le

Pour Extrait Conforme,
Pour le Président et par
délégation

Le Vice-Président



Gildas VALLE

Pour Extrait Conforme,
La secrétaire de séance



Marie-Noëlle MANDIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26850050100062

POSTE COMPTABLE : 085030

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget CCAS (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	47
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	50
A2.01 - Opérations non ventilables	52
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	53
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	56
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	57
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	58
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	61
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	64
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	67
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	68
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	69
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	72
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	74
A2.938 - Fonction 8 - Transports	77

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	81
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	83
B9 - Etat du personnel	84
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	87
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	88
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	89
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	90

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	22945

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	24.63
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	28.04
3 Dépenses d'équipement brut / population	3.48
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	66.36 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12.41 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 % %
- Investissement : 7.50 % %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

S2LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	437 151,83	460 526,12	39 442,98	A1 62 817,27
Investissement	20 841,05	11 620,08 (3)	5 147,60	A2 -4 073,37
Fonctionnement	416 310,78	448 906,04 (4)	34 295,38	A3 66 890,64

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 12 078,87		III + IV 0,00	B1 -12 078,87
Investissement	I 12 078,87		III 0,00	B2 -12 078,87
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	50 738,40
Investissement	A2 + B2	-16 152,24
Fonctionnement	A3 + B3	66 890,64

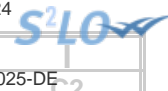
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 12 078,87
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
10	Opération d'équipement n° 10	12 078,87
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	81 281,86	96 742,10
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	12 078,87	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 3 381,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		96 742,10	96 742,10
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	644 936,86	587 474,60
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 57 462,26
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		644 936,86	644 936,86
TOTAL DU BUDGET (4)		741 678,96	741 678,96

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	51 816,41	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 640,57	12 078,87	79 836,26	79 836,26	91 915,13
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		113 456,98	12 078,87	79 836,26	79 836,26	91 915,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		113 456,98	12 078,87	79 836,26	79 836,26	91 915,13

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60

TOTAL	114 833,38	12 078,87	81 281,86	81 281,86	93 360,73
--------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 381,37
------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	96 742,10
-----------------------------------------------------	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	15 460,24	15 460,24	15 460,24
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 820,00	0,00	17 660,24	17 660,24	17 660,24
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		65 820,00	0,00	17 660,24	17 660,24	17 660,24

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	38 025,84		73 450,59	73 450,59	73 450,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 839,94		5 631,27	5 631,27	5 631,27
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		43 865,78		79 081,86	79 081,86	79 081,86

TOTAL	109 685,78	0,00	96 742,10	96 742,10	96 742,10
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	96 742,10
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	77 636,26
--------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	125 755,00	0,00	125 755,00	125 755,00	125 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	373 466,00	0,00	375 500,00	375 500,00	375 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		563 221,00	0,00	565 255,00	565 255,00	565 255,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	600,00	600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		563 221,00	0,00	565 855,00	565 855,00	565 855,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	38 025,84		73 450,59	73 450,59	73 450,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 839,94		5 631,27	5 631,27	5 631,27
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 865,78		79 081,86	79 081,86	79 081,86

TOTAL	607 086,78	0,00	644 936,86	644 936,86	644 936,86
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	644 936,86
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	559 255,00	0,00	563 169,00	563 169,00	563 169,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 660,00	0,00	11 860,00	11 860,00	11 860,00
Total des recettes de gestion courante		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60

TOTAL	572 791,40	0,00	587 474,60	587 474,60	587 474,60
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	57 462,26
-------------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	644 936,86
------------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	77 636,26	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
-----------------------------------------------------------------------------------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 445,60	1 445,60
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	91 915,13		91 915,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		91 915,13	1 445,60	93 360,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 381,37
------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	96 742,10
-----------------------------------------------------	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	125 755,00		125 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	375 500,00		375 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	64 000,00	0,00	64 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	600,00	0,00	600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 631,27	5 631,27
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		73 450,59	73 450,59
Dépenses de fonctionnement – Total		565 855,00	79 081,86	644 936,86

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	644 936,86
------------------------------------------------------	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200,00	0,00	2 200,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 631,27	5 631,27
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		73 450,59	73 450,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		2 200,00	79 081,86	81 281,86
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				15 460,24
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				96 742,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	11 000,00		11 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	563 169,00		563 169,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	11 860,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	1 445,60	1 445,60
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		586 029,00	1 445,60	587 474,60
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				57 462,26
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				644 936,86



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		114 833,38	12 078,87	0,00	81 281,86	81 281,86	0,00	81 281,86	93 360,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 816,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	61 640,57	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
Total des dépenses d'équipement		113 456,98	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		113 456,98	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

3 381,37

Total des dépenses d'investissement cumulées

96 742,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		109 685,78	0,00	81 281,86	81 281,86	81 281,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		65 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 025,84		73 450,59	73 450,59	73 450,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 839,94		5 631,27	5 631,27	5 631,27
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 865,78		79 081,86	79 081,86	79 081,86

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

15 460,24

Total des recettes d'investissement cumulées

96 742,10

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		114 833,38	12 078,87	0,00	81 281,86	81 281,86	0,00	81 281,86	93 360,73
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 816,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	51 816,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	61 640,57	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
Total des dépenses d'équipement		113 456,98	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		113 456,98	12 078,87	0,00	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26	91 915,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60
	Reprise sur autofinancement antérieur	1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60

CCAS - Budget CCAS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le 27/03/2024
 ID : 085-268500501-20240319-025-DE
 SLO
 TOTAL
 (RAR N-1 + Vote)

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 376,40			1 445,60	1 445,60		1 445,60	1 445,60

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10	OASIS : Aménagement locaux		113 846,84	12 078,87	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26
TOTAL			104 352,90	12 078,87	79 836,26	79 836,26	0,00	79 836,26

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10
LIBELLE : OASIS : Aménagement locaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		104 352,90	a	12 078,87	b	79 836,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	104 352,90	12 078,87	79 836,26	79 836,26	79 836,26
2138	Autres constructions	72 699,53	0,00	79 836,26	79 836,26	79 836,26
21838	Autre matériel informatique	1 047,60	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 954,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 651,19	12 078,87	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-91 915,13**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		109 685,78	0,00	81 281,86	81 281,86	81 281,86
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
10222	FCTVA	5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		65 820,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 025,84		73 450,59	73 450,59	73 450,59
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 839,94		5 631,27	5 631,27	5 631,27
281838	Autre matériel informatique	349,20		349,20	349,20	349,20
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 836,25		1 388,95	1 388,95	1 388,95
28188	Autres immo. corporelles	3 654,49		3 893,12	3 893,12	3 893,12
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 865,78		79 081,86	79 081,86	79 081,86

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		607 086,78	0,00	0,00	644 936,86	644 936,86	0,00	644 936,86	644 936,86
011	Charges à caractère général (3)	125 755,00	0,00	0,00	125 755,00	125 755,00	0,00	125 755,00	125 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	373 466,00	0,00		375 500,00	375 500,00		375 500,00	375 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	64 000,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		563 221,00	0,00	0,00	565 255,00	565 255,00	0,00	565 255,00	565 255,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	600,00	600,00		600,00	600,00
Total des dépenses réelles		563 221,00	0,00	0,00	565 855,00	565 855,00	0,00	565 855,00	565 855,00
023	Virement à la section d'investissement	38 025,84			73 450,59	73 450,59		73 450,59	73 450,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 839,94			5 631,27	5 631,27		5 631,27	5 631,27
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		43 865,78			79 081,86	79 081,86		79 081,86	79 081,86
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									644 936,86

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CCAS - Budget CCAS - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		572 791,40	0,00	587 474,60	587 474,60	587 474,60
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	559 255,00	0,00	563 169,00	563 169,00	563 169,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 660,00	0,00	11 860,00	11 860,00	11 860,00
Total des recettes de gestion des services		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**57 462,26****Total des recettes de fonctionnement cumulées****644 936,86**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		607 086,78	0,00	0,00	644 936,86	644 936,86	0,00	644 936,86	644 936,86
011	Charges à caractère général (4)	125 755,00	0,00	0,00	125 755,00	125 755,00	0,00	125 755,00	125 755,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	23 575,00	0,00		23 575,00	23 575,00	0,00	23 575,00	23 575,00
60613	Chauffage urbain	3 360,00	0,00		3 360,00	3 360,00	0,00	3 360,00	3 360,00
60623	Alimentation	16 200,00	0,00		16 200,00	16 200,00	0,00	16 200,00	16 200,00
60631	Fournitures d'entretien	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	3 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6068	Autres matières et fournitures	5 600,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61351	Matériel roulant	5 900,00	0,00		5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6156	Maintenance	7 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6161	Multirisques	800,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6182	Documentation générale et technique	230,00	0,00		230,00	230,00	0,00	230,00	230,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6228	Divers	4 860,00	0,00		4 860,00	4 860,00	0,00	4 860,00	4 860,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 300,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6238	Divers	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 380,00	0,00		2 380,00	2 380,00	0,00	2 380,00	2 380,00
6288	Autres services extérieurs	5 900,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
63513	Autres impôts locaux	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	373 466,00	0,00		375 500,00	375 500,00		375 500,00	375 500,00

510

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6218	Autre personnel extérieur	369 966,00	0,00		371 000,00	371 000,00		371 000,00	371 000,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 200,00	0,00		4 200,00	4 200,00		4 200,00	4 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	64 000,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
65134	Aides	39 000,00	0,00		39 000,00	39 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
657365	ESSMS	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		563 221,00	0,00	0,00	565 255,00	565 255,00	0,00	565 255,00	565 255,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	600,00	600,00		600,00	600,00
Total des dépenses réelles		563 221,00	0,00	0,00	565 855,00	565 855,00	0,00	565 855,00	565 855,00
023	Virement à la section d'investissement	38 025,84			73 450,59	73 450,59		73 450,59	73 450,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 839,94			5 631,27	5 631,27		5 631,27	5 631,27
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 839,94			5 631,27	5 631,27		5 631,27	5 631,27
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		43 865,78			79 081,86	79 081,86		79 081,86	79 081,86

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		572 791,40	0,00	587 474,60	587 474,60	587 474,60
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	8 500,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	559 255,00	0,00	563 169,00	563 169,00	563 169,00
744	FCTVA	134,00	0,00	14,00	14,00	14,00
74741	Participation communes membres du GFP	520 121,00	0,00	521 155,00	521 155,00	521 155,00
747888	Autres	39 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 660,00	0,00	11 860,00	11 860,00	11 860,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
756	Libéralités reçues	3 460,00	0,00	3 460,00	3 460,00	3 460,00
75888	Autres	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
Total des recettes de gestion des services		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		571 415,00	0,00	586 029,00	586 029,00	586 029,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 376,40		1 445,60	1 445,60	1 445,60

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

CCAS - Budget CCAS - BP - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 836,26	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 836,26	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		17 660,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 660,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		79 836,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		79 836,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		17 660,24
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		17 660,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS - Budget CCAS - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

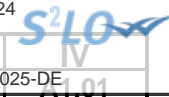
Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 9

ID : 085-268500501-20240319-025-DE-



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		17 660,24
102	Dotations et fonds d'investissement	2 200,00
106	Réserves	15 460,24

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	79 836,26	0,00	0,00	79 836,26
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	79 836,26	0,00	0,00	79 836,26
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	438 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 175,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	37 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 175,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	375 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14,00	378 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 015,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	14,00	371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 155,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 860,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

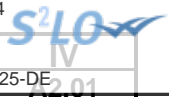
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		565 855,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		125 755,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		375 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		64 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		586 029,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		563 169,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 860,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	14,00
744	FCTVA	14,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		438 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		378 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

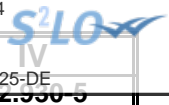
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



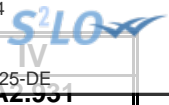
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

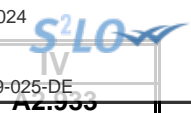
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

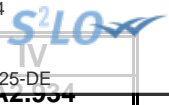
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

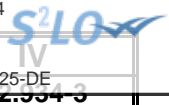
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	1 500,00	125 675,00	0,00	0,00	127 175,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	58 135,00	0,00	0,00	58 135,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	2 210,00	0,00	0,00	2 210,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	1 500,00	2 100,00	0,00	0,00	3 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	8 980,00	0,00	0,00	8 980,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	208 015,00	0,00	0,00	208 015,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	192 155,00	0,00	0,00	192 155,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 200,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	3 460,00	0,00	0,00	3 460,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



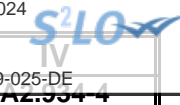
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



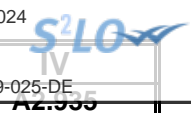
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51 Aménagement et services urbains							
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2024-03-19
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	REALISATION DOCUMENTS URBANISME 202	5	19/03/2024
L	FRAIS ETUDES 2031	5	19/03/2024
L	FRAIS INSERTION 2033	5	19/03/2024
L	SUB EQUIP BATIMENTS ET INSTALLATIONS 204132	30	19/03/2024
L	SUB EQUIP BIENS MOBILIERES 2041511	5	19/03/2024
L	CCAS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	19/03/2024
L	AUTRES GROUPEMENTS - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	19/03/2024
L	SUB EQUIP BIENS IMMOBILIERES 204182	30	19/03/2024
L	SUB EQUIP BIENS IMMOBILIERES 20422	30	19/03/2024
L	SUB EQUIP BIENS IMMOBILIERES 20423	40	19/03/2024
L	SUB EQUIP BATIMENTS ET INSTALLATIONS	30	19/03/2024
L	LOGICIELS 2051	2	19/03/2024
L	PLANTATIONS 2121	5	19/03/2024
L	AUTRES AGENCEMENTS/AMENAG TERRAINS 2128	5	19/03/2024
L	IMMEUBLE DE RAPPORT 2132	30	19/03/2024
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES 2151	20	19/03/2024
L	INSTALLATION VOIRIE 2152	7	19/03/2024
L	RESEAU ADDUCTION D'EAU 21531	40	19/03/2024
L	MATERIEL/OUTILLAGE INCENDIE 21568	7	19/03/2024
L	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE 21578	7	19/03/2024
L	MATERIEL/OUTILLAGE TECHNIQUE 2158	7	19/03/2024
L	MATERIEL TRANSPORT 2182	5	19/03/2024
L	MATERIEL DE BUREAU 2183	5	19/03/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE 2183	3	19/03/2024
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	3	19/03/2024
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	3	19/03/2024
L	MOBILIER 2184	10	19/03/2024
L	MATERIEL DE BUREAU SCOLAIRE	5	19/03/2024
L	MOBILIER SCOLAIRE	10	19/03/2024
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU	5	19/03/2024
L	AUTRES MOBILIERES	10	19/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024
 Reçu en préfecture le 27/03/2024
 Publié le 19/03/2024
 ID : 085-268500501-20240319-025-DE
 Délibération n° 510

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	3	19/03/2024
L	AUTRES IMMO CORPORELLES 2188	7	19/03/2024

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES****SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					25 000,00
657365		Subvention d'équilibre	RESIDENCE AUTONOMIE L ENTRACTE	Etablissement de droit public	25 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	4,00	4,00	2,79	0,95	3,74
Adjoint administratif ppal de 2ème cl	C	0,00	2,00	2,00	1,84	0,00	1,84
Attaché	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,95	0,95
Rédacteur ppal de 1ère cl	B	0,00	1,00	1,00	0,95	0,00	0,95
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	1,00	1,00	0,57	0,00	0,57
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	0,57	0,00	0,57
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Assistant Socio-Educatif	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,80	1,80
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		5,00	5,00	10,00	6,36	2,75	9,11

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le



ID : 085-268500501-20240319-025-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-3 381,37	-3 381,37
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-12 078,87	-12 078,87
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	15 460,24	15 460,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	15 460,24	15 460,24

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 445,60	1 445,60
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	81 281,86	81 281,86
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	95 296,50	95 296,50

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 445,60	I 1 445,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 445,60	1 445,60
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 445,60	1 445,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

S²LOW
IV

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		81 281,86	III 81 281,86
Ressources propres externes de l'année (a)		2 200,00	2 200,00
10222	FCTVA	2 200,00	2 200,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		79 081,86	79 081,86
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	349,20	349,20
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 388,95	1 388,95
28188	Autres immo. corporelles	3 893,12	3 893,12
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 450,59	73 450,59

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 13/03/2024

Présenté par Le Vice-Président (1),

A Salle du Conseil d'Administration, le 19/03/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire

A Salle du Conseil d'Administration, le 19/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil d'Administration (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.